



**Archives cantonales  
vaudoises**

Rue de la Mouline 32  
1022 Chavannes-près-Renens

## **DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES**

**Présentation du plan de classement 2006 (inspiré du plan  
comptable) et du plan de classement ACV**

*Table des matières*

<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Première partie: Le Plan de classement 2006 - chapitres 2 à 5</b>	
<b>2. Présentation</b>	<b>5</b>
<b>3 Pour les communes jusqu'à 2500 habitants : le « Plan de classement 2006 » inspiré du « plan comptable ».</b>	<b>7</b>
3.1 Définition	7
3.2 Champ d'application	7
3.3 Qualités essentielles	7
3.4 Public cible	7
3.5 Périodicité	7
3.6. Choix du « Plan comptable vaudois »	8
3.7 Structure « globale » du plan de classement	8
3.8. Adaptation du plan aux pratiques actuelles	10
3.9. Cotation des rubriques	11
3.10 Mots-clés	12
3.11. Recherche manuelle ou informatisée des rubriques	13
3.12. Organisation interne des dossiers d'activités répétitives	14
3.13. Réalisation pratique du plan de classement	14
3.14. Assurer le suivi du plan de classement : la liste des procédures	17
3.15. Appliquer l'informatique au plan de classement	19
<b>4 Structure détaillée du plan de classement 2006</b>	<b>21</b>
<b>5. Index des mots- clés du plan de classement 2006</b>	<b>31</b>
<b>6. Application à Suscévaz et à Apples du plan de classement 2006</b>	<b>45</b>
6.1. Suscévaz (District d'Yverdon, 180 habitants en 2006)	45
2.6.2. Apples (District d'Aubonne, 1177 habitants en 2006)	47
10 Autorités	47
11 Administration	47
12 Économat	47
13 Personnel + Assurances	47
15 Culture + Loisirs	47
16 Tourisme	47
17 Sport	47
18 Transports publics	47
19 Informatique	47
20 Finances générales	47
<b>7. Législation et bibliographie en lien avec le plan de classement 2006</b>	<b>51</b>
7.1 Législation en vigueur	51
<b>Deuxième partie: le plan de classement ACV - chapitre 8 à 9</b>	
<b>8. Un outil pour classer et décrire les archives définitives</b>	<b>81</b>
8.1. Gérer les archives définitives	81
8.2. Structure détaillée du plan de classement des archives définitives (type ACV)	81
8.3. Contenu des sections du plan de classement des archives définitives (type ACV)	84
8.4. Rédaction des notices descriptives du plan de classement des archives définitives (type ACV)	93



Archives cantonales vaudoises

DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES  
VAUDOISES

**9. Contenu, législation et bibliographie du plan de classement ACV \_\_\_\_\_ 95**

## **1. Les plans de classement antérieurs**

Dans les Archives communales vaudoises, plusieurs plans de classement cohabitent généralement. Certains remontent à l'Ancien Régime, lorsque les inventaires réalisés à cette époque ont été conservés. La diversité de ces systèmes de classement reflète l'évolution de la gestion des archives. C'est particulièrement le cas des deux plans de classement présentés dans ce document.

De 1915 à 1995, les Archives cantonales vaudoises ont fait la promotion d'un plan de classement alphanumérique, dit « plan ACV », destiné à faciliter le classement et l'inventaire des archives définitives dans les communes vaudoises. Ce plan visait à offrir un cadre de classement à des documents qui avaient été produits sans système de classement explicite.

Dès les années 1980, des secrétaires municipaux ont cherché à se doter d'un système de classement permettant d'améliorer leur gestion des archives courantes. C'est à partir de leurs expériences que le plan de classement 2006, nommé ainsi en raison de la date de sa validation officielle, a été élaboré. Sa structure, inspirée du plan comptable, reflète les conditions de son émergence, puisque les secrétaires municipaux, souvent aussi boursiers, ont cherché des références qui leur étaient familières. Son succès auprès des communes vaudoises confirme l'intelligence de ce choix. Les archives de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle rejoignant les archives définitives, ce cadre de classement cohabite désormais avec le plan ACV dans de nombreuses Archives communales. Par contre, de nouveau en raison de l'évolution des pratiques, principalement à cause de la professionnalisation de la gestion des archives, le plan de classement 2006 va probablement laisser progressivement la place à un ou plusieurs nouveaux plans de classement modèles, calqués sur les missions des administrations communales.

Ce document reprend l'essentiel du chapitre 2 publié dans l'édition 2007 du Guide pratique des communes vaudoises.

## **Le plan de classement 2006**

### **2. Son introduction**

Le « plan de classement » ci-après a été validé par le *Service des Communes et des Relations Institutionnelles (SeCRI)* et par le Comité de l'*Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM)*, respectivement en août et septembre 2006. Il est inspiré de la classification administrative du « Plan comptable vaudois 1980 » et réalisé en partenariat entre l'*Association vaudoise des secrétaires municipaux* et les *Archives Cantonales Vaudoises (ACV)*, avec le concours de membres de l'*Association Vaudoise des Archivistes (AVA)*<sup>1</sup>.

Les administrations communales ont de tout temps appliqué des « cadres de classement », facilitant la localisation rapide de l'information, la protection de leurs droits et la recherche historique.

Un « plan de classement type ACV », encore en activité dans la gestion des archives *définitives* (ou historiques) des petites et moyennes communes, a permis, ainsi que ses dérivés, de répertorier les archives de toutes les communes vaudoises, puis de publier une synthèse de leur contenu dans le *Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003*, édité à l'occasion du Bicentenaire de la création du canton<sup>2</sup>. Une base de données associée de 195.416 notices décrivant les documents au niveau de la pièce (ainsi que de 484 notices concernant les inventaires en vigueur et 382 notices relatives aux communes) favorise la consultation du contenu des archives communales, des origines à 1960. Les archives *historiques* de toutes les communes sont ainsi protégées, recensées par les archivistes et accessibles par un vaste public.

Le plan type 2006 a été réalisé pour répondre à l'évolution des besoins et des attentes des administrations communales – particulièrement ceux du greffe municipal. Un partenariat a vu le jour entre l'*Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM)* et les *Archives Cantonales Vaudoises (ACV)*, auxquels sont venus se joindre dans un deuxième temps des archivistes de ville.

Cette démarche a abouti à l'élaboration d'un plan de classement, intitulé *Plan de classement de l'administration communale*, conçu pour organiser les archives *courantes* et *intermédiaires*, c'est-à-dire, les dossiers/documents en usage quotidien au greffe municipal

---

<sup>1</sup> *Association vaudoise des secrétaires municipaux* : Jean-Marc Nicod, secrétaire municipal à Granges-près-Marnand, président honoraire Claire-Lise Cruchet, secrétaire municipale à Pomy et à Lucens, membre du Comité Delphine Perreten, archiviste intercommunale à Prilly, Ecublens, Chavannes-près-Renens et Jouxens-Mézery. *Archives cantonales vaudoises* : Robert Pictet, adjoint en charge des relations avec les communes. *Association vaudoise des archivistes* : Catherine Guanzini, archiviste de la Ville d'Yverdon-les-Bains et Marcel Ruegg, archiviste aux Archives de la Ville de Lausanne. *Photographies et reproductions* : Olivier Rubin-Mazzara – ACV.

<sup>2</sup> Gilbert Coutaz, Beda Kupper, Robert Pictet, Frédéric Sardet, *Panorama des archives communales vaudoises, 1401-2003*, Lausanne 2003, 551 p. (*Bibliothèque historique vaudoise* 124). URL [www.archives-cantonales.vd.ch/communes/accueil.aspx](http://www.archives-cantonales.vd.ch/communes/accueil.aspx)

dans les communes de petite et moyenne importance (jusqu'à 2.500 habitants), sans structure permanente d'archivage, parfois en attente de fusion.

La classification administrative du *Plan comptable vaudois 1980* a servi de fil conducteur. Dans le même temps, les cantons de Genève, Jura, Valais et Fribourg avaient opté pour une structure semblable. Ce plan s'inscrit donc dans un cadre romand.

En outre, ce plan participait d'une démarche de *formation* globale du personnel administratif communal<sup>3</sup>. Le greffe municipal se voyait ainsi doté d'un outil propre à assumer de manière autonome, la gestion quotidienne de l'information courante, en augmentation exponentielle, confrontée à l'évolution technologique engendrée par la généralisation de l'informatique et à l'introduction progressive de la Gestion Electronique des Documents (GED).

---

<sup>3</sup> *Gérer les archives courantes et intermédiaires*. Séminaire de formation à l'intention des secrétaires municipaux, donné dès novembre 2005.

### 3 Pour les communes jusqu'à 2500 habitants

#### 3.1 Définition

Comme défini précédemment, le plan de classement est un système qui fixe l'organisation des documents actuels et quotidiens produits ou reçus par les administrations communales dans l'exercice de leurs activités administratives<sup>4</sup>. Il se veut hiérarchique, exclusif et exhaustif. La localisation des dossiers s'effectue au moyen de la *cotation* et de l'*index des mots-clés*.

#### 3.2 Champ d'application

Selon leur fréquence d'utilisation, il concerne successivement : les **archives courantes** : documents et dossiers actifs, relatifs à des affaires en cours, d'utilisation fréquente, voire quotidienne, à portée de la main, dans le bureau du secrétaire municipal ou du personnel administratif.

Et les **archives intermédiaires** : documents et des affaires achevées, d'usage occasionnel, placés à proximité du greffe municipal, constitués à des fins de preuve ou de référence (soit d'aide en cas de prise de décision), conservés en vertu de délais légaux (10 ans ou plus) ou de prescriptions légales.

#### 3.3 Qualités essentielles

Un *bon* plan de classement est un « plan » adapté aux besoins, mais il doit être :

- simple et flexible, facile à assimiler
- basé sur les missions et les responsabilités de l'administration, non sur les activités des personnes
- applicable aux documents/dossiers papier et électroniques
- et servir de base à l'implantation d'une Gestion Electronique des Documents (GED).

#### 3.4 Public cible

Le greffe municipal de communes sans structure permanente d'archivage, jusqu'à 2.500 habitants environ (80 % des communes en 2006), parfois en attente de fusion.

#### 3.5 Périodicité

*Introduction du plan de classement*

Changement de législature ou fin de l'année civile.

*Mise à jour du plan de classement*

Une mise à jour mineure, au 31 décembre ou au changement de législature (au 30 juin).

Une mise à jour majeure, lors de la modification des missions (création d'une nouvelle unité administrative, croissance soudaine), tous les 5 à 10 ans.

*Classement et tri des dossiers*

---

<sup>4</sup> *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français 2012, p.87 et suivantes.

Au changement de législature, le 30 juin, ou mieux à l'échéance de l'année civile, au 31 décembre (délais de conservation du Code des obligations).

*Transfert des dossiers des archives courantes et intermédiaires aux archives définitives*

Les archives *courantes* correspondent à la dernière législature (5 ans), les archives *intermédiaires* aux 2 législatures antérieures (10 ans). Après un tri sévère, 20 à 40 % aboutit aux archives *définitives*.

### 3.6. *Choix du « Plan comptable vaudois »*

La loi vaudoise du 28 février 1956 sur les communes autorise les boursiers à occuper conjointement les fonctions de secrétaire municipal<sup>5</sup>.

La classification administrative d'un « plan comptable », est un cadre familier aux secrétaires municipaux, aux boursiers et aux conseillers municipaux.

### 3.7 *Structure « globale » du plan de classement*

Inspiré de la classification administrative du *Plan comptable vaudois 1980*, le plan de classement s'en détache et n'a pas besoin d'être mis à jour en même temps que le plan comptable lui-même.

1	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
	10 Autorités
	11 Greffe municipal
	12 Economat
	13 Personnel communal
	14 Intérêts généraux
	15 Affaires culturelles et loisirs, voir 55 et 56
	16 Tourisme
	17 Sports, voir 59
	18 Transports publics
	19 Informatique – Télécommunication
2	<b>FINANCES</b>
	20 Comptabilité générale – Caisse – Contentieux
	21 Impôts – Taxes
	22 Service financier
	23 Amortissements – Réserves
	24 Assurances choses (sauf celles se rapportant au personnel)
3	<b>DOMAINES ET BATIMENTS – PROPRIETES COMMUNALES</b>
	30 Administration – Technique
	31 Terrains
	32 Forêts – Montagnes – Alpages – Pâturages
	33 Vignes
	34 Gérances
	35 Bâtiments
	36 Installations sportives
4	<b>TRAVAUX PUBLICS – ENVIRONNEMENT – URBANISME</b>
	40 Administration
	41 Technique
	42 Urbanisme – Architecture – Environnement
	43 Routes – Voiries
	44 Parcs et promenades – Cimetières
	45 Déchets – Ordures ménagères
	46 Assainissement
	47 Cours d'eau – Rives et ports
5	<b>FORMATION – JEUNESSE – CULTURE – EGLISES</b>
	50 Autorités scolaires
	51 Formation

<sup>5</sup> Loi du 28 février 1956 sur les communes (mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2006), art. 52, al. 1 et 2.



DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES  
VAUDOISES

- 52 Associations scolaires intercommunales – Regroupements scolaires
- 53 Transports scolaires – Déplacements
- 54 Para – scolaire
- 55 Culture
- 56 Institutions à caractère culturel
- 57 Jeunesse
- 58 Eglises
- 59 Sports
- 6 **SECURITE PUBLIQUE**
  - 60 Police cantonale
  - 61 Police municipale – Police de proximité
  - 62 Contrôle des habitants et bureau des étrangers
  - 63 Police sanitaire
  - 64 Inhumations
  - 65 Service de défense incendie et de secours (SDIS)
  - 66 Protection civile (PCi)
  - 67 Police du commerce
  - 68 Affaires militaires
- 7 **AFFAIRES SOCIALES**
  - 70 Administration
  - 71 Aide sociale
  - 72 Assurances sociales AVS-AI (ACAS)
  - 73 Santé publique
  - 74 Logement
  - 75 Travail et chômage
  - 76 Accueil de la petite enfance, garderies et familles
- 8 **SERVICES INDUSTRIELS**
  - 80 Administration
  - 81 Service des eaux
  - 82 Service de l'électricité
  - 83 Service du gaz
  - 84 Service chaleur-force/énergie(s)
  - 85 Distribution de son et d'image – Multimédia
  - 86 Energies renouvelables
  - 87 Prestations des services industriels (SI) en faveur de tiers

### 3.8. Adaptation du plan aux pratiques actuelles

#### 3.8.1. Niveaux de classement

Les 2 premiers niveaux de classement (ci-dessus) sont **indispensables**. S'ils ne correspondent pas à vos besoins, conserver leur position, même vide. Exemple dans le plan d'Apples (Section 2.6.2)

Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> niveaux de classement sont facultatifs et découlent des besoins de l'administration. (Section 2.6.2).

Cotation	Enoncé	Niveau de classement
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	1 <sup>er</sup>
<b>10</b>	<b>AUTORITES</b>	2 <sup>ème</sup>
10.01	Conseil communal/général	3 <sup>ème</sup>
<b>10.01.01</b>	<b>Règlements</b>	4 <sup>ème</sup>
[...]	[...]	[...]
<b>11</b>	<b>GREFFE MUNICIPAL</b>	2 <sup>ème</sup>
[...]	[...]	[...]
11.05	Bourgeoisie – Naturalisation	3 <sup>ème</sup>
11.05.01	Naturalisations des étrangers (A-Z)	4 <sup>ème</sup>

#### 3.8.2. Modifications de l'énoncé des niveaux de classement

Ainsi « **INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES** », devenue « **FORMATION – JEUNESSE – CULTURE – EGLISES** » (5), dépassant largement le cadre de la structure scolaire héritée des années 1980 :

<b>5</b>	<b>FORMATION – JEUNESSE – CULTURE – EGLISES</b>
<b>50</b>	<b>Autorités scolaires</b>
<b>51</b>	<b>Formation</b>
<b>52</b>	<b>Associations scolaires intercommunales – Regroupements scolaires</b>
<b>53</b>	<b>Transports scolaires – Déplacements</b>
<b>54</b>	<b>Para – scolaire</b>
<b>55</b>	<b>Culture</b> (Transféré de la section 15)
<b>56</b>	<b>Institutions à caractère culturel</b> (Transféré de la section 15)
<b>57</b>	<b>Jeunesse</b>
<b>58</b>	<b>Eglises</b> (Sans changement)
<b>59</b>	<b>Sports</b> (Transféré de la section 17)

Cette modification de structure justifie que les sections 15 « **AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS** » et 17 « **SPORTS** » aient été transférées sous « **FORMATION – JEUNESSE** » en 55, 56 et 59.

#### 3.8.3. Nouvelles responsabilités administratives

Nouvelles *responsabilités* ajoutées aux Sections de la *classification administrative*, dont :

**24.- Assurances choses (ne se rapportant pas au personnel)**

**36 - Installations sportives**

**76 - Accueil de la petite enfance, garderies et familles**

## 86 - Energies renouvelables

## 87 - Prestations des Services industriels (SI) en faveur de tiers

### 3.8.4. Terminologie

« Administration » a été remplacé par « Greffe municipal » (11)

« Réseau d'égouts et d'épuration », par « Assainissement » (46)

« Office du travail » en « Travail et chômage » (75), etc.

Le terme « service » a été habituellement supprimé, sauf s'il est employé comme titre :

« Service de l'économat » est devenu « Economat » (12)

Inversement, « Défense contre l'incendie » est devenu « Service de défense incendie et de secours SDIS » (65).

Dresser la liste des principales **modifications** introduites dans la structure du « Plan comptable » (énoncés, responsabilités, terminologie) et les solutions adoptées.

### 3.9. Cotation des rubriques

La cotation est une opération consistant à attribuer des numéros (ou cotes) à des dossiers/documents en rapport avec un plan de classement.

#### 3.9.1. Cotation non informatiquement compatible

Le mode de cotation du « Plan comptable 1980 » ne correspond pas à un traitement informatisé, à moins d'exclure du tri le premier niveau de classement, la « Direction » [1, 2, 3, etc.] et de ne commencer qu'à la « Section » [10, 11, 12, etc.]. Mode de cotation à 6 chiffres familier aux secrétaires municipaux et aux boursiers.

Niveaux de classement	Positions disponibles	Cotes numériques	Structure hiérarchisée du plan de classement
Direction	1-09	1	<b>1 ADMINISTRATION GENERALE</b>
Section	1-99	10	<b>10 AUTORITES</b>
Dossiers	1-99	10.01	<b>10.01 Conseil général/communal</b>
Pièces	1-99	10.01.01	10.01.01 Règlements

#### 2.3.9.2. Cotation informatiquement compatible

Pour remédier à cette difficulté de tri, les niveaux de classement sont désignés par 2 chiffres et l'on fusionne les 2 premières séquences de la numérotation (Direction et Section). Cotation à 7 chiffres sans problème de tri informatique, mais qui s'écarte de la cotation du « Plan comptable vaudois 1980 ».

Niveaux de classement	Positions disponibles	Cotes numériques	Structure hiérarchisée du plan de classement
Direction	1-09	1.00	<b>100 ADMINISTRATION GENERALE</b>
Section	1-99	1.00+01=101	<b>101 AUTORITES</b>
Dossiers	1-99	101.01	<b>101.01 Conseil général/communal</b>

Pièces	1-99	101.01.01	101.01.01	Règlements
--------	------	-----------	-----------	------------

### 3.9.3. Autres modes de cotation

D'autres modes de cotations ont été adoptés, en fonctions des besoins et/ou des habitudes, par exemple :

- 100      **AUTORITES**
- 110      **GREFFE MUNICIPAL**
- 120      **ECONOMAT, etc.**

ou encore :

- 1.        **ADMINISTRATION GENERALE**
- 1.1      **AUTORITES**
- 1.1.1    *Conseil communal/général*
- 1.1.1.1    Règlements, etc.

Le mode de cotation des dossiers/documents dépend de votre pratique et ressort du choix du/de la secrétaire ou du/de la responsable.

### 3.10 Mots-clés

Le *mot-clé* est un mot ou groupe de mots choisis dans le titre ou dans le texte d'un document, soit dans une demande de recherche documentaire, pour en caractériser le contenu<sup>6</sup>. L'*index* des mots-clés est une liste ordonnée de noms de personnes, de lieux ou de *matières* figurant dans un document, assortis d'une référence (ou cote) permettant de les y retrouver.

**Dans le cadre du Greffe municipal, l'index des mots-clés facilite le travail des secrétaires. Il est indispensable pour placer un dossier au bon endroit, mais également pour permettre à votre personnel de placer le document – spécialement dans la correspondance - dans le bon dossier, à sa création/réception.**

#### 3.10.1. Conception

- Utiliser un **vocabulaire** normé, communément admis
- Etablir une liste alphabétique au SINGULIER avec renvoi à la cote :

Titre ou liste alphabétique des dossiers	Liste des cotes / numérotation des dossiers
Ecole primaire	51.02
Economie de guerre	68.06

- Pour mieux circonscrire les « matières », grouper les mots-clés et pratiquer l'inversion.

Liste des mots - clés	Liste des cotes / numérotation des dossiers
-----------------------	---

<sup>6</sup> Noël Richter, *Indexation alphabétique des matières* [Normes AFNOR], Le Mans 1980.

Ecole, direction	51.01
Ecole, commission scolaire	50.01

- Etablir des relations de voisinage

Les renvois *voir* ou *voir sous* orientent vers des dossiers/documents complémentaires hors du « plan de classement » ou précisent l'équivalence avec des termes obsolètes ou peu employés.

Index alphabétique des mots-clés (matières)	Renvois	Cotes
Piscine	<i>Voir</i> Installation sportive	36.01
Préposé agricole	<i>Voir</i> Inspecteur du bétail et culture des champs	63.03
Contrôle des habitants	<i>Voir</i> Office de la population	62.03
Armoiries	<i>Voir</i> Promotion de la commune	14.01
AVS	<i>Voir</i> Assurance vieillesse et survivants	72

### 3.10.2. Rédaction

Le mot-clé : nom commun (substantif), univoque, avec majuscule, jamais un adjectif ou un verbe, toujours au singulier, débutant par une majuscule ; sans abréviation ou sigle : Gravière ; Permis d'inhumer ; Vingt-quatre heures *et non pas* 24 heures ; Photographie *et non pas* photo; UCV (Union des Communes Vaudoises) et Union des Communes Vaudoises (UCV) ;

Placer un seul mot par ligne : forêt, montagne, alpage et pâturage, *mais plutôt*

Forêt  
Montagne  
Alpage  
Pâturage

### 3.11. Recherche manuelle ou informatisée des rubriques

- Manuelle : liste alphabétique ou numérique sur support papier
- Informatisée : fonction RECHERCHER (FULL TEXT / PLEIN TEXTE) des mots-clés, par logiciel WORD (Fichier- Rechercher dans le document- Rechercher/Atteindre- Suivant) ou EXCEL (Barre d'outil : Données-Trier (A-Z) – Trier par colonne (A, B, C) – Croissant/décroissant – Ligne de titre (Oui/Non) – OK).
- Possibilité de rechercher un mot par EDITION-RECHERCHER
- Interroger le descripteur au SINGULIER.

Dresser la liste des principales **difficultés rencontrées** dans la conception et la réalisation d'un index des mots-clés (matières) et les solutions adoptées.

L'index des mots-clés est consultable en Section 5

### 3.12. Organisation interne des dossiers d'activités répétitives

Certains dossiers administratifs des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> niveaux de classement sont constitués de documents standardisés. L'énoncé de leur contenu favorise leur bonne tenue par le personnel communal.

**Généralités**

- Documentation administrative
- Descriptif des missions et des tâches - Planification
- Guide des procédures métier
- Rapport d'activité – Historique
- Finances - Comptabilité - Contrôle de gestion
- Statistiques
- Commissions – Associations

**Réglementation (et affaires juridiques)**

- Lois
- Règlements – Directives - Circulaires internes
- Conventions – Contrats de prestation
- Contentieux - Jugements

**Commissions**

- Statuts - Règlements
- Organisation – Liste des membres
- Dossiers techniques et administratifs - Correspondance
- Procès-verbaux et annexes des séances
- Finances - Comptabilité
- Statistiques - Rapport annuel/Rapport d'activité

**Associations, sociétés, organismes intercommunaux, para - administratifs ou privés**

*Les associations, fondations, groupes de réflexion, sociétés locales, syndicats (A.F., alpage) organismes au sein desquels la municipalité ou la direction/dicastère est représentée comprennent habituellement les natures de sources suivantes :*

- Statuts – Règlements
- Personnel – Organisation
- Convention(s) - Contrat de prestation
- Dossiers techniques et administratifs – Correspondance
- Procès-verbaux et annexes des séances
- Finances - Comptabilité
- Statistiques - Rapport annuel
- Locaux et bâtiments : construction – entretien – location

Ces organismes peuvent disposer de bâtiments qui ne sont pas forcément propriété de la commune.

### 3.13. Réalisation pratique du plan de classement

#### 3.13.1. Travaux préparatoires

**Evaluer** les *besoins*.

Conserver le plan qui donne satisfaction, adapter les autres (en cas de fusion, par ex.) ou proposer une organisation des dossiers aux communes qui n'en utilisent pas encore.

**Obtenir** l'*assentiment/appui* de votre hiérarchie.

Le soutien et l'expérience de votre syndic et de votre boursier se révéleront précieux.

**Nommer** un *groupe de travail*.

Le « Plan de classement » doit être élaboré par des personnes en prise directe sur l'administration. Il devrait comprendre. Le secrétaire municipal et votre supérieur hiérarchique, votre/vos collègues et le/la responsable de l'informatique. Evaluer le **coût** de l'opération. Proposer un calendrier des réalisations (**planning**).

**Identifier** sa *structure* et ses *responsabilités*.

Pour identifier ses *responsabilités* et ses *missions*, consulter :

- la loi du 28 février 1956 sur les communes
- les règlements, l'organigramme et les cahiers des charges
- le *Rapport de gestion de la Municipalité au Conseil*
- le déroulement des affaires (votre expérience), la « mémoire » et la pratique des anciens.

**3.13.2. Réalisation**

**Construire** un plan pour vos besoins. S'il est (trop) détaillé en regard de vos besoins :

- conserver les 2 premiers niveaux de classement
- le 3<sup>e</sup> niveau est habituellement *utile*
- et le 4<sup>e</sup> est *facultatif*, avec ou sans cote (joue alors le rôle de « liste documentaire »).

1	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
10	<b>AUTORITES</b>
10.01	<i>Conseil général/communal</i>
10.01.01	Règlements
10.01.02	Procès-verbaux
10.01.03	Correspondance

ou bien

1	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
10	<b>AUTORITES</b>
10.01	<i>Conseil général/communal</i>
	Règlements
	Procès-verbaux
	Correspondance

**Adapter** les intitulés : utiliser des termes clairs, courts, compréhensibles de tous.

**10.02** *Vie civique* à la place de *Bureau électoral – Votations - Elections*

**Ajouter** des rubriques selon vos besoins. Poursuivre la cotation de manière cohérente.

<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
<b>14</b>	<b>INTERET GENERAUX</b>
<b>14.01</b>	<i>Promotion de la commune</i>
[...]	
14.01.08	Armoiries

**Retrancher** les rubriques ne correspondant pas à votre pratique, sans utilité.

<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
<b>10</b>	<b>AUTORITES</b>
<b>11</b>	<b>GREFFE MUNICIPAL</b>
<b>12</b>	[Vide, absence d'ECONOMAT]
<b>13</b>	<b>PERSONNEL COMMUNAL</b>
<b>14</b>	[Vide, absence d'INTERETS GENERAUX]

**Eviter de réutiliser** une même cote. Une cote abandonnée est *définitivement* délaissée.

Conserver la succession des cotes des 2 premiers niveaux de classement. Une rubrique inutile aujourd'hui sera vraisemblablement nécessaire demain. Vous éviterez ainsi de devoir décaler des cotes pour modifier votre *plan de classement*.

**Positionner** définitivement les dossiers susceptibles d'être classés à plusieurs endroits.

Par exemple, fixer par écrit votre choix entre :

« Enquêtes publiques », sous « Police des constructions » (sous les cotes 42.05.02), « Abris publics » (66.05) et « Abris privés » (66.06).

- « Contrôle des citernes », sous « Service des eaux » (81.08), « Protection de l'environnement » (42.07.02), voire même sous « Inspection des bâtiments SDIS » (65.11).
- « Ambulance(s) », sous « Interventions » de la « Police municipale » (61.08.06) ou sous « Hôpital régional » (73.05.02).

**Consigner** par écrit les choix qui ont prévalu à l'élaboration et à l'application du « Plan de classement », les difficultés rencontrées et les solutions adoptées. Voir ci-après la « **Liste des procédures** ».

**Adopter** un mode de *cotation* conforme à votre pratique, susceptible d'être (très) différent de celui proposé dans le « Plan de classement ».

**Elaborer** un *index des mots-clés* ou mots-matières.

**Soumettre à l'examen** de vos collègues pour expertise, modification et adhésion.



Enfin le faire **valider** par votre supérieur hiérarchique, votre syndic, par exemple.

**Organiser** la nouvelle structure :

- acquérir un mobilier et des contenants adaptés (boîtes, classeurs, dossiers suspendus)
- localiser les dicastères par couleurs (facilite le repérage visuel des dossiers)
- localiser les dossiers par étiquettes sur le mobilier et les contenants : cote, titre/contenu, dates extrêmes.

**Classer** les dossiers dans la nouvelle structure, de manière hiérarchique, allant du *général* au *particulier*, en suivant les (4) niveaux de classement », s'ils sont tous conservés.

S'assurer que le plan comprend tous les dossiers constitués, que chaque dossier rassemble tous les documents portant sur la même affaire et qu'il n'existe pas de documents isolés.

**Rédiger** un *répertoire*.

- Dresser la *liste de tous les dossiers* hiérarchiquement rattachés aux missions/responsabilités de l'administration communale. Placer 1 exemplaire au greffe municipal, 1 autre aux archives *définitives* et le 3<sup>e</sup> aux Archives cantonales vaudoises.

### **3.14. Assurer le suivi du plan de classement : la liste des procédures**

La *liste des procédures* consigne la justification des choix qui ont prévalu, énumère les difficultés rencontrées et les solutions adoptées. Elle s'apparente tout à la fois à une directive, à un mode d'emploi ou à une marche à suivre. Elle précise la composition interne de certains dossiers, donne des conseils judicieux ou pratiques et enfin constitue un *outil de formation, d'intégration du personnel nouveau* et de *transmission de l'information*.

#### **3.14.1. Consigner les procédures**

Outre les difficultés rencontrées et les solutions adoptées, cette liste peut consigner des directives portant sur :

- l'enregistrement, la circulation, la conservation/élimination des documents (reçus/produit)
- l'ouverture d'un dossier (intitulé des étiquettes, cote, années extrêmes, sort final) et sa fermeture (conditionnement, titrage, élimination de la ferraille, du plastique)
- la gestion interne d'un dossier (séparer les documents à conserver de ceux à éliminer)
- le prêt des dossiers et la création d'un « fantôme »

#### **3.14.2 Liste des procédures habituelles**

Cette liste non exhaustive mérite d'être complétée par vos propres observations :

*Normalisation de l'énoncé des rubriques du plan de classement et leur typographie*

« Véhicules et outillage » devient « Véhicule – Matériel – Outillage ».

Eviter le mélange des caractères droits et obliques, gras et minces, tirets horizontaux et/ou verticaux, majuscules et minuscules, singulier et pluriel, emploi du « et » et du « ou », largeur des espaces, etc.

*Bannissement des termes équivoques et des désignations imprécises*

« Divers », « Affaires générales », « Correspondance générale », susceptibles d'accumuler des documents isolés et non structurés (brochures, coupures de presse, photographies).

*Précision du sens de certains termes du plan de classement*

En cas de doute, d'hésitation ou d'homonymie, préciser leur contenu, par ex. :

- « Associations régionales- ententes intercommunales », entendre « Toutes les associations où la municipalité est représentée » (10.05).

*Précision du contenu de certaines séries/dossiers du plan de classement*

- Sous « Contrôle des habitants » (62.03.02), le terme « mutations » comprend arrivée, départ, retour, naissance, mariage, décès, séparation, divorce, naturalisation ordinaire ou facilitée, réintégration d'origine, changement de nom ou de prénom, reconnaissance, adoption, changement d'adresse, de chef de famille, veuvage, etc.
- Sous « Affaires militaires », la « mobilisation » (68.02) comprend le pli de mobilisation, le contrôle des chevaux, les ouvrages militaires (casernes, places d'armes, fortifications). Les « tirs » (68.05) comprennent la ligne de tir, le stand, les cibles, les sociétés de tir. Du point de vue militaire, inclure l'instruction au tir, les tirs obligatoires, les munitions.

*Localisation des originaux*

Au greffe municipal. Les autres bureaux ou services ne disposent que de copies éliminées avant transfert aux archives *définitives*.

*Localisation des « actes perpétuels » originaux*

« Greffe municipal – Actes perpétuels... », « Greffe municipal – Règlements communaux », cote 11.02.

*Localisation des dossiers susceptibles d'occuper plusieurs positions dans le plan de classement*

*Enoncé des sources informatiques dans le plan de classement*

Le support de dossiers et/ou documents de conservation illimitée conservés *uniquement* sous forme numérique doit être mentionné, par ex. les bases de données.

*Florilège des questions récurrentes*

Relever les problèmes soulevés par vos collègues et solutionnés par vos soins.

### 3.15. Appliquer l'informatique au plan de classement

#### 3.15.1. Intégrer les décisions municipales au « plan de classement »

*Un exemple d'application informatique : l'intégration des décisions municipales au « plan de classement » dans les procès-verbaux de la municipalité de la commune d'Apples*

MUNICIPALITE D'APPLES  
PROCES-VERBAL

#### Municipalité d'Apples

#### Procès-Verbal

#### No. 1

Séance du lundi, 7 janvier 2002 à 19 h 30

Présidence : M. C.A. Roulet, syndic.  
Présences : Mme M. Decollogny, M. J.-D. Alleman, M. H.B. Fazan, M. A. Neuffer  
PV : M. D. Gauthier, secrétaire municipal

Le procès-verbal de la séance no 177 du lundi, 17 décembre 2001 est approuvé sans opposition ni remarque.

M. Roulet, nouveau syndic, souhaite la bienvenue à ses collègues de la Municipalité et forme ses vœux pour la nouvelle année 2002 ainsi que pour la nouvelle législature 2002-2005.

### LA MUNICIPALITE DECIDE

#### 1 10.3. MUNICIPALITE

##### Règlement sur les vacances des membres de la Municipalité

d'adopter le règlement sur les vacances des membres de la Municipalité, selon projet élaboré par M. Roulet, syndic.

#### 2 31.4. GRAVIERES

##### Prise en charge du dossier des gravières

d'attribuer le dossier des gravières à M. Roulet, syndic. En effet, ces questions sont souvent évoquées lors des séances des syndics du district et il est souhaitable que ce soit le syndic qui prenne en charge ce dossier. A ce sujet, la Municipalité prend connaissance d'une lettre du chef du DSE adressée au consortium de la gravière du Boiron concernant l'incidence des transports sur le schéma directeur d'exploitation.

#### 3 35.1. LOCATIF CROIX-DU-MOULIN

##### Ventilation des cuisines

d'entreprendre une étude (AN) avec M. C., architecte, pour l'installation d'un système de ventilation efficace dans les cuisines du locatif communal. Les travaux pourront être exécutés dans le cadre du budget 2002.

#### 4 35.2. HÔTEL DE COMMUNE

##### Projet de construction d'une véranda sur la terrasse

de ne pas donner suite, pour l'instant en tout cas, au projet de création d'une véranda sur la terrasse de l'hôtel de commune. Le devis de l'atelier K., qui comprend un aménagement complet de cette véranda, s'élève à plus de Fr. 65'000.--. Vu l'importance de cette dépense, le projet est laissé en suspens.

**5 42.1. POLICE DES CONSTRUCTIONS**  
**Projet de couvert pour voiture Mme Y. P.**

d'accorder le permis de construire no 801 à Mme Y. P. pour la construction d'un couvert à voiture.

*Cette intégration facilite le classement des documents, simplifie la recherche des dossiers et accélère la préparation des séances de municipalité.*

Le *Plan de classement type 2006* se prête parfaitement à cette intégration.

- Attribuer à chaque décision municipale un numéro d'ordre croissant dans le procès-verbal de la municipalité (marge de gauche, numéros 1, 2, 3, 4 et 5)
- Ajouter en regard du numéro d'ordre croissant de la décision municipale, la cote du dossier correspondant au plan de classement (10.3, 31.4, 35.1, 35.2, 42.1)
- A la frappe de la cote du plan (10.3, 31.4), le logiciel de recherche documentaire affiche automatiquement l'intitulé du 2<sup>e</sup> niveau du « Plan de classement » (10.3 – Municipalité ; 31.4 – Gravières)
- Le secrétaire municipal ajoute le contenu (Règlement sur les vacations des membres de la municipalité) et les considérants de la décision municipale (adopter le règlement sur les vacations)
- Périodiquement, le logiciel indexe les décisions municipales et établit la table des matières
- Il est possible de même d'intégrer la correspondance municipale au plan de classement.

Consulter votre fournisseur de matériel informatique habituel ou votre association professionnelle.

**La Municipalité décide :**

<b>1</b>	<b>10.3</b>	<b>MUNICIPALITÉ</b> <b>Règlement des vacations des membres de la Municipalité</b> d'adopter le règlement des vacations des membres de la Municipalité, selon le projet élaboré par le syndic
<b>2</b>	<b>31.4</b>	<b>GRAVIÈRES</b> <b>Prise en charge du dossier des gravières</b> d'attribuer le dossier des gravières au syndic

*Explications :*

« La Municipalité décide :

1 (numéro de la décision) – 10.3 (cote du dossier) - MUNICIPALITE (intitulé du dossier dans le plan de classement) - Règlement sur les vacations (contenu de la décision municipale)

2 (numéro de la décision) - 31.4 (cote du dossier) - GRAVIERES (intitulé du dossier dans le plan de classement) - Prise en charge (contenu de la décision municipale).

## 4 Structure détaillée

<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	10.06.02	Grand Conseil
<b>10</b>	<b>AUTORITES</b>	10.06.03	Préfecture
10.01	<i>Conseil communal/général</i>	10.07	<i>Autorités politiques fédérales (A-Z)</i>
10.01.01	Règlements (Conseil communal et commissions)	10.07.01	Conseil fédéral
10.01.02	Procès-verbaux	10.07.02	Conseil national
10.01.03	Correspondance	10.07.03	Conseil des Etats
10.01.04	Composition du bureau du Conseil	10.08	<i>Autorités judiciaires cantonales et fédérales</i>
10.01.05	Pièces annexes - Préavis - Rapports	10.08.01	Tribunaux (A-Z)
10.01.06	Motions - Interpellations - Questions écrites - Postulats	10.08.02	Justice de paix
10.01.07	Liste des membres - Assermentations - Démissions	10.08.03	Office des poursuites et faillites
10.01.08	Commissions du Conseil (A-Z)	<b>11</b>	<b>GREFFE MUNICIPAL</b>
10.01.09	Liste et correspondance des partis	11.01	<i>Actes perpétuels - Conventions - Baux - Contrats (originaux)</i>
10.01.10	Jetons de présence - Décompte	11.02	<i>Règlements communaux (A-Z)</i>
10.02	<i>Bureau électoral - Votations - Elections</i>	11.03	<i>Correspondance reçue/expédiée</i>
10.02.01	Registre des votations/élections	11.04	<i>Rôle électoral - Registre civique</i>
10.02.02	Votations	11.04.01	Référendum - Initiative sur le plan communal
10.02.03	Elections	11.05	<i>Bourgeoisie - Naturalisations</i>
10.02.04	Recours	11.05.01	Naturalisations des étrangers (A-Z)
10.03	<i>Municipalité</i>	11.05.02	Naturalisations des confédérés (A-Z)
10.03.01	Règlements	11.05.03	Bourgeoisie d'honneur
10.03.02	Procès-verbaux	11.05.04	Registre des bourgeois
10.03.03	Préavis municipaux	11.06	<i>Renseignements privés</i>
10.03.04	Extraits de décisions municipales	11.06.01	Certificat de bonnes mœurs
10.03.05	Rapport de gestion	11.06.02	Déclaration de fortune
10.03.06	Commissions et délégations municipales	11.07	<i>Gestion des archives</i>
10.03.07	Pétitions	11.07.01	Répertoires - Inventaires
10.03.08	Réponses aux procédures de consultations	11.07.02	Bordereaux versements/élimination
10.03.09	Programme de législation - Planification	11.07.03	Consultations - Recherches
10.03.10	Répartition des tâches - Dicastères	11.07.04	Guide pratique de gestion - Directives
10.03.11	Agenda 21 - Développement durable	<b>12</b>	<b>ECONOMAT</b>
10.04	<i>Fusion de communes</i>	12.01	<i>Fournitures de bureau</i>
10.04.01	Procès-verbaux	12.02	<i>Machines de bureau (sauf informatique)</i>
10.04.02	Correspondance	12.03	<i>Mobilier de bureau</i>
10.04.03	Études - Projets	12.04	<i>Imprimés (cartes, livres, affiches)</i>
10.04.04	Informations publiques	12.05	<i>Cadeaux</i>
10.05	<i>Associations régionales - Ententes intercommunales (A-Z)</i>	12.06	<i>Drapeaux</i>
	[Entendre toutes les associations où la municipalité est représentée]	12.07	<i>Affranchissements postaux (machines, tarifs)</i>
10.05.01	Statuts	<b>13</b>	<b>PERSONNEL COMMUNAL</b>
10.05.02	Procès-verbaux	13.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
10.05.03	Correspondance	13.02	<i>Santé et sécurité au travail</i>
10.06	<i>Autorités politiques cantonales</i>	13.03	<i>Statut du personnel - Classification des postes - Échelle des salaires</i>
10.06.01	Conseil d'État		

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

13.04	<i>Organisation du travail - Organigramme - Horaires - Vacances</i>	14.06	<i>Statistiques - Recensements (A-Z)</i>
13.05	<i>Description des postes - Cahiers des charges</i>	<b>15</b>	<b>AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS. Voir 55 et 56</b>
13.06	<i>Mises au concours</i>	<b>16</b>	<b>TOURISME</b>
13.07	<i>Offres spontanées</i>	16.01	<i>Office du tourisme (communal, régional, vaudois, national)</i>
13.08	<i>Dossiers du personnel (A-Z)</i>	16.02	<i>Taxe de séjour</i>
13.08.01	Actifs permanents	16.02.01	Règlement
13.08.02	Temporaires - Auxiliaires - Stagiaires	16.02.02	Négociations
13.08.03	Anciens - Partis - Retraités - Décédés	16.02.03	Perceptions
13.09	<i>Apprentis (A-Z)</i>	16.03	<i>Associations touristiques (A-Z)</i>
13.10	<i>Formation</i>	16.04	<i>Promotion touristique</i>
13.11	<i>Assurances personnes</i>	16.04.01	Actions particulières (A-Z)
13.11.01	Assurances sociales (AVS, AI, APG)	16.04.02	Offres (A-Z)
13.11.02	Assurance maladie	<b>17</b>	<b>SPORTS. Voir 59</b>
13.11.03	Assurance accidents (SUVA, anciennement CNA)	<b>18</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>
13.12	<i>Caisses de pensions (LPP)</i>	18.01	<i>Généralités - Réglementation</i> [Transports scolaires, voir 53]
13.13	<i>Litiges</i>	18.02	<i>CFF</i>
13.14	<i>Commission - Association du personnel</i>	18.02.01	Lignes (A-Z)
13.14.01	Liste des membres	18.02.02	Horaires
13.14.02	Projets (A-Z)	18.02.03	Arrêts, gare
13.14.03	Procès-verbaux	18.02.04	Participation aux frais
<b>14</b>	<b>INTERETS GENERAUX</b>	18.02.05	Cartes journalistiques CFF
14.01	<i>Promotion de la commune</i>	18.03	<i>Cars postaux - Lignes touristiques</i>
14.01.01	Plaquette sur la commune	18.03.01	Lignes (A-Z)
14.01.02	Dépliant de présentation, "Bienvenue"	18.03.02	Horaires
14.01.03	Plan touristique de la commune	18.03.03	Arrêts
14.01.04	Publications/études sur la commune - Presse	18.03.04	Participation aux frais
14.01.05	Memento communal	18.04	<i>Entreprises de transport (A-Z)</i>
14.01.06	Journal communal	<b>19</b>	<b>INFORMATIQUE - TELECOMMUNICATION</b>
14.01.07	Site internet de la commune	19.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
14.02	<i>Manifestations locales</i>	19.01.01	Commission communale d'informatique
14.02.01	Calendrier des manifestations	19.02	<i>Matériel</i>
14.02.02	Manifestations publiques (A-Z)	19.02.01	Analyse des besoins
14.02.03	Manifestations privées - Réceptions (A-Z)	19.02.02	Inventaire
14.03	<i>Sociétés locales</i>	19.02.03	Achat - Leasing - Maintenance
14.03.01	Union des sociétés locales	19.02.04	Mode d'emploi - Formation
14.03.02	Sociétés locales (A-Z)	19.03	<i>Programmes et logiciels</i>
14.04	<i>Relations extérieures</i>	19.03.01	Analyse des besoins
14.04.01	Communes	19.03.03	Achat - Leasing - Maintenance
14.04.02	Cantons	19.04	<i>Études - Mandats consultants</i>
14.04.03	Pays	19.05	<i>Intranet</i>
14.04.04	Jumelage	19.06	<i>Téléphone - Fax</i>
14.04.05	Associations auxquelles la commune est affiliée (A-Z)	<b>2</b>	<b>FINANCES</b>
14.04.06	Partenaires privés (A-Z)		
14.05	<i>Promotion économique - Développement économique</i>		

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

<b>20</b>	<b>COMPTABILITE GENERALE - CAISSE - CONTENTIEUX</b>	22.05	<i>Banques - Institutions financières</i>
20.01	<i>Bourse communale</i>	22.06	<i>Péréquation financière - Classification (EtaCom)</i>
20.02	<i>Comptabilité générale</i>	<b>23</b>	<b>AMORTISSEMENTS - RESERVES</b>
20.03	<i>Budget - Planification financière</i>	23.01	<i>Patrimoine financier</i>
20.04	<i>Comptes</i>	23.02	<i>Patrimoine administratif</i>
20.05	<i>Commission des finances</i>	23.03	<i>Réserves</i>
20.06	<i>Révision - Contrôle des comptes - Fiduciaire</i>	23.04	<i>Financements spéciaux</i>
20.07	<i>Litiges - Contentieux</i>	23.05	<i>Fondations (A-Z) - Dons (A-Z) - Legs (A-Z)</i>
20.08	<i>Poursuites - Faillites</i>	<b>24</b>	<b>ASSURANCES CHOSES</b> <i>(sauf celles se rapportant au personnel)</i>
<b>21</b>	<b>IMPOTS - TAXES</b>	24.01	<i>Gestion du portefeuille</i>
21.01	<i>Arrêté d'imposition</i>	24.02	<i>Responsabilité civile</i>
21.02	<i>Rôle des contribuables - Frais de perception</i>	24.03	<i>RC maître d'ouvrage/Travaux de construction</i>
21.03	<i>Répartitions intercommunales</i>	24.04	<i>Préjudice de fortune</i>
21.04	<i>Exonérations</i>	24.05	<i>Cautionnement du boursier</i>
21.05	<i>Recours en matière d'impôts</i>	24.06	<i>Bâtiments</i> [voir aussi 35.01.08, 35.02.08, 36.01.08]
21.06	<i>Impôts (personnes physiques)</i>	24.07	<i>Véhicules - Machines</i>
21.06.01	Revenu	24.08	<i>Vol - Pertes d'exploitation</i>
21.06.02	Fortune	24.09	<i>Incendie - Dégâts d'eau - Bris de glaces</i>
21.06.03	Source	<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS - PROPRIETES COMMUNALES</b>
21.06.04	Impôt personnel	<b>30</b>	<b>ADMINISTRATION - TECHNIQUE</b>
21.06.05	Impôt foncier (particuliers)	30.01	<i>Plans des propriétés communales (forêts, montagnes, vignes)</i>
21.06.06	Gains immobiliers	30.01.01	Cadastre et registre foncier des propriétés communales
21.06.07	Successions	30.02	<i>Baux à ferme - Contrats avec les gérants des biens communaux</i>
21.06.08	Sur les chiens	30.03	<i>Servitudes</i>
21.06.09	Patentes	30.04	<i>Améliorations foncières (A-Z)</i> . [Les AF peuvent être regroupées dans cette position ou être réparties dans les dossiers de 31-33. Voir aussi 42.04.05]
21.06.10	Frais de perception des impôts	<b>31</b>	<b>TERRAINS</b>
21.07	<i>Impôts (personnes morales)</i>	31.01	<i>Domaines agricoles - Parcelles communales (A-Z)</i>
21.07.01	Entreprises (A-Z)	31.01.01	Propriété : achats, ventes, échanges
21.07.02	Associations (A-Z)	31.01.02	Exploitation - Location
21.08	<i>Taxes communales (encaissement)</i>	31.01.03	Entretien
21.08.01	Taxe des divertissements	31.01.04	Installations - Accès - Dossier technique
21.08.02	Boissons	31.01.05	Améliorations foncières
21.08.03	Police des constructions		
21.08.04	Eaux -Egouts		
21.08.05	Ordures		
21.08.06	Taxes d'exemption SDIS [voir aussi 65.08]		
21.08.07	Foires - Marchés		
21.09	<i>Taxe à la valeur ajoutée (TVA)</i>		
<b>22</b>	<b>SERVICE FINANCIER</b>		
22.01	<i>Titres et créances</i>		
22.02	<i>Cautionnements (caution de la commune)</i>		
22.03	<i>Participations communales</i>		
22.04	<i>Emprunts</i>		

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

31.01.06	Correspondance	34.01	<b>Immeubles (patrimoine privé de la commune, A-Z)</b> [par ex. locatif]
31.02	<b>Jardins familiaux (A-Z)</b> [une structure semblable est applicable aux sous-séries/dossiers 31.02-33.06]	34.01.01	Propriété : achats, ventes, échanges
31.03	<b>Gravières (A-Z)</b>	34.01.02	Gestion - Exploitation - Location
31.04	<b>Carrières (A-Z)</b>	34.01.03	Entretien - Rénovation
31.05	<b>Marais - Tourbières (A-Z)</b>	34.01.04	Plans
31.06	<b>Mines et salines (A-Z)</b>	34.01.05	Financement - Amortissement
<b>32</b>	<b>FORETS - MONTAGNES - ALPAGES - PATURAGES</b>	<b>35</b>	<b>BATIMENTS</b>
32.01	<b>Forêts (A-Z)</b>	35.01	<b>Bâtiments communaux publics (patrimoine administratif, A-Z)</b> [par ex. abattoir, abri, aula, auberge communale, centre funéraire, chalet, chapelle funéraire, collège, congélateur, école, église, foyer 3e âge, groupement scolaire, hangars divers, Hôtel de ville, maison de commune, maison de paroisse, marché couvert, poids public, salle de paroisse, temple, vestiaire, WC public]
32.01.01	Propriété : achats, ventes, échanges	35.01.01	Propriété : achats, ventes, échanges
32.01.02	Exploitation - Plantation - Reboisement	35.01.02	Construction
32.01.03	Chemins - Accès	35.01.03	Entretien - Rénovation
32.01.04	Plan de gestion des forêts communales - Plan directeur forestier	35.01.04	Exploitation - Location
32.01.05	Triage forestier - Garde de triage - Garde forestier	35.01.05	Matériel - Mobilier
32.01.06	Lutte contre les maladies et les parasites des forêts [voir aussi 63.06]	35.01.06	Plans
32.01.07	Améliorations foncières	35.01.07	Financement - Amortissement
32.01.08	Machines - Matériel	35.01.08	Assurances [voir aussi 24.06]
32.02	<b>Montagnes - alpages (A-Z)</b>	35.02	<b>Locaux communaux publics (A-Z)</b> [par ex. Grande salle, salle polyvalente, refuge, fontaine et couvert]
32.02.01	Propriété : achats, ventes, échanges	35.02.01	Propriété : achats, ventes, échanges
32.02.02	Exploitation - Location	35.02.02	Construction
32.02.02.01	Syndicats d'alpage (A-Z)	35.02.03	Entretien - Rénovation
32.02.03	Chemins - Accès	35.02.04	Exploitation - Location [l'utilisation des installations est placée sous la responsabilité des sociétés sportives, voir aussi 59.03]
32.02.04	Améliorations foncières	35.02.05	Matériel - Mobilier
32.02.05	Travaux d'entretien (enclos, barrières, murs)	35.02.06	Plans
32.03	<b>Pâturages (A-Z)</b>	35.02.07	Financement - Amortissement
32.03.01	Propriété : achats, ventes, échanges	35.02.08	Assurances [voir aussi 24.06]
32.03.02	Exploitation - Location	35.03	<b>Bâtiments/locaux privés loués par la commune (A-Z)</b>
32.03.03	Chemin - Accès	<b>36</b>	<b>INSTALLATIONS SPORTIVES</b>
32.03.04	Améliorations foncières	36.01	<b>Installations sportives (A-Z)</b> [centre/complexe sportif, patinoire, piscine, tennis, terrain de football]
<b>33</b>	<b>VIGNES</b>	36.01.01	Propriété : achats, ventes, échanges
33.01	<b>Vignes (A-Z)</b>	36.01.02	Construction
33.01.01	Propriété : achats, ventes, échanges	36.01.03	Entretien - Rénovation
33.01.02	Exploitation - Location - Plantation	36.01.04	Exploitation - Location
33.01.03	Chemins - Accès	36.01.05	Matériel - Mobilier
33.01.04	Sociétés viticoles (A-Z) - Associations viticoles	36.01.06	Plans
33.01.05	Vendange (contrôle/produit)	36.01.07	Financement - Amortissement
33.01.06	Vente de vin		
33.01.07	Cave (communale) - Caveau -Carnotzet		
33.01.08	Améliorations foncières		
33.01.09	Cadastre viticole - Registre des vignes		
33.01.10	Vigneron		
33.01.11	Reconstitution du vignoble		
<b>34</b>	<b>GERANCES</b>		



36.01.08	Assurances [voir aussi 24.06]		
<b>4</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS - ENVIRONNEMENT - URBANISME</b>		
<b>40</b>	<b>ADMINISTRATION</b>		
40.01	<i>Généralités - Réglementation</i>		
<b>41</b>	<b>TECHNIQUE</b>		
41.01	<i>Registre foncier</i>		
41.02	<i>Cadastre/géomètre officiel - Mensurations numériques</i>		
41.02.01	Mensuration officielle		
41.02.02	Nivellement communal		
41.02.03	Études - Levés de plans - Travaux spéciaux		
41.02.04	Cadastre des conduites		
41.03	<i>Gestion informatique du territoire (SIT)</i>		
41.04	<i>Service technique (inter)communal</i>		
41.05	<i>Véhicules - Matériel - Outillage</i>		
41.05.01	Véhicules		
41.05.02	Matériel		
41.05.03	Outillage		
<b>42</b>	<b>URBANISME - ARCHITECTURE - ENVIRONNEMENT</b>		
42.01	<i>Généralités - Réglementation</i>		
42.02	<i>Aménagement du territoire - Aménagement local</i>		
42.03	<i>Plans d'aménagement cantonaux</i>		
42.03.01	Plan directeur cantonal		
42.03.02	Plan directeur des carrières		
42.04	<i>Plans d'aménagement communaux</i>		
42.04.01	Plan directeur communal		
42.04.02	Plan général d'affectation (PGA) - Plan des zones		
42.04.03	Plan partiel d'affectation (PPA) - Plan de quartier		
42.04.04	Plans d'alignement - Circulation - Rues		
42.04.05	Syndicats AF (Associations privées, A-Z) [voir aussi 30.04]		
42.05	<i>Police des constructions</i>		
42.05.01	Généralités - Réglementation		
42.05.02	Enquêtes publiques [voir aussi 66.05 / 66.06]		
42.06	<i>Statistiques de la construction</i>		
42.07	<i>Protection de l'environnement</i>		
42.07.01	Généralités - Réglementation		
42.07.02	Citernes (rôle, révision) [voir aussi 81.08/65.11]		
42.08	<i>Monuments historiques - Recensement</i>		
			<i>architectural</i>
		42.09	<i>Plan de classement des arbres</i>
		<b>43</b>	<b>ROUTES - VOIRIE</b>
		43.01	<i>Routes nationales (A-Z)</i>
		43.01.01	Construction
		43.01.02	Aménagements
		43.02	<i>Routes cantonales (A-Z)</i>
		43.02.01	Construction
		43.02.02	Aménagements
		43.03	<i>Routes et chemins communaux (A-Z)</i>
		43.03.01	Construction
		43.03.02	Aménagements
		43.04	<i>Routes et chemins privés (A-Z)</i>
		43.04.01	Construction
		43.04.02	Aménagements
		43.05	<i>Parkings (A-Z)</i>
		43.05.01	Construction
		43.05.02	Aménagements
		43.06	<i>Ponts - Passages sous-voies - Passerelles (A-Z)</i>
		43.06.01	Construction
		43.06.02	Aménagements
		43.07	<i>Entretien - Nettoyage</i>
		43.08	<i>Service hivernal</i>
		43.09	<i>Affichage - Procédés de réclame - Publicité</i>
		43.10	<i>Plaques de rues - Numérotation d'immeubles - Plaques commémoratives</i>
		43.11	<i>Abribus</i>
		<b>44</b>	<b>PARCS ET PROMENADES - CIMETIERES</b>
		44.01	<i>Parcs publics - Places - Promenades (A-Z)</i>
		44.01.01	Espaces verts - Parcs publics - Places de jeux
		44.01.02	Sport - Plage
		44.01.03	Ecoles - Edifices publics
		44.01.04	Voies - Places publiques
		44.01.05	Parcs naturels - Réserves naturelles (A-Z)
		44.02	<i>Cimetières (entretien)</i>
		44.02.01	Généralités - Réglementation
		44.02.02	Tombes
		44.02.03	Columbarium
		44.02.04	Edicules
		<b>45</b>	<b>DECHETS - ORDURES MENAGERES</b>
		45.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
		45.02	Ordures - Déchets ménagers
		45.02.01	Ramassage et transport

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

45.02.02	Incinération	51.03	<i>Ecoles secondaires</i>
45.03	<b>Déchets triés</b>	51.04	<b>Camps - Ecole à la montagne - Voyages d'études - Sorties</b>
45.03.01	Déchets organiques	51.04.01	Ecole à la montagne
45.03.02	Papier	51.04.02	Camps de ski
45.03.03	Métaux	51.04.03	Voyages d'études
45.03.04	Verre	51.04.04	Courses d'écoles
45.03.05	Déchets encombrants	51.04.05	Autres sorties (visites expositions, spectacles, cinéma, concerts, etc.)
45.04	<b>Déchetterie</b>	51.05	<b>Ecoles privées (A-Z)</b>
45.05	<b>Déchets carnés - Dépouilles animales</b>	51.06	<b>Institutions d'enseignement spécialisé (A-Z)</b>
45.06	<b>Usine d'incinération (Association intercommunale)</b>	51.07	<b>Ecoles professionnelles (A-Z)</b>
45.07	<b>Installations de recyclage (A-Z)</b>	51.08	<b>Universités</b>
<b>46</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>	51.08.01	Université de Lausanne
46.01	<b>Généralités - Réglementation</b>	51.08.02	Université populaire - Université du 3ème âge
46.02	<b>Egouts - Collecteurs</b>	<b>52</b>	<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES INTERCOMMUNALES - REGROUPEMENTS SCOLAIRES</b>
46.03	<b>Station d'épuration (STEP)</b>	52.01	<b>Convention(s)</b>
46.04	<b>Installations privées</b>	52.02	<b>Comptes - Budgets</b>
46.04.01	Fosses septiques	52.03	<b>Administration</b>
46.04.02	Piscines	52.04	<b>Bâtiments : construction - exploitation</b>
46.04.03	Puits perdus	<b>53</b>	<b>TRANSPORTS SCOLAIRES - DEPLACEMENTS</b>
46.04.04	Séparateurs de graisses	53.01	<b>Conventions</b>
46.05	<b>Décharges contrôlées - Décharges matériaux inertes</b>	53.02	<b>Trains</b>
<b>47</b>	<b>COURS D'EAU - RIVES ET PORTS</b>	53.02.01	Abonnements élèves (circulaires, listes élèves....)
47.01	<b>Généralités - Réglementation</b>	53.02.02	Horaires
47.02	<b>Cours d'eau (A-Z)</b>	53.02.03	Correspondance
47.03	<b>Rives (A-Z)</b>	53.03	<b>Bus/tramways (transports publics)</b>
47.04	<b>Ports (A-Z) - Amarrage</b>	53.03.01	Abonnements élèves (circulaires, listes élèves....)
<b>5</b>	<b>FORMATION - JEUNESSE - CULTURE - EGLISES</b>	53.03.02	Horaires
<b>50</b>	<b>AUTORITES SCOLAIRES</b>	53.03.03	Correspondance
50.01	<b>Commission scolaire</b>	53.04	<b>Bus scolaires</b>
50.01.01	Composition de la commission	53.04.01	Organisation bus scolaire
50.01.02	Ordres du jour - Convocations	53.04.02	Horaires
50.01.03	Procès-verbaux	53.04.03	Correspondance
50.01.04	Correspondance	53.05	<b>Autres déplacements</b>
50.02	<b>Conseil d'établissement</b>	53.05.01	"Pedibus" - Déplacements pédestres accompagnés
50.02.01	Composition du Conseil	<b>54</b>	<b>PARA-SCOLAIRE</b>
50.02.02	Ordres du jour - Convocations	54.01	<b>Prestations psychologiques - Psychomotricité - Logopédie en milieu</b>
50.02.03	Procès-verbaux		
50.02.04	Correspondance		
<b>51</b>	<b>FORMATION</b>		
51.01	<b>Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)</b>		
51.02	<b>Ecoles primaires</b>		

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

	<i>scolaire (PPLS)</i>	59.01	<i>Commission (inter)communale pour installations sportives</i>
54.02	<b>Orientation professionnelle</b>		<i>Financement - Fonds (inter)communal pour le sport</i>
54.03	<b>Service médical et dentaire</b>	59.02	<i>Sociétés sportives (A-Z) - Clubs sportifs (A-Z)</i>
54.04	<b>Devoirs surveillés - Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)</b>	59.03	<i>Manifestations sportives - Concours</i>
54.05	<b>Cantines scolaires - Réfectoires</b>	59.04	<i>Utilisation des infrastructures</i> [l'utilisation des installations est placée sous la responsabilité des sociétés sportives, voir aussi 59.03]
<b>55</b>	<b>CULTURE</b> [les sociétés de jeunesse, sport ou culture peuvent être groupées sous "sociétés locales", 14.03]	59.05	
55.01	<b>Commission/organisation communale</b>	<b>6</b>	<b>SECURITE PUBLIQUE</b>
55.02	<b>Financement - Fonds culturel</b>	<b>60</b>	<b>POLICE CANTONALE</b>
55.02.01	Fonds culturel (inter)communal	60.01	<i>Gendarmerie</i>
55.02.02	Fondations à but culturel (A-Z)	60.02	<i>Police-Secours</i>
55.03	<b>Sociétés culturelles (A-Z)</b>	60.03	<i>Police 2000</i>
55.04	<b>Manifestations/animations culturelles (A-Z)</b>	<b>61</b>	<b>POLICE MUNICIPALE - POLICE DE PROXIMITE</b>
<b>56</b>	<b>INSTITUTIONS A CARACTERE CULTUREL</b>	61.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
56.01	<b>Théâtres</b>	61.02	<i>Organisation</i>
56.02	<b>Musées</b>	61.03	<i>Formation - Instruction</i>
56.03	<b>Cinéma</b>	61.04	<i>Véhicules - Matériel - Equipements</i>
56.04	<b>Bibliothèque - Médiathèque municipale</b>	61.05	<i>Objets trouvés</i>
56.05	<b>Ludothèque</b>	61.06	<i>Notifications de plaintes - Mandats préfectoraux - Commandements de payer</i>
<b>57</b>	<b>JEUNESSE</b> [les sociétés de jeunesse, sport ou culture peuvent être groupées sous "sociétés locales", 14.03]	61.07	<i>Enquêtes de police - Rapports de police</i>
57.01	<b>Commission de jeunesse</b>	61.08	<i>Interventions</i>
57.02	<b>Conseil des jeunes</b>	61.08.01	Délits
57.03	<b>Centre de jeunes - Centre de loisirs</b>	61.08.02	Arrestations - Interpellations
57.04	<b>Animateur - Educateur de rues - Travailleur social de rues</b>	61.08.03	Alarmes - Patrouilles - Contrôles
57.05	<b>Passeport-vacances</b>	61.08.04	Maintien de l'ordre public
57.06	<b>Colonies de vacances</b>	61.08.05	Manifestations contrôlées (sportives, politiques)
<b>58</b>	<b>EGLISES</b>	61.08.06	Ambulance - Secours/sauvetage médicalisé - Centre de renforcement médical (SMUR) [voir aussi hôpital régional 73.05.02]
58.01	<b>Bâtiments paroissiaux</b> [si les bâtiments sont communaux, voir sous 35.01]	61.09	<i>Circulation - Stationnement - Signalisation</i>
58.02	<b>Paroisses protestantes (A-Z)</b>	61.10	<i>Commission de police - Sentences municipales - Amendes - Défenses publiques</i>
58.02.01	Pasteurs	61.11	<i>Relations extérieures - Organisations professionnelles</i>
58.02.02	Conseil de paroisse	61.12	<i>Police intercommunale/régionale</i>
58.02.03	Synode	61.13	<i>Sociétés privées de sécurité (A-Z)</i>
58.03	<b>Paroisses catholiques (A-Z)</b>	<b>62</b>	<b>CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ETRANGERS</b>
58.03.01	Curés - Prêtres	62.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
58.03.02	Conseil de paroisse	62.02	<i>Organisation</i>
58.03.03	Evêché	62.03	<i>Contrôle des habitants</i>
58.04	<b>Autres églises (A-Z) - Assemblées (A-Z)</b>	62.03.01	Fichier du contrôle des habitants (A-Z)
<b>59</b>	<b>SPORTS</b> [les sociétés de jeunesse, sport ou culture peuvent être groupées sous "sociétés locales", 14.03]		

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

62.03.02	Mutations	65.09	<i>Relations extérieures - Organisations professionnelles</i>
62.03.03	Papiers d'identité	65.10	<i>Organisme intercommunal du SDIS - Centre de renfort régional</i>
62.03.04	Confirmation/attestation de domicile	65.11	<i>Inspection des bâtiments (SDIS)</i> [le contrôle des citernes dépend du service des eaux 81.08 et/ou de la protection de l'environnement 42.07.02]
62.03.05	Etat civil	65.12	<i>Ramonage - Ramoneurs (A-Z)</i>
62.03.06	Statistiques - Recensements de la population	65.13	<i>Établissement cantonal d'assurance (ECA)</i>
62.04	<b>Bureau des étrangers</b>	<b>66</b>	<b>PROTECTION CIVILE (PCi)</b>
62.04.01	Dossiers particuliers (A-Z) - Permis et taxes	66.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
62.04.02	Mutations	66.02	<i>Organisation du service local ou régional</i>
62.04.03	Déclaration d'hébergement	66.03	<i>Installations - Sirènes</i>
<b>63</b>	<b>POLICE SANITAIRE</b>	66.04	<i>Organisation du secours en cas de catastrophe (Plan ORCA)</i>
63.01	<i>Généralités - Réglementation</i>	66.05	<i>Abris publics (A-Z)</i> [voir aussi 42.05.02]
63.02	<i>Denrées alimentaires - Contrôle</i>	66.06	<i>Abris privés ou dispenses (A-Z)</i> [voir aussi 42.05.02]
63.02.01	Commerces (A-Z)	<b>67</b>	<b>POLICE DU COMMERCE</b>
63.02.02	Établissements publics (A-Z)	67.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
63.02.03	Toxiques - Médicaments - Pharmacies (A-Z)	67.02	<i>Contrôle établissements publics - Commerces - Patentes</i>
63.02.04	Champignons - Lait - Viande	67.03	<i>Registre communal des commerçants (A-Z)</i>
63.02.05	Sources (A-Z) - Eau potable - Casier sanitaire des eaux [voir aussi 81.07.01]	67.04	<i>Établissements publics - Auberges - Débits de boissons (A-Z)</i>
63.03	<i>Préposés agricoles (A-Z) - Vétérinaires (A-Z) - Epizooties</i>	67.05	<i>Commerces temporaires/ambulants/itinérants (A-Z)</i>
63.04	<i>Abattoirs (A-Z) - Clos d'équarrissage (A-Z)</i>	67.06	<i>Appareils automatiques - Distributeurs (A-Z)</i>
63.05	<i>Commission d'hygiène et de salubrité</i>	67.07	<i>Lotos (A-Z) - Tombolas (A-Z)</i>
63.06	<i>Culture des champs - Lutte contre les plantes nocives - Feu bactérien</i> [voir aussi 32.01.06]	67.08	<i>Manifestations ponctuelles (A-Z)</i>
<b>64</b>	<b>INHUMATIONS</b>	<b>68</b>	<b>AFFAIRES MILITAIRES</b>
64.01	<i>Généralités - Réglementation</i>	68.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
64.02	<i>Services funèbres - Cérémonies - Convois</i>	68.02	<i>Mobilisation</i>
64.03	<i>Pompes funèbres</i>	68.03	<i>Libération des militaires</i>
64.04	<i>Cimetière (gestion administrative)</i>	68.04	<i>Troupe</i>
64.04.01	Permis d'inhumation	68.05	<i>Tirs</i>
64.04.02	Registre des inhumations - Plan du cimetière - Urnes funéraires	68.06	<i>Economie de guerre - Défense économique</i>
64.04.03	Concessions (A-Z)	<b>7</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>
64.04.04	Désaffectation	<b>70</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
<b>65</b>	<b>SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)</b>	70.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
65.01	<i>Généralités - Réglementation</i>	70.02	<i>Facture sociale</i>
65.02	<i>Commission du feu</i>	70.03	<i>Centre social régional CSR - RMR - ASV - Revenu d'insertion RI</i>
65.03	<i>Organisation</i>	70.04	<i>Assurances sociales</i> (si agences régionalisées ou intercommunales)
65.04	<i>Formation - Instruction</i>	<b>71</b>	<b>AIDE SOCIALE</b>
65.05	<i>Véhicules - Equipements - Matériel</i>	71.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
65.06	<i>Installations - Réserve incendie - Réseau d'hydrants</i> [voir aussi 81.05.04]	71.02	<i>Aides sociales communales/subsides</i>
65.07	<i>Interventions</i>	71.02.01	Subsides pour frais médicaux (dentiste,
65.08	<i>Taxe d'exemption</i> [voir aussi 21.08.06]		

	secours d'hiver)	76.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
71.02.02	Aide à la formation - Bourses d'études/apprentissages	76.02	<i>Mamans de jour - Familles d'accueil (A-Z)</i>
71.02.03	Organisation de sorties pour Aînés	76.03	<i>Crèches - Garderies - Haltes-jeux (A-Z)</i>
71.02.04	Animations pour Aînés	<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>
71.02.05	Intégration des étrangers	<b>80</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
71.03	<i>Justice civile</i>	80.01	<i>Généralités - Réglementation</i>
71.04	<i>Service social de rue</i>	80.02	<i>Véhicules - Matériel - Outillage</i>
<b>72</b>	<b>ASSURANCES SOCIALES AVS-AI (ACAS)</b>	80.02.01	Véhicules
72.01	<i>Généralités - Réglementation</i>	80.02.02	Matériel
72.02	<i>Circulaires - Correspondance</i>	80.02.03	Outillage
<b>73</b>	<b>SANTE PUBLIQUE</b>	80.03	<i>Sociétés/Associations (inter)communal(e)s des SI (A-Z)</i>
73.01	<i>Généralités - Réglementation</i>	80.03.01	Statuts - Règlements
73.02	<i>Circulaires - Correspondance</i>	80.03.02	Conventions - Contrats de prestation
73.03	<i>Organisme médico-social vaudois (OMSV)</i>	80.03.03	Plans des réseaux de distribution
73.04	<i>Prévention</i>	80.03.04	Correspondance
73.04.01	Vaccinations	80.03.05	Comptes - Budget
73.04.02	Alcoolisme	80.03.06	Rapport annuel
73.04.03	Sida	<b>81</b>	<b>SERVICE DES EAUX</b>
73.04.04	Drogues	81.01	<i>Règlement communal</i>
73.05	<i>Hôpital régional, ambulance</i>	81.02	<i>Plans du réseau</i>
73.05.01	Hôpital régional [voir aussi 61.08.06 Police municipale]	81.03	<i>Sociétés/Associations (inter)communales</i>
73.05.02	Ambulance (centrale d'alarme) [voir aussi 61.08.06]	81.04	<i>Approvisionnement - Production - Nappes phréatiques - Sources</i>
73.06	<i>Établissements médico-sociaux (EMS) (A-Z)</i>	81.04.01	Approvisionnement
<b>74</b>	<b>LOGEMENT</b>	81.04.02	Usines - Installations de production
74.01	<i>Généralités - Réglementation</i>	81.05	<i>Distribution - Installation</i>
74.02	<i>Logements (subventionnés)</i>	81.05.01	Installations - Entretien
74.03	<i>Expulsions</i>	81.05.02	Développement du réseau
74.03.01	Gestion du garde-meuble	81.05.03	Réservoirs
74.04	<i>Gérances (A-Z)</i>	81.05.04	Bornes hydrantes [voir aussi 65.06]
<b>75</b>	<b>TRAVAIL ET CHOMAGE</b>	81.05.05	Fontaines publiques
75.01	<i>Généralités - Réglementation</i>	81.06	<i>Clients - Abonnements</i>
75.02	<i>Inscription au chômage</i>	81.06.01	Raccordements - Compteurs
75.02.01	Dossiers demandeurs d'emploi (A-Z)	81.06.02	Abonnements - Contrats
75.02.02	Emplois temporaires subventionnés (ETS)	81.07	<i>Analyses - Contrôles</i>
75.02.03	Insertion professionnelle	81.07.01	Casier sanitaire des eaux [voir aussi 63.02.05]
75.03	<i>Fichier des entreprises</i>	81.07.02	Autocontrôle de l'eau
75.04	<i>Inspection du travail</i>	81.08	<i>Contrôle des citernes (rôle, révision)</i> [voir aussi 42.07.02]
<b>76</b>	<b>ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, GARDERIES ET FAMILLES</b>	<b>82</b>	<b>SERVICE DE L'ELECTRICITE</b>
		82.01	<i>Règlement communal</i>
		82.02	<i>Plans du réseau</i>
		82.03	<i>Sociétés/Associations (inter)communales</i>
		82.04	<i>Approvisionnement - Production</i>

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

82.04.01	Approvisionnement	85.01.05	Clients - Abonnements
82.04.02	Usines - Installations de production	85.02	<b>Radio et Télévision - Têlêrêseau</b> [séparer TV analogique et antennes collectives de TV numérique terrestre (TNT)]
82.05	<b>Distribution - Eclairage public - Installation</b>	85.02.01	Rêglement communal
82.05.01	Installations - Entretien	85.02.02	Raccordements
82.05.02	Dêveloppement du rêseau	85.02.03	Plans du rêseau
82.05.03	Eclairage public	85.02.04	Sociêtês/Associations (inter)communales
82.06	<b>Clients - Abonnements</b>	85.02.05	Clients - Abonnements
82.06.01	Branchements - Raccordements - Compteurs	85.03	<b>Internet</b>
82.06.02	Contrôle des installations	85.03.01	Internet sur le câble
82.06.03	Abonnements - Contrats	85.03.02	Wi-Fi - Autres prestations
<b>83</b>	<b>SERVICE DU GAZ</b>	<b>86</b>	<b>ENERGIES RENOUVELABLES</b>
83.01	<b>Rêglement communal</b>	86.01	<b>Energie solaire</b>
83.02	<b>Plans du rêseau</b>	86.01.01	Rêglement communal
83.03	<b>Sociêtês/Associations (inter)communales</b>	86.01.02	Installations - Entretien
83.04	<b>Approvisionnement - Production</b>	86.01.03	Êtudes - Transformations
83.04.01	Approvisionnement	86.02	<b>Energie êolienne</b>
83.04.02	Usines - Installations de production	86.02.01	Rêglement communal
83.05	<b>Distribution - Installation</b>	86.02.02	Installations - Entretien
83.05.01	Installations - Entretien	86.02.03	Êtudes - Transformations
83.05.02	Dêveloppement du rêseau	86.03	<b>Alternatives</b>
83.06	<b>Clients - Abonnements</b>	86.03.01	Rêglement communal
83.06.01	Raccordements - Compteurs	86.03.02	Installations - Entretien
83.06.02	Abonnements - Contrats	86.03.03	Êtudes - Transformations
<b>84</b>	<b>SERVICE CHALEUR-FORCE/ENERGIE(S)</b>	<b>87</b>	<b>PRESTATIONS DES SERVICES INDUSTRIELS (SI) EN FAVEUR DE TIERS</b>
84.01	<b>Rêglement communal</b>		
84.02	<b>Plans du rêseau</b>		
84.03	<b>Sociêtês/Associations (inter)communales</b>		
84.04	<b>Approvisionnement et production</b>		
84.04.01	Approvisionnement		
84.04.02	Usines - Installations de production		
84.05	<b>Distribution d'ênergie(s) - Installation</b>		
84.05.01	Installations - Entretien		
84.05.02	Dêveloppement du rêseau		
84.06	<b>Clients - Abonnements</b>		
84.06.01	Raccordements		
84.06.02	Abonnements - Contrats		
<b>85</b>	<b>DISTRIBUTION DE SON ET D'IMAGE - MULTIMEDIA</b>		
85.01	<b>Têlêcommunications - Têlêphone</b>		
85.01.01	Rêglement communal		
85.01.02	Raccordements		
85.01.03	Plans du rêseau		
85.01.04	Sociêtês/Associations (inter)communales		

## 5. Index des mots-clés du plan de classement 2006

Abattoir, bâtiment communal	35.01.00	Amélioration foncière, syndicat	42.04.05
Abattoir, police sanitaire	63.04.00	Amélioration foncière, vigne	33.01.08
Abbaye, fête, police du commerce	67.08.00	Aménagement du territoire	42.02.00
Abonnement, élèves	53.03.01	Amende, police	61.10.00
Abonnement, chaleur-force/énergie	84.06.02	Amortissement, bâtiment communal	35.01.07
Abonnement, eau	81.06.02	Amortissement, finance	23.00.00
Abonnement, électricité	82.06.03	Amortissement, patrimoine privé	34.01.05
Abonnement, gaz	83.06.02	Analyse, eau	81.07.00
Abonnement, radio	85.02.05	Animateur, jeunesse	57.04.00
Abonnement, télécommunication	85.01.05	Animation culturelle	55.04.00
Abonnement, téléphone	85.01.05	Animation pour aîné	71.02.04
Abonnement, télé-réseau	85.02.05	APEMS, voir Accueil pour enfant en milieu scolaire	54.04.00
Abonnement, télévision	85.02.05	APG, voir Assurance perte de gain, personnel communal	13.11.01
Abonnement, train, transport scolaire	53.02.01	Appareil automatique, police du commerce	67.06.00
Abonnement, transport public, transport scolaire	53.03.01	Apprenti(e), personnel communal	13.09.00
Abri de protection civile dispense, PCi	66.06.00	Apprentissage, bourse	71.02.02
Abri de protection civile privé, PCi	66.06.00	Approvisionnement, chaleur-force/énergie	84.04.01
Abri de protection civile public, PCi	66.05.00	Approvisionnement, eau	81.04.01
Abri de protection civile, enquête publique	42.05.02	Approvisionnement, électricité	82.04.01
Abri, couvert, bâtiment communal	35.01.00	Approvisionnement, gaz	83.04.01
Abribus	43.11.00	Arbre, plan de classement	42.09.00
ACAS, voir Agence communale d'assurance sociale	72.00.00	Archives, bordereau de versement	11.07.02
Accueil de la petite enfance	76.00.00	Archives, bordereau d'élimination	11.07.02
Accueil pour enfant en milieu scolaire (APEMS)	54.04.00	Archives, consultation	11.07.03
Acte perpétuel, original	11.01.00	Archives, directive	11.07.04
Affaire sociale, administration	70.00.00	Archives, inventaire	11.07.01
Affichage	43.09.00	Archives, recherche	11.07.03
Affiche, imprimé	12.04.00	Archives, répertoire	11.07.01
Affranchissement postal, machine	12.07.00	Armée, voir affaire militaire	68.00.00
Affranchissement postal, tarif	12.07.00	Armoirie communale, voir promotion de la commune	14.01.00
Agence communale d'assurance sociale (ACAS)	72.00.00	Arrestation, police	61.08.02
Agence communale d'assurance sociale (AVS - AI)	72.00.00	Arrêté d'imposition	21.01.00
Agence régionale d'assurance sociale (AVS - AI)	70.04.00	Assainissement	46.00.00
Agenda 21	10.03.11	Assainissement, piscine	46.04.02
AI, voir Assurance invalidité, assurances sociales	72.00.00	Assemblée des syndics du district	14.04.01
AI, voir Assurance invalidité, personnel communal	13.11.01	Assemblée, église diverse	58.04.00
Aide à la formation, bourse	71.02.02	Assermentation, conseil communal/général	10.01.07
Aide sociale communale	71.02.00	Assistance publique, voir aide sociale communale	71.02.00
Aide sociale vaudoise (ASV)	70.03.00	Assistance publique, voir aide sociale vaudoise (ASV)	70.03.00
Aîné, animation	71.02.04	Association du personnel communal	13.14.00
Aîné, sortie	71.02.03	Association forestière, voir exploitation forêt	32.01.02
Alarme, police	61.08.03	Association inter/communale, chaleur-force/énergie	84.03.00
Alcoolisme, prévention	73.04.02	Association inter/communale, eau	81.03.00
Alignement, plan	42.04.04	Association inter/communale, école	52.03.00
Alpage	32.02.00	Association inter/communale, électricité	82.03.00
Alpage, amélioration foncière	32.02.00	Association inter/communale, gaz	83.03.00
Alpage, syndicat	32.02.02	Association inter/communale, radio	85.02.04
Amarrage, voir port	47.04.00	Association inter/communale, représentation municipale	10.05.00
Ambulance, police	61.08.06	Association inter/communale, services industriels	80.03.00
Ambulance, santé publique	73.05.00	Association inter/communale, télécommunication	85.01.04
Amélioration foncière	30.04.00	Association inter/communale, téléphone	85.01.04
Amélioration foncière, alpage	32.02.00	Association inter/communale, télé-réseau	85.02.04
Amélioration foncière, forêt	32.01.07	Association inter/communale, télévision	85.02.04
Amélioration foncière, pâturage	32.03.04	Association inter/communale, usine d'incinération	45.06.00

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Association régionale, représentation municipale	10.05.00	Bibliothèque municipale	56.04.00
Association scolaire intercommunale	52.00.00	Boipac, voir exploitation forêt	32.01.02
Association touristique	16.03.00	Boisson, débit	67.04.00
Association viticole	33.01.04	Boisson, perception taxe	21.08.02
Association, affiliation de la commune	14.04.05	Bonnes mœurs, certificat	11.06.01
Association, impôt	21.07.02	Bordereau de versement, archives	11.07.02
Assurance accident (SUVA), personnel communal	13.11.03	Bordereau d'élimination, archives	11.07.02
Assurance bâtiment	24.06.00	Borne hydrante, réseau eau	81.05.04
Assurance bris de glace	24.09.00	Borne hydrante, réseau SDIS	65.06.00
Assurance cautionnement du boursier	24.05.00	Bourgeois, registre	11.05.04
Assurance chose	24.00.00	Bourgeoisie	11.05.00
Assurance dégât d'eau	24.09.00	Bourgeoisie d'honneur	11.05.03
Assurance incendie	24.09.00	Bourse communale	20.01.00
Assurance invalidité (AI), affaires sociales	72.00.00	Bourse, apprentissage	71.02.02
Assurance invalidité (AI), personnel communal	13.11.01	Bourse, étude	71.02.02
Assurance machine	24.06.00	Boursier, voir bourse communale	20.01.00
Assurance maladie, personnel communal	13.11.02	Bris de glace, assurance	24.08.00
Assurance perte de gain (APG), personnel communal	13.11.01	Bruit, voir protection de l'environnement	42.07.00
Assurance perte d'exploitation	24.08.00	Budget, planification financière	20.03.00
Assurance préjudice de fortune	24.04.00	Bureau des étrangers	62.04.00
Assurance responsabilité civile (RC)	24.02.00	Bureau du conseil communal, composition	10.01.04
Assurance responsabilité civile maître d'ouvrage de construction	24.03.00	Bureau du conseil général, composition	10.01.04
Assurance sociale (AVS - AI), agence communale	72.00.00	Bureau électoral	10.02.00
Assurance sociale (AVS - AI), agence régionale	70.04.00	Bureau technique inter/communal	41.04.00
Assurance sociale, personnel communal	13.11.01	Bureau, fourniture	12.01.00
Assurance véhicule	24.07.00	Bureau, machine	12.02.00
Assurance vieillesse et survivant (AVS), affaires sociales	72.00.00	Bureau, mobilier	12.03.00
Assurance vieillesse et survivant (AVS), affaires sociales	72.00.00	Bus scolaire, correspondance	53.03.00
Assurance vieillesse et survivant (AVS), personnel communal	13.11.01	Bus scolaire, horaire	53.04.02
Assurance vol	24.08.00	Bus scolaire, organisation	53.04.01
ASV, voir Aide sociale vaudoise	70.03.00	Bus, transport scolaire	53.03.00
Attestation de domicile	62.03.04	Cabine téléphonique, voir réseau téléphonique	85.01.04
Auberge communale, bâtiment communal	35.01.00	Cadastre	41.02.00
Auberge, police du commerce	67.04.00	Cadastre des conduites	41.02.04
Aula, bâtiment communal	35.01.00	Cadastre souterrain	41.02.04
Autocontrôle de l'eau	81.07.02	Cadastre viticole	33.01.09
Autorisation, manifestation ponctuelle	67.08.00	Cadastre, nivellement communal	41.02.02
Autorité judiciaire cantonale	10.08.00	Cadastre, propriété communale	30.01.01
Autorité judiciaire fédérale	10.08.00	Cadeau	12.05.00
Autorité politique cantonale	10.06.00	Caisse de pensions, personnel communal (régie par la LPP)	13.12.00
Autorité politique fédérale	10.07.00	Camp de ski, école	51.04.02
Autorité scolaire	50.00.00	Camp, école	51.04.00
AVS (Assurance vieillesse et survivant), personnel communal	13.11.01	Canal	47.02.00
AVS, voir Assurance vieillesse et survivant, affaires sociales	72.00.00	Canalisation de gaz, voir raccordement	83.06.01
Bail à ferme	30.02.00	Canalisation d'eau, voir raccordement	81.06.01
Bail, original	11.01.00	Canalisation d'égout, réseau	46.02.00
Banque, voir service financier	22.05.00	Cantine scolaire	54.05.00
Bateau, voir port	47.04.00	Captage d'eau, voir installation de production	81.04.02
Bâtiment communal public, patrimoine administratif	35.01.00	Car postal	18.03.00
Bâtiment du corps de sapeur pompier SDIS, bâtiment communal	35.01.00	Car postal, arrêt	18.03.03
Bâtiment paroissial	58.01.00	Car postal, horaire	18.03.02
Bâtiment, assurance	24.05.00	Car postal, participation aux frais	18.03.04
Bâtiment, inspection SDIS	65.11.00	Carnotzet communal	33.01.07
Bétaïl, inspecteur	63.03.00	Carrière, domaine communal	31.04.00
		Carrière, plan directeur	42.03.02
		Carte civique, voir bureau électoral	10.02.02



## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Carte de signature, voir banque, service financier	22.05.00	Chemins de fer fédéraux, horaire	18.02.02
Carte d'identité	62.03.03	Chemins de fer fédéraux, ligne	18.02.01
Carte journalière CFF	18.12.05	Chemins de fer fédéraux, participation aux frais	18.02.04
Carte, imprimé	12.04.00	Cheval, contrôle, voir mobilisation, affaire militaire	68.02.00
Caserne des pompiers SDIS, bâtiment communal	35.01.00	Chien, impôt	21.06.08
Caserne, voir mobilisation, affaire militaire	68.02.00	Chômage, dossier demandeur d'emploi	75.02.01
Casier sanitaire des eaux, police sanitaire	63.02.05	Chômage, inscription	75.02.00
Casier sanitaire des eaux, service des eaux	81.07.01	Ciblerie, voir tir, affaire militaire	68.05.00
Catastrophe, voir Plan ORCA	66.04.00	Cimetière, désaffectation	64.04.04
Cautionnement de la commune	22.02.00	Cimetière, entretien	44.02.00
Cautionnement du boursier, assurance	24.04.00	Cimetière, gestion administrative	64.04.00
Cave communale	33.01.07	Cimetière, plan	64.04.02
Caveau communal	33.01.07	Cinéma	56.03.00
Centre de jeunes	57.03.00	Circulation, jardin	53.05.00
Centre de loisirs	57.03.00	Circulation, plan	42.04.04
Centre de renforcement médical, police	61.08.06	Circulation, police	61.09.00
Centre de renfort régional, SDIS	65.10.00	Citerne, contrôle, protection de l'environnement	42.07.02
Centre funéraire, bâtiment communal	35.01.00	Citerne, contrôle, service des eaux	81.08.00
Centre médico-social (CMS), voir OMSV	73.03.00	Citerne, révision, protection de l'environnement	42.07.02
Centre national d'assurance (CNA), voir personnel communal	13.11.03	Citerne, révision, service des eaux	81.08.00
Centre social régional (CSR)	70.03.00	Citoyen, promotion civique [accueil des nouveaux citoyens]	14.02.03
Centre sportif	36.01.00	Classification financière, EtaCom	22.06.00
Cérémonie funèbre	64.02.00	Clos d'équarrissage	63.04.00
Certificat de bonnes mœurs	11.06.01	Club sportif	59.03.00
CFF, voir Chemins de fer fédéraux	18.02.00	CMS (Centre médico-social), voir OMSV	73.03.00
Chalet, bâtiment communal	35.01.00	CNA (anciennement Centre national d'assurance), voir personnel communal	13.11.03
Chaleur-force/énergie, abonnement	84.06.00	Collecteur	46.02.00
Chaleur-force/énergie, approvisionnement	84.04.00	Collège, bâtiment communal	35.01.00
Chaleur-force/énergie, association inter/communale	84.03.00	Colonie de vacances	57.06.00
Chaleur-force/énergie, chauffage à distance	84.04.02	Columbarium	44.02.03
Chaleur-force/énergie, client	84.06.00	Commandement de payer, police	61.06.00
Chaleur-force/énergie, distribution d'énergie	84.05.00	Commerçant, registre communal	67.03.00
Chaleur-force/énergie, installation	84.05.00	Commerce ambulant, police du commerce	67.05.00
Chaleur-force/énergie, plan du réseau	84.02.00	Commerce itinérant, police du commerce	67.05.00
Chaleur-force/énergie, production	84.04.00	Commerce temporaire, police du commerce	67.05.00
Chaleur-force/énergie, règlement communal	84.01.00	Commerce, contrôle des patentes	67.02.00
Chaleur-force/énergie, société inter/communale	84.03.00	Commerce, police sanitaire	63.02.01
Champ, culture des champs	63.06.00	Commission culturelle	55.01.00
Champignon, contrôle	63.02.04	Commission de gestion	10.01.08
Chapelle funéraire, bâtiment communal	35.01.00	Commission de jeunesse	57.01.00
Chauffage à distance, voir service chaleur-force/énergie	84.04.02	Commission de police	61.10.00
Chauffage, contrôle des installations, voir ramonage	65.12.00	Commission des finances	20.05.00
Chauffage, voir ramonage	65.12.00	Commission des sports	59.01.00
Chemin communal, aménagement	43.03.02	Commission d'hygiène et de salubrité	63.05.00
Chemin communal, construction	43.03.01	Commission d'informatique	19.01.01
Chemin privé, aménagement	43.04.02	Commission du feu	65.02.00
Chemin privé, construction	43.04.01	Commission du personnel communal	13.14.00
Chemin, alpage	32.02.03	Commission scolaire	50.01.00
Chemin, déneigement	43.08.00	Commission, conseil communal/général	10.01.08
Chemin, entretien	43.07.00	Commune, voir fusion de communes	10.04.00
Chemin, forêt	32.01.03	Complexe sportif, bâtiment communal	36.01.00
Chemin, montagne	32.02.03	Comptabilité générale	20.02.00
Chemin, pâturage	32.03.03	Compte annuel	20.04.00
Chemin, vigne	33.01.03	Compte, contrôle/révision	20.06.00
Chemins de fer fédéraux, arrêt	18.02.03	Compteur, eau	81.06.01
Chemins de fer fédéraux, carte journalière	18.02.05	Compteur, électricité	82.06.01

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Compteur, gaz	83.06.01	Contrôle, citerne, protection de l'environnement	42.07.02
Concert	55.04.00	Contrôle, denrée alimentaire	63.02.00
Concession, tombe	64.04.03	Contrôle, eau	81.07.00
Concours, sport	59.04.00	Contrôle, établissement public, police du commerce	67.02.00
Conduite, voir cadastre souterrain	41.02.04	Contrôle, établissement public, police sanitaire	63.02.02
Confirmation de domicile	62.03.04	Contrôle, lait	63.02.04
Congélateur communautaire, bâtiment communal	35.01.00	Contrôle, médicament	63.02.03
Conseil communal, assermentation	10.01.07	Contrôle, patente, police du commerce	67.02.00
Conseil communal, bureau	10.01.04	Contrôle, pharmacie	63.02.03
Conseil communal, commission	10.01.08	Contrôle, police	61.08.03
Conseil communal, composition bureau	10.01.04	Contrôle, source eau	63.02.05
Conseil communal, correspondance	10.01.03	Contrôle, toxique	63.02.03
Conseil communal, décompte	10.01.10	Contrôle, viande	63.02.04
Conseil communal, démission	10.01.07	Convention, original	11.01.00
Conseil communal, interpellation	10.01.06	Convoi funèbre	64.02.00
Conseil communal, jeton de présence	10.01.10	Correspondance reçue/expédiée, Greffe municipale	11.03.00
Conseil communal, membre	10.01.07	Cours d'eau	47.02.00
Conseil communal, motion	10.01.06	Course d'école	51.04.04
Conseil communal, parti	10.01.09	Couvert de fontaine, local communal	35.02.00
Conseil communal, pièce annexe	10.01.05	Créance et titre	22.01.00
Conseil communal, postulat	10.01.06	Crèche	76.03.00
Conseil communal, préavis	10.01.05	CSR, voir Centre social régional	70.03.00
Conseil communal, procès-verbal	10.01.02	Culture des champs	63.06.00
Conseil communal, question écrite	10.01.06	Culture, animation	55.04.00
Conseil communal, rapport	10.01.05	Culture, commission communale	55.01.00
Conseil communal, règlement	10.01.01	Culture, financement	55.02.00
Conseil communal/général	10.01.00	Culture, fondation à but culturel	55.02.02
Conseil de paroisse, église catholique	58.03.02	Culture, fonds inter/communal	55.02.01
Conseil de paroisse, église réformée	58.02.02	Culture, institution à caractère culturel	56.00.00
Conseil des Etats	10.07.03	Culture, manifestation	55.04.00
Conseil des jeunes	57.02.00	Culture, organisation communale	55.01.00
Conseil d'établissement scolaire	50.02.00	Culture, société culturelle	55.03.00
Conseil d'Etat	10.06.01	Curé	58.03.01
Conseil fédéral	10.07.01	Cure, bâtiment paroissial	58.01.00
Conseil général, voir conseil communal	10.01.00	Débit de boisson, police du commerce	67.04.00
Conseil national	10.07.02	Décharge contrôlée	46.05.00
Construction, inspection	42.05.02	Déchet carné	45.05.00
Construction, permis	42.05.02	Déchet encombrant, déchet trié	45.03.05
Construction, police	42.05.00	Déchet ménager, incinération	45.02.02
Construction, statistique	42.06.00	Déchet ménager, ramassage	45.02.01
Consultation, réponse à la procédure	10.03.08	Déchet ménager, transport	45.02.01
Contentieux, comptabilité générale	20.07.00	Déchet trié, encombrant	45.03.05
Contrat avec le gérant de bien communal	30.02.00	Déchet trié, métal	45.03.03
Contrat, chaleur-force/énergie	84.06.02	Déchet trié, organique	45.03.01
Contrat, eau	81.06.02	Déchet trié, papier	45.03.02
Contrat, électricité	82.06.03	Déchet trié, verre	45.03.04
Contrat, gaz	83.06.02	Déchetterie	45.04.00
Contrat, original	11.01.00	Décision municipale	10.03.04
Contravention, police	61.10.00	Déclaration de fortune	11.06.02
Contribuable, rôle	21.02.00	Déclaration d'hébergement	62.04.03
Contrôle compte, fiduciaire	20.06.00	Décompte, conseil communal/général	10.01.10
Contrôle des habitants	62.03.00	Défense économique, affaire militaire	68.06.00
Contrôle des habitants, fichier	62.03.01	Défense publique, police	61.10.00
Contrôle des prix, police du commerce	67.01.00	Dégât d'eau, assurance	24.08.00
Contrôle, champignon	63.02.04	Délégation municipale	10.03.06
Contrôle, cheval, voir mobilisation, affaire militaire	68.02.00	Délit, police	61.08.01

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Demandeur d'emploi, dossier	75.02.01	Eau, contrôle citerne	81.08.00
Démission, conseil communal/général	10.01.07	Eau, contrôle, service des eaux	81.07.00
Déneigement	43.08.00	Eau, distribution	81.05.00
Denrée alimentaire, contrôle	63.02.00	Eau, hydrant	81.05.04
Dentiste scolaire	54.03.00	Eau, installation/entretien	81.05.01
Dentiste, subside, aide sociale	71.02.01	Eau, nappe phréatique	81.04.00
Déplacement pédestre accompagné, Pedibus	53.05.01	Eau, plan du réseau	81.02.00
Dépliant promotionnel de la commune	14.01.02	Eau, production	81.04.00
Dépouille animale, déchets	45.05.00	Eau, règlement communal	81.01.00
Désaffectation, cimetière	64.04.04	Eau, réseau développement	81.05.02
Désaffectation, tombe	64.04.04	Eau, réseau, plan	81.02.00
Développement du réseau, chaleur-force/énergie	84.05.02	Eau, réservoir	81.05.03
Développement du réseau, eau	81.05.02	Eau, service inter/communal	81.03.00
Développement du réseau, électricité	82.05.02	Eau, société inter/communale	81.03.00
Développement du réseau, gaz	83.05.02	Eau, station de pompage	81.04.02
Développement durable	10.03.11	ECA, exemption taxe SDIS	21.08.06
Développement économique	14.05.00	ECA, voir Etablissement cantonal d'assurance	65.13.00
Développement régional, voir promotion économique	14.05.00	Eclairage public	82.05.03
Devoir surveillé	54.04.00	Ecole à la montagne	51.04.01
DGEO, voir Direction générale de l'enseignement obligatoire	51.01.00	Ecole de musique, voir école privée	51.05.00
Dicastère, répartition	10.03.10	Ecole primaire	51.02.00
Direction d'école	50.00.00	Ecole privée	51.05.00
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	51.01.00	Ecole professionnelle	51.07.00
Distillerie, préposé fédéral voir police sanitaire, commerce	63.02.01	Ecole secondaire	51.03.00
Distributeur automatique, police du commerce	67.06.00	Ecole spécialisée, voir institution d'enseignement spécialisé	51.06.00
Distribution, chaleur-force/énergie	84.05.00	Ecole, association scolaire intercommunale	52.00.00
Distribution, eau	81.05.00	Ecole, bâtiment communal	35.01.00
Distribution, électricité	82.05.00	Ecole, camp	51.04.00
Distribution, gaz	83.05.00	Ecole, camp de ski	51.04.02
Distribution, image et son	85.00.00	Ecole, commission scolaire	50.01.00
Divertissement, perception taxe	21.08.01	Ecole, conseil d'établissement	50.02.00
Domaine agricole communal	31.01.00	Ecole, course	51.04.04
Domicile, attestation/confirmation	62.03.04	Ecole, entretien parc et promenade	44.01.03
Don, finance (amortissement, réserve)	23.05.00	Ecole, regroupement scolaire	52.00.00
Dossier du personnel	13.08.00	Ecole, sortie	51.04.05
Drapeau	12.06.00	Ecole, transport scolaire/déplacement d'élèves	53.00.00
Drogue, prévention	73.04.04	Ecole, voyage d'étude	51.04.03
Droit de cité, voir bourgeoisie	11.05.00	Economat	12.00.00
Droit d'eau, voir acte perpétuel	11.01.00	Economie de guerre, voir affaire militaire	68.06.00
Droit des pauvres, voir taxe sur les divertissements	21.08.01	Ecusson, voir promotion de la commune	14.01.00
Eau potable, contrôle	63.02.05	Edifice public, entretien parc et promenade	44.01.03
Eau usée, voir station d'épuration des eaux usées (STEP)	46.03.00	Educateur de rue	57.04.00
Eau, fontaine publique	81.05.05	Effor2, voir exploitation forêt	32.01.04
Eau, perception taxe	21.08.04	Eglise catholique	58.03.00
Eau, abonnement	81.06.02	Eglise catholique, conseil de paroisse	58.03.02
Eau, analyse, service des eaux	81.07.00	Eglise catholique, curé	58.03.01
Eau, approvisionnement	81.04.00	Eglise catholique, évêché	58.03.03
Eau, association inter/communale	81.03.00	Eglise catholique, prêtre	58.03.01
Eau, autocontrôle	81.07.02	Eglise diverse, assemblée	58.04.00
Eau, borne hydrante	81.05.04	Eglise réformée	58.02.00
Eau, canalisation, voir raccordement	81.06.01	Eglise réformée, conseil de paroisse	58.02.02
Eau, casier sanitaire, police sanitaire	63.02.05	Eglise réformée, pasteur	58.02.01
Eau, casier sanitaire, service des eaux	81.07.01	Eglise réformée, synode	58.02.03
Eau, client	81.06.00	Eglise, bâtiment communal	35.01.00
Eau, compteur	81.06.01	Eglise, bâtiment paroissial	58.01.00
Eau, contrat	81.06.02	Egout, perception taxe	21.08.04

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Egout, réseau	46.02.00	Entretien, jardin familial	31.02.03
Election	10.02.03	Entretien, local communal	35.02.03
Election, registre	10.02.00	Entretien, marais	31.05.03
Electricité, abonnement	82.06.00	Entretien, mine et saline	31.06.03
Electricité, approvisionnement	82.04.00	Entretien, réseau chaleur-force/énergie	84.05.01
Electricité, association inter/communale	82.03.00	Entretien, réseau eau	81.05.01
Electricité, client	82.06.00	Entretien, réseau électricité	82.05.01
Electricité, contrat	82.06.03	Entretien, réseau gaz	83.05.01
Electricité, contrôle des installations	82.06.02	Entretien, route	43.07.00
Electricité, développement du réseau	82.05.02	Entretien, terrain	31.01.03
Electricité, distribution	82.05.00	Entretien, tourbière	31.05.03
Electricité, éclairage public	82.05.00	Environnement, protection	42.07.00
Electricité, entretien réseau	82.05.01	Epizootie	63.03.00
Electricité, installation	82.05.00	Equarrissage, clos	63.04.00
Electricité, plan du réseau	82.02.00	Equipement, police	61.04.00
Electricité, production	82.04.02	Equipement, SDIS	65.05.00
Electricité, règlement communal	82.01.00	Espace vert	44.01.01
Electricité, réseau, développement	82.05.02	Etablissement cantonal d'assurance (ECA)	65.13.00
Electricité, réseau, plan	82.02.00	Etablissement médico-social (EMS)	73.06.00
Electricité, service inter/communale	82.03.00	Etablissement public, patente	67.02.00
Electricité, société inter/communale	82.03.00	Etablissement public, police du commerce	67.04.00
Elève, abonnement bus	53.03.01	Etablissement public, police sanitaire	63.02.02
Elève, abonnement train	53.02.01	EtaCom, classification financière	22.06.00
Elève, abonnement tramway	53.03.01	Etang, voir rive	47.03.00
Elève, bus scolaire	53.04.00	Etat civil	62.03.05
Emploi temporaire subventionné (ETS)	75.02.02	Etranger, bureau	62.04.00
Emploi, premier emploi, voir insertion professionnelle	75.02.03	Etranger, intégration	71.02.05
Emprunt, service financier	22.04.00	ETS, voir Emploi temporaire subventionné	75.02.02
EMS, voir Etablissement médico-social	73.06.00	Evêché	58.03.03
Energie alternative, étude/transformation	86.03.03	Exonération, impôt	21.04.00
Energie alternative, installation/entretien	86.03.02	Exploitation, alpage	32.02.02
Energie alternative, règlement communal	86.03.01	Exploitation, bâtiment communal	35.01.04
Energie éolienne, étude/transformation	86.02.03	Exploitation, forêt	32.01.02
Energie éolienne, installation/entretien	86.02.02	Exploitation, immeuble (gérance)	34.01.02
Energie éolienne, règlement communal	86.02.01	Exploitation, installation sportive	36.01.04
Energie solaire, étude/transformation	86.01.03	Exploitation, local communal	35.02.04
Energie solaire, installation/entretien	86.01.02	Exploitation, montagne	32.02.02
Energie solaire, règlement communal	86.01.00	Exploitation, pâturage	32.03.02
Enfant, voir crèche, garderie, halte-jeux	76.03.00	Exploitation, vigne	33.01.02
Enfant, voir maman de jour, famille d'accueil	76.02.00	Exposition	55.04.00
Enquête publique	42.05.02	Expulsion, logement	74.03.00
Enquête, police	61.07.00	Facture sociale	70.02.00
Enseignement spécialisé, institution	51.06.00	Faillite, voir Office des poursuites et faillites	10.08.03
Entente inter/communale, représentation municipale	10.05.00	Famille d'accueil	76.02.00
Entreprise de transport	18.04.00	Faune sauvage, voir protection de l'environnement	42.07.00
Entreprise, fichier	75.03.00	Fax, matériel administration communale	19.06.00
Entreprise, impôt	21.07.01	Festival	55.04.00
Entretien, bâtiment, communal	35.01.03	Fête, police du commerce	67.08.00
Entretien, carrière	31.04.03	Feu bactérien, lutte	63.06.00
Entretien, chemin	43.07.00	Feu, commission	65.02.00
Entretien, gravière	31.03.03	Fibre optique, réseau, voir raccordement télévision	85.02.02
Entretien, immeuble communal (gérance)	34.01.03	Fichier, contrôle des habitants	62.03.01
Entretien, installation énergie alternative	86.03.02	Fichier, entreprise	75.03.00
Entretien, installation énergie éolienne	86.02.02	Fiduciaire, révision comptes communaux	20.06.00
Entretien, installation énergie solaire	86.01.02	Finance, commission	20.05.00
Entretien, installation sportive	36.01.03	Financement spécial	23.04.00

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Financement, bâtiment communal	35.01.07	Gaz, plan du réseau	83.02.00
Financement, immeuble (gérance)	34.01.05	Gaz, production	83.04.00
Financement, installation sportive	36.01.07	Gaz, règlement communal	83.01.00
Financement, local communal	35.02.07	Gaz, service inter/communal	83.03.00
Flore sauvage, voir protection de l'environnement	42.07.00	Gaz, société inter/communale	83.03.00
Foire et marché, perception taxe	21.08.07	Gendarmerie	60.01.00
Fondation à but culturel	55.02.02	Géomètre officiel	41.02.00
Fondation, finance	23.05.00	Gérance, immeuble communal	34.01.02
Fonds culturel inter/communal	55.02.01	Gérance, logement	74.04.00
Fonds inter/communal pour la culture	55.02.01	Gestion informatique du territoire (par le SIT)	41.03.00
Fonds inter/communal pour le sport	59.02.00	Gestion, immeuble (gérance)	34.01.00
Fontaine et couvert, local communal	35.02.00	Grand Conseil	10.06.02
Fontaine publique, eau	81.05.05	Grande salle, local communal	35.02.00
Forêt	32.01.00	Gravière, domaine communal	31.03.00
Forêt, amélioration foncière	30.04.00	Greffe municipal, correspondance expédiée	11.03.00
Forêt, garde de triage	32.01.05	Greffe municipal, correspondance reçue	11.03.00
Forêt, garde forestier	32.01.05	Groupement scolaire, bâtiment communal	35.01.00
Forêt, inspecteur forestier	32.01.05	Habitant, contrôle	62.03.00
Forêt, lutte contre le parasite et la maladie	32.01.06	Habitation, permis	42.05.02
Forêt, plan de gestion des forêts	32.01.04	Halte-jeux	76.03.00
Forêt, plan propriété communale	30.01.00	Hangar, bâtiment communal	35.01.00
Forêt, planification forestière	32.01.04	Haute école spécialisée (HES), voir Ecole professionnelle	51.08.00
Forêt, triage forestier	32.01.05	Hébergement, déclaration	62.04.03
Formation, aide	71.02.02	HES, voir Haute école spécialisée, Ecole professionnelle	51.08.00
Formation, bourse	71.02.02	Histoire de la commune, voir étude sur la commune	14.01.04
Formation, personnel communal	13.10.00	Hôpital, santé publique	73.05.01
Formation, police	61.03.00	Horaire, bus publics, transport scolaire	53.03.02
Formation, SDIS	65.04.00	Horaire, bus scolaire	53.04.02
Fortification, voir mobilisation, affaire militaire	68.02.00	Horaire, personnel communal	13.04.00
Fortune, déclaration	11.06.02	Horaire, train, transport scolaire	53.02.02
Fortune, impôt	21.06.02	Horaire, tramway, transport scolaire	53.03.02
Fosse septique	46.04.01	Hôtel de ville, bâtiment communal	35.01.00
Fourniture, bureau	12.01.00	Hydrant, réseau eau	81.05.04
Foyer troisième âge, bâtiment communal	35.01.00	Hydrant, réseau SDIS	65.06.00
Frais de perception, impôt	21.02.02	Hygiène, commission	63.05.00
Frais médical, subside	71.02.01	Immeuble de la commune, gérance	34.01.00
Fusion de communes, correspondance	10.04.02	Immeuble de la commune, patrimoine administratif	35.01.00
Fusion de communes, étude et projet	10.04.03	Immeuble de la commune, patrimoine privé	34.01.00
Fusion de communes, information publique	10.04.04	Immeuble, numérotation	43.10.00
Fusion de communes, procès-verbal	10.04.01	Imposition, arrêté	21.01.00
Gain immobilier, impôt	21.06.06	Impôt à la source	21.06.03
Garde champêtre, voir garde forestier	32.01.05	Impôt foncier, particulier	21.06.05
Garde de triage	32.01.05	Impôt personnel	21.06.04
Garde forestier	32.01.05	Impôt, frais de perception	21.06.10
Garde locale, voir mobilisation, affaire militaire	68.02.00	Impôt, personne morale	21.07.00
Garde-meuble	74.03.01	Impôt, personne physique	21.06.00
Garderie	76.03.00	Impôt, recours	21.05.00
Gaz, abonnement	83.06.02	Imprimé, affiche	12.04.00
Gaz, approvisionnement	83.04.00	Imprimé, carte	12.04.00
Gaz, association inter/communale	83.03.00	Imprimé, livre	12.04.00
Gaz, client	83.06.00	Incendie, assurance	24.09.00
Gaz, compteur	83.06.01	Incinération, déchet ménager	45.02.02
Gaz, contrat	83.06.02	Incinération, ordure ménagère	45.02.02
Gaz, développement du réseau	83.05.02	Informatique et télécommunication	19.00.00
Gaz, distribution	83.05.00	Informatique, commission	19.01.01
Gaz, installation/entretien	83.05.00	Informatique, étude	19.04.00

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Informatique, généralité	19.01.00	Libération, militaires	68.03.00
Informatique, logiciel	19.03.00	Ligne de tir, voir tir, affaire militaire	68.05.00
Informatique, mandat consultant	19.04.00	Ligne électrique, voir distribution électrique	82.05.00
Informatique, matériel	19.02.00	Ligne touristique, arrêt	18.03.03
Informatique, réglementation	19.01.00	Ligne touristique, horaire	18.03.02
Infrastructure sportive, utilisation	59.05.00	Ligne touristique, participation aux frais	18.03.04
Inhumation	64.00.00	Litige, comptabilité générale	20.07.00
Inhumation, permis	64.04.01	Litige, personnel communal	13.13.00
Initiative sur le plan communal	11.04.01	Livre, imprimé	12.04.00
Insertion professionnelle	75.02.03	Local communal public	35.02.00
Inspecteur forestier	32.01.05	Local des pompes, SDIS, bâtiment communal	35.01.00
Inspecteur, bétail	63.03.00	Location, alpage	32.02.02
Inspecteur, rucher	63.03.00	Location, bâtiment communal public	35.01.04
Inspecteur, viande	63.02.04	Location, carrière	31.04.02
Inspection du travail	75.04.00	Location, gravière	31.03.02
Inspection, bâtiment, SDIS	65.11.00	Location, immeuble communal (gérance)	34.01.02
Inspection, construction	42.05.02	Location, installation sportive	36.01.04
Installation de chauffage, contrôle, voir ramonage	65.12.00	Location, jardin familial	31.02.02
Installation de production eau	81.04.02	Location, local communal	35.02.04
Installation de recyclage	45.07.00	Location, locaux privés loués par des tiers à la commune	35.03.00
Installation sportive	36.01.00	Location, marais	31.05.02
Installation, chaleur-force/énergie	84.05.00	Location, mine et saline	31.06.02
Installation, PCi	66.03.00	Location, montagne	32.02.02
Institution à caractère culturel	56.00.00	Location, pâturage	32.03.02
Institution financière, banque	22.05.00	Location, terrain	31.01.02
Institution, enseignement spécialisé	51.06.00	Location, tourbière	31.05.02
Intégration, étranger	71.02.05	Location, vigne	33.01.02
Interdiction, police	61.10.00	Logement, expulsion	74.03.00
Internet, distribution par câble	85.03.01	Logement, gérance	74.04.00
Internet, distribution wi-fi	85.03.02	Logement, subventionné	74.02.00
Internet, site de la commune	14.01.07	Logiciel informatique	19.03.00
Interpellation, conseil communal/général	10.01.06	Logopédie en milieu scolaire	54.01.00
Interpellation, police	61.08.00	Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), caisse de pensions	13.12.00
Intervention, police	61.08.00	Loisirs, centre	57.03.00
Intervention, SDIS	65.07.00	Loto, police du commerce	67.07.00
Intranet	19.05.00	Ludothèque	56.05.00
Inventaire des sites naturels d'importance nationale, voir protection de l'environnement	42.07.00	Lutte contre le bruit, voir protection de l'environnement	42.07.00
Inventaire, archives	11.07.01	Machine, assurance	24.07.00
Inventaire, mobilier et matériel, voir économat	12.00.00	Machine, bureau	12.02.00
Irrigation, voir cours d'eau	47.02.00	Main levée, police	61.10.00
Jardin de la circulation	53.05.00	Maintien de l'ordre public, police	61.08.04
Jardin familial	31.02.00	Maison de commune, bâtiment communal	35.01.00
Jeton de présence, conseil communal	10.01.10	Maison de paroisse, bâtiment communal	35.01.00
Jeu, place, entretien parc et promenade	44.01.01	Maison de paroisse, bâtiment paroissial	58.01.00
Jeune citoyen, voir réception	14.02.03	Maman de jour	76.02.00
Jeune, centre	57.03.00	Mandat préfectoral, police	61.06.00
Jeune, conseil	57.02.00	Manifestation contrôlée, intervention police	61.08.05
Jeunesse, commission	57.01.00	Manifestation culturelle	55.04.00
Journal communal	14.01.06	Manifestation locale	14.02.00
Jumelage	14.04.04	Manifestation ponctuelle, autorisation	67.08.00
Justice civile, aide sociale	71.03.00	Manifestation privée	14.02.03
Justice de paix	10.08.02	Manifestation publique	14.02.02
Lac, voir rive	47.03.00	Manifestation sportive	59.04.00
Lait, contrôle	63.02.04	Marais, domaine communal	31.05.00
Législature, programme	10.03.09	Marais, voir rive	47.03.00
Legs, finance	23.05.00	Marché couvert, bâtiment communal	35.01.00

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Marché, perception taxe	21.08.07	Numérotation d'immeuble	43.10.00
Matériau inerte, voir décharge contrôlée	46.05.00	Objet trouvé, police	61.05.00
Matériel, bâtiment communal	35.01.05	Office de la population, voir contrôle des habitants et bureau des étrangers	62.00.00
Matériel, bureau	12.01.00.	Office des poursuites et faillites	10.08.03
Matériel, installation sportive	36.01.05	Office du tourisme	16.01.00
Matériel, local communal	35.02.05	Office du travail	75.00.00
Matériel, police	61.04.00	Office régional de placement (ORP)	75.02.00
Matériel, SDIS	65.05.00	OMSV, voir Organisme médico-social vaudois	73.03.00
Matériel, services industriels	80.02.02	ORCA, voir Plan d'organisation en cas de catastrophe	64.04.00
Matériel, travaux publics	41.05.02	Ordre public, police	61.08.04
Médecin scolaire	54.03.00	Ordure ménagère, ramassage	45.02.01
Médiathèque	56.04.00	Ordure ménagère, incinération	45.02.02
Médicament, contrôle	63.02.03	Ordure ménagère, perception taxe	21.08.05
Mémento communal	14.01.05	Ordure ménagère, transport	45.02.01
Mensuration officielle	41.02.00	Organigramme, personnel communal	13.04.00
Métal, déchet trié	45.03.03	Organisme médico-social vaudois (OMSV)	73.03.00
Militaire, libération	68.03.00	Orientation professionnelle	54.02.00
Mine et saline	31.06.00	ORP, voir Office régional de placement	75.02.00
Mise de vin	33.01.06	Ouvrage militaire, voir mobilisation, affaire militaire	68.02.00
Mobilier, bâtiment communal	35.01.05	PAC, voir Plan d'aménagement cantonal	42.03.00
Mobilier, bureau	12.03.00	PAC, voir Plan d'aménagement communal	42.04.00
Mobilier, installation sportive	36.01.05	Papier d'identité	62.03.03
Mobilier, local communal	35.02.05	Papier, déchet trié	45.03.02
Mobilisation, voir affaire militaire	68.02.00	Parasite des forêts	32.01.06
Montagne	32.02.00	Parc naturel, entretien parc et promenade	44.01.05
Montagne, amélioration foncière	30.04.00	Parc public, entretien parc et promenade	44.01.01
Montagne, plan propriété communale	30.01.00	Parcelle communale, domaine	31.01.00
Monument historique	42.08.00	Parking, aménagement	43.05.02
Motion, conseil communal/général	10.01.06	Parking, construction	43.05.01
Multimédia, distribution son et image	85.00.00	Paroisse catholique, conseil de paroisse	58.03.02
Municipalité, commission	10.03.06	Paroisse catholique, curé	58.03.01
Municipalité, décision	10.03.04	Paroisse catholique, prêtre	58.03.01
Municipalité, délégation	10.03.06	Paroisse réformée, conseil de paroisse	59.02.02
Municipalité, extrait de décision	10.03.04	Paroisse réformée, pasteur	58.02.01
Municipalité, pétition	10.03.07	Paroisse, bâtiment paroissial	58.01.00
Municipalité, planification	10.03.09	Partenaire privé, relation extérieure	14.04.06
Municipalité, préavis municipal	10.03.03	Parti politique	10.01.09
Municipalité, procès-verbal	10.03.02	Parti, conseil communal/général	10.01.09
Municipalité, programme de législation	10.03.09	Participation communale, finance	22.03.00
Municipalité, rapport de gestion	10.03.05	Passage sous voie, aménagement	43.06.02
Municipalité, règlement	10.03.01	Passage sous voie, construction	43.06.01
Municipalité, répartition des tâches/dicastère	10.03.10	Passeport	62.03.03
Municipalité, réponse à une procédure de consultation	10.03.08	Passeport vacances	57.05.00
Munition, voir tir, affaire militaire	68.05.00	Passerelle, aménagement	43.06.02
Musée	56.02.00	Passerelle, construction	43.06.01
Musique, voir école privée	51.05.00	Pasteur	58.02.01
Mutation, bureau des étrangers	62.04.02	Patente, contrôle	67.02.00
Mutation, contrôle des habitants	62.03.02	Patente, impôt	21.06.09
Nappe phréatique	81.04.00	Patente, manifestation ponctuelle	67.08.00
Naturalisation, confédéré	11.05.02	Patrimoine administratif, bâtiment communal	35.01.00
Naturalisation, étranger	11.05.01	Patrimoine administratif, finance	23.02.00
Nature, voir protection de l'environnement	42.07.00	Patrimoine financier	23.01.00
Nettoyage, route	43.07.00	Patrimoine privé, amortissement	34.01.05
Nivellement communal, cadastre	41.02.02	Patrimoine privé, immeuble de la commune	34.01.00
Noms rue, voir plaque des rues	43.10.00	Patrouille, police	61.08.03
Notification de plainte, police	61.06.00	Patrouilleur scolaire	53.05.00

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Pâturage	32.03.00	Plan de circulation	42.04.04
Pâturage, amélioration foncière	30.04.00	Plan de classement des arbres	42.10.00
Paysage, voir protection de l'environnement	42.07.00	Plan de gestion des forêts	32.01.04
PCi, abri privé ou dispense	66.06.00	Plan de quartier	42.04.03
PCi, abri public	66.05.00	Plan de rue	42.04.04
PCi, installation	66.03.00	Plan de zone	42.04.02
PCi, secours en cas de catastrophe (Plan ORCA)	66.04.00	Plan d'extension, voir Plan général d'affectation (PGA)	42.04.02
PCi, service local ou régional	66.02.00	Plan directeur cantonal (PDC)	42.03.01
PCi, sirène	66.03.00	Plan directeur communal (PDC)	42.04.01
PDC, voir Plan directeur cantonal	42.03.01	Plan directeur des carrières	42.03.02
PDC, voir Plan directeur communal	42.04.01	Plan directeur forestier	32.01.04
Pedibus, déplacement pédestre accompagné	53.05.01	Plan du cimetière	64.04.02
Perception, taxe communale	21.08.00	Plan général d'affectation (PGA)	42.04.02
Péréquation financière, EtaCom	22.06.00	Plan ORCA, PCi	66.04.00
Permis de construire	42.05.02	Plan partiel d'affectation (PPA)	42.04.03
Permis de séjour	62.04.01	Plan touristique de la commune	14.01.03
Permis de travail	62.04.01	Plan, alpage communal	30.01.00.
Permis d'habiter	42.05.02	Plan, bâtiment communal	35.01.06
Permis d'inhumer	64.04.01	Plan, forêt communale	30.01.00.
Personnel communal, association	13.14.00	Plan, immeuble (gérance)	34.01.04
Personnel communal, assurance accident (CNA, puis SUVA)	13.01.03	Plan, installation sportive	36.01.06
Personnel communal, assurance invalidité (AI)	13.11.01	Plan, local communal	35.02.06
Personnel communal, assurance maladie	13.11.02	Plan, montagne communale	30.01.00.
Personnel communal, assurance perte de gain (APG)	13.11.01	Plan, relevé cadastre	41.02.03
Personnel communal, assurance sociale	13.11.01	Plan, réseau chaleur-force/énergie	84.02.00
Personnel communal, assurance vieillesse et survivant (AVS)	13.11.01	Plan, réseau eau	81.02.00
Personnel communal, cahier des charges	13.05.00	Plan, réseau électricité	82.02.00
Personnel communal, caisse de pension	13.12.00	Plan, réseau gaz	83.02.00
Personnel communal, classification de poste	13.03.00	Plan, réseau radio/TV	85.02.03
Personnel communal, contentieux	13.13.00	Plan, réseau SDIS	65.06.00
Personnel communal, description poste	13.05.00	Plan, réseau télécommunication/téléphone	85.01.03
Personnel communal, dossier	13.08.00	Plan, réseau télé-réseau	85.02.03
Personnel communal, échelle de salaire	13.03.00	Plan, vigne communale	30.01.00.
Personnel communal, formation	13.10.00	Planification financière, budget	20.03.00
Personnel communal, généralité	13.01.00	Planification forestière	32.01.04
Personnel communal, litige	13.13.00	Plantation, forêt	32.01.02
Personnel communal, mise au concours	13.06.00	Plantation, vigne	33.01.02
Personnel communal, offre spontanée	13.07.00	Plante nocive, lutte	63.06.00
Personnel communal, organigramme	13.04.00	Plaque commémorative	43.10.00
Personnel communal, réglementation	13.01.00	Plaque de rue	43.10.00
Personnel communal, santé et sécurité au travail	13.02.00	Plaquette, commune	14.01.01
Personnel communal, statut	13.03.00	Pli de mobilisation, voir mobilisation, affaire militaire	68.02.00
Perte d'exploitation, assurance	24.07.00	PO (Programme d'occupation), voir emploi temporaire subventionné	75.02.02
Pétition, conseil communal/général	10.03.07	Poids public, bâtiment communal	35.01.00
PGA, voir Plan général d'affectation	42.04.02	Police 2000	60.03.00
Pharmacie, contrôle	63.02.03	Police administrative, voir police du commerce	67.00.00
Piscine, assainissement	46.04.02	Police cantonale	60.00.00
Piste cyclable, voir route	43.00.00	Police de proximité	61.00.00
Place d'arme, voir mobilisation, affaire militaire	68.02.00	Police des constructions, perception taxe	21.08.03
Place de jeux, entretien parc et promenade	44.01.01	Police des constructions, urbanisme	42.05.00
Place publique, entretien parc et promenade	44.01.04	Police du commerce	67.00.00
Plage, entretien parc et promenade	44.01.02	Police intercommunale	61.12.00
Plainte, police	61.06.00	Police municipale, voir police de proximité	61.00.00
Plan d'alignement	42.04.04	Police régionale, voir police intercommunale	61.12.00
Plan d'aménagement cantonal (PAC)	42.03.00	Police sanitaire	63.00.00
Plan d'aménagement communal (PAC)	42.04.00	Police, société privée de sécurité	61.13.00



## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Police-Secours, voir police cantonale	60.02.00	Puit perdu	46.04.03
Pollution, voir protection de l'environnement	42.07.00	Quartier, plan	42.04.03
Pompage, station	81.04.02	Question écrite, conseil communal/général	10.01.06
Pompe funèbre	64.03.00	Radio, abonnement client	85.02.05
Pompier, voir SDIS	65.00.00	Radio, distribution son et image	85.02.00
Pont, aménagement	43.06.02	Ramassage, déchet et ordures ménagères	45.02.01
Pont, construction	43.06.01	Ramonage	65.12.00
Population, recensement	62.03.06	Ramoneur	65.12.00
Population, statistique	62.03.06	Rapport de gestion, municipalité	10.03.05
Population, voir Contrôle des habitants et bureau des étrangers	62.00.00	Rapport, police	61.07.00
Port	47.04.00	Rationnement, voir économie de guerre	68.06.00
Portefeuille d'assurances	24.01.00	RC Maître d'ouvrage, travaux de construction	24.03.00
Poste Suisse, voir partenaire privé	14.04.06	RC, voir Assurance responsabilité civile	24.02.00
Poste, affranchissement	12.07.00	Reboisement	32.01.02
Postulat, conseil communal/général	10.01.06	Recensement architectural	42.09.00
Poursuite et faillite, office	10.08.03	Recensement des entreprises, voir fichier des entreprises	75.03.00
PPA, voir Plan partiel d'affectation	42.04.03	Recensement, divers	14.06.00
PPLS, voir prestation psychologique et logopédie scolaire	54.01.00	Recensement, population	62.03.06
Préavis municipal, conseil communal/général	10.01.05	Réception	14.02.03
Préavis municipal, municipalité	10.03.03	Réception des jeunes citoyens	14.02.03
Préfecture	10.06.03	Reconstitution du vignoble	33.01.11
Préjudice de fortune, assurance	24.04.00	Recours en matière d'impôt	21.05.00
Premier emploi, voir insertion professionnelle	75.02.03	Recyclage, installation	45.07.00
Préposé agricole/à la culture des champs	63.03.00	Réfectoire scolaire	54.05.00
Presse, dossier	14.01.04	Référendum communal	11.04.01
Prestation en faveur de tiers, services industriels	87.00.00	Refuge forestier, local communal	35.02.00
Prestation psychologique et logopédie en milieu scolaire (PPLS)	54.01.00	Registre civique	11.04.00
Prêtre	58.03.01	Registre communal des commerçants	67.03.00
Prévention, alcoolisme	73.04.02	Registre des bourgeois	11.05.04
Prévention, drogue	73.04.04	Registre des élections	10.02.01
Prévention, santé publique	73.04.00	Registre des inhumations	64.04.02
Prévention, Sida	73.04.03	Registre des vignes	33.01.09
Prévoyance professionnelle (selon LPP)	13.12.00	Registre des votations	10.02.01
Prévoyance sociale cantonale	70.03.00	Registre foncier, cadastre des propriétés communales	30.01.01
Procédé de réclame	43.09.00	Registre foncier, transaction immobilière	41.01.00
Procédure de consultation, réponse	10.03.08	Règlement, collection originaux	11.02.00
Procès-verbal, municipalité	10.03.02	Règlement, conseil communal/général	10.01.01
Procuration bancaire, voir banque, service financier	22.05.00	Règlement, municipalité	10.03.01
Programme de développement régional	14.05.03	Regroupement scolaire	52.00.00
Programme de législation	10.03.09	Relevé cadastral	41.02.03
Programme d'occupation (PO), voir emploi temporaire subventionné	75.02.00	Religion, voir église	58.00.00
Promotion civique, voir réception des jeunes citoyens	14.02.03	Remontée mécanique, voir entreprise de transport	18.04.00
Promotion de la commune, publication	14.01.00	Répartition intercommunale, finance	21.03.00
Promotion économique	14.05.00	Répertoire, archives	11.07.01
Promotion touristique	16.04.00	Représentation municipale, voir association/entente intercommunale	10.05.00
Propriété communale, plan	30.01.00	Réseau eau, développement	81.05.02
Protection civile (PCi)	66.00.00	Réseau gaz, développement	83.05.02
Protection contre le bruit, voir protection de l'environnement	42.07.00	Réseau incendie, SDIS	65.06.00
Protection de la nature, voir protection de l'environnement	42.07.00	Réseau, chaleur-force/énergie(s)	84.02.00
Protection de l'environnement	42.07.00	Réseau, distribution son et image, plan	85.01.03
Protection de l'environnement, révision des citernes	42.07.02	Réseau, eau, plan	81.02.00
Protection des données, voir informatique, réglementation	19.01.00	Réseau, électricité, développement	82.05.02
Psychomotricité	54.01.00	Réseau, électricité, plan	82.02.00
Publication sur la commune	14.01.04	Réseau, fibre optique	85.02.02
Publicité, affichage	43.09.00	Réseau, gaz, plan	83.02.00
		Réseau, radio/TV	85.02.03

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Réseau, téléphone	85.01.00	Secrétariat communal, voir greffe municipal	11.00.00
Réseau, télé-réseau	85.02.03	Sécurité civile, voir protection civile (PCi)	66.00.00
Réserve naturelle, entretien parc et promenade	44.01.05	Sécurité, société privée	61.13.00
Réserve, finance	23.03.00	Séjour, permis	62.04.01
Réservoir d'eau	81.05.03	Sentence municipale, police	61.10.00
Revenu d'insertion (RI)	70.03.00	Séparateur graisse	46.04.04
Revenu minimum de réinsertion (RMR)	70.03.00	Service dentaire scolaire	54.03.00
Revenu, impôt	21.06.01	Service financier	22.00.00
Révision des citernes, voir protection de l'environnement,	42.07.02	Service funèbre	64.02.00
Révision des citernes, voir service des eaux	81.08.00	Service hivernal	43.08.00
Révision des comptes communaux/fiduciaire	20.06.00	Service local, PCi	66.02.00
RI, voir Revenu d'insertion	70.03.00	Service médical d'urgences (SMUR), police	61.08.06
Rive	47.03.00	Service médical scolaire	54.03.00
Rivière, voir cours d'eau	47.02.00	Service régional, PCi	66.02.00
RMR, voir Revenu minimum de réinsertion	70.03.00	Service social de rue	71.04.00
Rôle des contribuables	21.02.00	Service technique inter/communal	41.04.00
Rôle électoral	11.04.00	Services industriels, association inter/communale	80.03.00
Route cantonale, aménagement	43.02.01	Servitude, registre foncier	30.03.00
Route cantonale, construction	43.02.01	Sida, prévention	73.04.03
Route communale, aménagement	43.03.01	Signalisation routière, police	61.09.00
Route communale, construction	43.03.02	Sirène, PCi	66.03.00
Route nationale, aménagement	43.01.02	SIT, gestion informatique du territoire	41.03.00
Route nationale, construction	43.01.01	Site internet de la commune	14.01.07
Route privée, aménagement	43.04.02	Site naturel d'importance nationale, inventaire, voir protection de l'environnement	42.07.00
Route privée, construction	43.04.01	SMUR, voir Service médical d'urgences	61.08.06
Route, déneigement	43.08.00	Société culturelle	55.03.00
Route, entretien	43.07.00	Société de développement	14.05.00
Route, nettoyage	43.07.00	Société locale	14.03.0
Rucher, inspecteur	63.03.00	Société privée de sécurité, police	61.13.00
Rue, éducateur/travailleur social	57.04.00	Société sportive	59.03.00
Rue, numérotation d'immeuble	43.10.00	Société vaudoise d'économie alpestre, voir Exploitation montagne - alpage	32.02.02
Rue, plan	42.04.04	Société viticole	33.01.04
Rue, plaque de rue	43.10.00	Soin à domicile, voir OMSV	73.03.00
Rue, service social	71.04.00	Sortie, aîné	71.02.03
Rue, voir plaque commémorative	43.10.00	Sortie, école	51.04.05
Salaire, échelle	13.03.00	Source, contrôle salubrité	63.02.05
Saline	31.06.00	Source, eau	81.04.00
Salle de paroisse, bâtiment paroissial	58.01.00	Spectacle	55.04.00
Salle polyvalente, local communal	35.02.00	Sport, club	59.03.00
Salubrité, commission	63.05.00	Sport, commission	59.01.00
Santé et sécurité au travail	13.02.00	Sport, concours	59.04.00
Santé publique	73.00.00	Sport, entretien de place	44.01.02
Santé publique, ambulance	73.05.00	Sport, fonds inter/communal	59.02.00
Santé publique, établissement médico-social (EMS)	73.06.00	Sport, installation sportive	36.01.00
Santé publique, hôpital	73.05.00	Sport, manifestation	59.04.00
Santé publique, prévention	73.04.00	Sport, société	59.03.00
Santé publique, vaccination	73.04.00	Sport, utilisation des infrastructures	59.05.00
Sapeur pompier, voir SDIS	65.00.00	Stand de tir, voir tir, affaire militaire	68.05.00
Sauvetage médicalisé, police	61.08.06	Station de pompage	81.04.02
SDIS, caserne des pompiers, bâtiment communal	35.01.00	Station d'épuration des eaux usées (STEP)	46.03.00
SDIS, local des pompes, bâtiment communal	35.01.00	Stationnement, police	61.09.00
SDIS, perception taxe d'exemption	21.08.06	Statistique de la construction	42.06.00
SDIS, voir Service de défense incendie et de secours	65.00.00	Statistique, divers	14.06.00
Secours d'hiver	71.02.01	Statistique, population	62.03.06
Secours en cas de catastrophe, PCi	66.04.00	STEP, voir Station d'épuration des eaux usées	46.03.00
Secours médicalisé, police	61.08.06		

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

Subside, aide sociale communale	71.02.00	Transport public, Chemins de fer fédéraux	18.02.00
Succession, impôt	21.06.07	Transport public, entreprise	18.04.00
SUVA, voir Assurance accident, personnel communal	13.11.03	Transport public, ligne car postal	18.03.00
Sylviculture, voir forêt	32.01.00	Transport public, ligne touristique	18.03.00
Syndic, assemblée	14.04.01	Transport public, transport scolaire	53.03.00
Syndicat d'alpage, voir montagne et alpage	32.02.02	Transport scolaire, bus public/tramway	53.03.00
Syndicat d'amélioration foncière	42.04.05	Transport scolaire, bus scolaire	53.04.00
Syndicat professionnel, voir association du personnel	13.14.00	Transport scolaire, convention	53.01.00
Synode, église réformée	58.02.03	Transport scolaire, train	53.02.00
Tarif, chaleur-force, voir abonnement	84.06.02	Transport scolaire, transport public	53.03.00
Tarif, eau, voir abonnement	81.06.02	Transport, ordure ménagère/déchet ménager	45.02.01
Tarif, électricité, voir abonnement	82.06.02	Travail, inspection	75.04.00
Tarif, gaz, voir abonnement	83.06.03	Travail, office	75.00.00
Tarif, radio-télévision-télé-réseau, voir abonnement	85.02.05	Travail, permis	62.04.01
Tarif, téléphone, voir abonnement	85.01.05	Travailleur social de rue	57.04.00
Taxe à la valeur ajoutée (TVA)	21.09.00	Travaux publics, véhicule	41.05.01
Taxe communale, perception	21.08.00	Triage forestier	32.01.05
Taxe de séjour	16.02.00	Tribunal	10.08.01
Taxe d'exemption SDIS	65.08.00	Troupe, affaire militaire	68.04.00
Taxe d'exemption SDIS, perception	21.08.06	TV, distribution son et image	85.02.00
Taxe non-pompier, voir taxe d'exemption SDIS	21.08.06	TVA, voir Taxe à la valeur ajoutée	21.09.00
Taxe sur les divertissements, perception	21.08.00	Union des sociétés locales (USL)	14.03.01
Taxi, voir entreprise de transport	18.04.00	Université	51.08.00
Télécommunication	19.00.00	Urgences, voir Service médical d'urgences (SMUR)	61.08.06
Télécommunication, association inter/communale	85.01.04	Urne funéraire	64.04.02
Télécommunication, distribution son et image	85.01.00	Usine à gaz	83.04.02
Téléphonique, voir entreprise de transport	18.04.00	Usine d'incinération	45.06.00
Téléphone, association inter/communale	85.01.04	Usine électrique	82.04.02
Téléphone, matériel administration communale	19.06.00	Usine production chaleur-force/énergie	84.04.02
Téléphone, réseau	85.01.00	Usine, traitement ordure	45.06.00
Télé-réseau, distribution son et image	85.02.00	USL, voir Union des sociétés locales	14.03.01
Télé-siège, voir entreprise de transport	18.04.00	Vacances, colonie	57.06.00
Télé-ski, voir entreprise de transport	18.04.00	Vacances, passeport	57.05.00
Télévision locale, voir société inter/communale	85.02.04	Vacances, personnel communal	13.04.00
Télévision, distribution son et image	85.02.00	Vaccination, santé publique	73.04.01
Temple, voir église, bâtiment communal	35.01.00	Véhicule, assurance	24.06.00
Terrain de sport, voir installation sportive	36.01.00	Véhicule, police	61.04.00
Théâtre	56.01.00	Véhicule, SDIS	65.05.00
Tir obligatoire, affaire militaire	68.05.00	Véhicule, services industriels	80.02.01
Titre et créance	22.01.00	Véhicule, travaux publics/voirie	41.05.01
Tombe, concession	64.04.03	Vendange, produit/contrôle	33.01.05
Tombe, désaffectation	64.04.04	Vente, vin	33.01.06
Tombe, entretien	44.02.02	Verre, déchet trié	45.03.04
Tombe, registre des inhumations	64.04.00	Vestiaire, bâtiment communal	35.01.00
Tombola	67.07.00	Vétérinaire	63.03.00
Toponyme, voir cadastre	41.02.00	Viande, contrôle	63.02.04
Torrent, voir cours d'eau	47.02.00	Viande, inspecteur	63.04.00
Tourbière	31.05.00	Vigne	33.01.00
Tourisme, association	16.03.00	Vigne, registre viticole/cadastre	33.01.09
Tourisme, office	16.01.01	Vigneron	33.01.10
Tourisme, promotion	16.04.00	Vignoble, reconstitution	33.01.11
Tourisme, taxe de séjour	16.02.00	Vin, vente	33.01.06
Toxique, contrôle	63.02.03	Vin, voir association viticole	33.01.04
Tramway, transport scolaire	53.03.00	Voirie, nettoyage/entretien route	43.07.00
Tramway, transport scolaire, correspondance	53.03.03	Voirie, service hivernal	43.08.00
Tramway, transport scolaire, horaire	53.03.02	Voirie, véhicule	41.05.01



DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES  
VAUDOISES

Vol, assurance	24.07.00
Votation	10.02.02
Votation, registre	10.02.00
Voyage d'étude, école	51.04.03
WC public, bâtiment communal	36.01.00
Wi-fi, distribution son et image	85.03.02
Zone de verdure	42.04.02
Zone piétonne	42.04.02
Zone, plan	42.04.02

## 6. Application à *Suscévoz* et à *Apples* du plan de classement 2006

Ces deux communes constituent une parfaite illustration de la souplesse d'application du plan de classement (type plan comptable) dans des communes de petite et moyenne importance.

### 6.1. *Suscévoz* (District d'Yverdon, 180 habitants en 2006)

Le plan de classement a été conçu par « mse conseil-archivage et gestion documentaire, Lausanne (Muriel Spitale Erard) » en 2004, reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit.

## PLAN DE CLASSEMENT ADMINISTRATIF COMMUNE DE SUSCEVAZ

SECTION PRINCIPALE	SOUS-SECTION(S) / CONTENU
<b>1. AUTORITÉS ET ADMINISTRATION COMMUNALE</b>	<b>1.1 Municipalité</b> Procès-verbaux, rapports <b>1.2 Conseil général / communal</b> Procès-verbaux, rapports <b>1.3 Conventions, concessions, actes</b> <b>1.4 Affaires judiciaires</b> Affaires judiciaires impliquant la commune <b>1.5 Administration générale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Correspondance générale envoyée et reçue</li> <li>b) Culture, sports et loisirs</li> <li>c) Tourisme</li> <li>d) Transports et communications</li> <li>e) Economat, informatique</li> <li>f) Personnel communal</li> <li>g) Statistiques générales</li> </ul> <b>1.6 Associations intercommunales</b> <b>1.7 Votations et élections</b> <b>1.8 Dossiers spécifiques</b>
<b>2. FINANCES</b>	<b>2.1. Comptes communaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Comptes et pièces annexes</li> <li>b) Journal</li> <li>c) Budgets</li> <li>d) Titres, obligations, carnets d'épargne</li> <li>e) Emprunts, hypothèques</li> <li>f) Révisions fiduciaires</li> </ul> <b>2.2. Impôts</b> <b>2.3. Assurances</b> <b>2.4 Correspondance de la Bourse communale</b>

<p><b>3. DOMAINES ET BÂTIMENTS</b></p>	<p><b>3.1 Domaines communaux</b>  a) Terrains, forêts et pâturages  b) Vignes  <b>3.2. Bâtiments communaux</b>  <b>3.3 Protection des monuments et des sites, archéologie</b></p>
<p><b>4. TRAVAUX</b></p>	<p><b>4.1 Urbanisme, routes, parcs et promenades</b>  <b>4.2 Cimetières</b>  <b>4.3 Ordures</b>  <b>4.4 Egouts et épuration</b>  <b>4.5. Cours d'eau, rives et ports</b>  <b>4.6. Bâtiments privés</b></p>
<p><b>5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b></p>	<p><b>5.1 Instruction publique</b>  a) Groupement scolaire  b) Enseignement primaire et secondaire  c) Office d'orient. prof. et formation prof.  d) Service médical et dentaire  e) Camps scolaires et colonies    <b>5.2 Cultes</b></p>
<p><b>6. POLICE</b></p>	<p><b>6.1 Police communale</b>  <b>6.2 Contrôle des habitants</b>  <b>6.3 Police sanitaire, inhumations</b>  a) Police sanitaire, abattoirs  b) Inhumations  <b>6.4 Défense contre l'incendie et protection civile</b>  c) Sapeurs-pompiers  d) Protection civile  <b>6.5 Militaire</b></p>
<p><b>7. SECURITÉ SOCIALE</b></p>	<p><b>7.1 Aide sociale</b>  <b>7.2 Santé publique</b>  <b>7.3 Office du logement</b>  <b>7.4 Office du travail</b></p>
<p><b>8. SERVICES INDUSTRIELS</b></p>	<p><b>8.1 Eaux</b>  <b>8.2 Electricité, gaz</b>  <b>8.3 Télé réseau</b></p>
<p><b>9. VIE ASSOCIATIVE LOCALE, ÉVÉNEMENTS MÉMORABLES</b></p>	<p>Sociétés locales, 1<sup>er</sup> août, fêtes, commémorations, événements particuliers</p>
<p><b>10. DOCUMENTATION SUR LA COMMUNE</b></p>	<p>Coupures de presse, brochures de présentation, plaquettes commémoratives</p>


### 2.6.2. Apples (District d'Aubonne, 1177 habitants en 2006)

Le plan de classement a été conçu par le secrétaire municipal, reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit. La cotation est décimale et offre 99 possibilités. Pour éviter les problèmes de tri informatique, les Directions n'ont pas été mentionnées.

10	<i>Autorités</i>	15.31	Chœur d'hommes
10.1	Canton	15.32	Chœur mixte
10.2	Conseil communal	15.33	Société de Développement Apples
10.3	Municipalité	15.34	Groupe folklorique
10.99	Autorités divers	15.35	GAPJ
11	<i>Administration</i>	15.99	Loisirs divers
11.1	Administration générale		
11.2	Habitants, Etat civil	16	<i>Tourisme</i>
11.3	Naturalisation	16.1	Tourisme pédestre
11.4	Droits politiques	16.30	Associations tourisme divers
11.5	Information	16.99	Tourisme divers
11.6	Statistiques	17	<i>Sport</i>
11.7	Économie (industrie, artisanat, commerce)	17.1	Terrains de Sport
11.30	UCV – UCS – UCE	17.2	Parcours Vita
11.31	Associations diverses (AVSM, ACBV, Serec, PEC etc.)	17.30	Archers Associés
11.99	Administration divers	17.31	Cercle hippique du pied du Jura
		17.32	FC Apples-Ballens
		17.33	Gym Dames
		17.34	Gym Hommes
		17.35	Société de Jeunesse
		17.36	Société de Tir
12	<i>Économat</i>	17.37	Volley
12.1	Economat	17.99	Sport divers
12.99	Economat divers		
13	<i>Personnel + Assurances</i>	18	<i>Transports publics</i>
13.1	Personnel	18.1	Transports publics BAM + bus
13.2	Apprentis	18.99	Transports divers
13.3	Assurances		
13.4	Santé et Sécurité au Travail	19	<i>Informatique</i>
13.30	Caisse Intercommunale de Pension	19.1	Équipement bureau Epsilon
13.99	Personnel divers	19.2	Econocom
		19.99	Informatique divers
15	<i>Culture + Loisirs</i>		
15.1	Manifestations diverses	20	<i>Finances générales</i>
15.30	Union des Sociétés Locales	20.1	Budget

- 20.2 Comptes
- 20.3 Débiteurs
- 20.4 EtaCom
- 20.99 Finances divers
  
- 21 Impôts**
- 21.1 Impôts
- 21.2 TVA
- 21.99 Impôts divers
  
- 22 Services financiers**
- 22.1 Banques, emprunts
- 22.99 Services financiers divers
  
- 31 Terrains**
- 31.1 Agriculture
- 31.2 Terrains communaux
- 31.3 Améliorations foncières
- 31.4 Gravières
- 31.99 Terrains divers
  
- 32 Forêts**
- 32.1 Forêts communales
- 32.2 Triage
- 32.3 Chemins forestiers
- 32.30 Association Forestière Vaudoise
- 32.31 Arboretum
- 32.99 Forêts divers
  
- 33 Montagne**
- 33.1 Pré-de-l'Haut
- 33.99 Montagne divers
  
- 35 Bâtiments**
- 35.1 Locatif Croix-du-Moulin
- 35.2 Hôtel de Commune
- 35.3 Grande salle (bât. Couronne)
- 35.4 Abattoir, congélateur
- 35.4.1 Poids publics
- 35.5 Divers petits bâtiments
  
- 35.6 Bâtiment de service
- 35.7 Maison de commune
- 35.30 CVI (Chambre Vaudoise Immobilière)
- 35.99 Bâtiments divers
  
- 42 Urbanisme**
- 42.1 Police des constructions
- 42.2 Fractionnement de parcelles
- 42.3 Surveillance des chantiers, sécurité
- 42.4 Plan directeur
- 42.5 Plan des zones
- 42.6 RPE (Règlement police des constructions)
- 42.7 Plan village
- 42.8 Plan de classement des arbres
- 42.9 Plan de quartier En Châtagnis
- 42.10 PPA En Châtagnis
- 42.11 PEP En Combes
- 42.25 Environnement
- 42.30 ACRM
- 42.31 ADAR
- 42.99 Urbanisme divers
  
- 43 Routes**
- 43.1 Travaux, entretien routes
- 43.2 Signalisation routière
- 43.3 Véhicules, outillage
- 43.4 Eclairage public
- 43.99 Routes divers
  
- 44 Parcs**
- 44.1 Parcs, places
- 44.2 Cimetière
- 44.99 Parcs divers
  
- 45 Déchets**
- 45.1 Déchetterie
- 45.99 Déchets divers
  
- 46 Epuration**
- 46.1 STEP



- 46.2 Egouts EC
- 46.3 Installation particulière épuration
- 46.4 PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)
- 46.5 Protection des eaux
- 46.6 Citernes
- 46.99 Epuration divers
  
- 47 Cours d'eau**
- 47.1 Cours d'eau
- 47.99 Cours d'eau divers
  
- 50 Instruction publique Primaire + Secondaire**
- 50.1 Etablissement Apples-Bière
- 50.2 Arrondissement scolaire de Morges
- 50.3 Transports
- 50.4 Pré-gymnasiale Morges
- 50.10 Ancien collège
- 50.11 Nouveau collège
- 50.12 Salle de gym
- 50.13 Bureau direction
- 50.99 Instruction divers
  
- 53 Enseignement spécialisé**
- 53.1 Enseignement spécialisé
- 53.99 Enseignement divers
  
- 54 Orientation professionnelle**
- 54.1 Orientation professionnelle
- 54.30 OP Morges
- 54.99 Orientation professionnelle divers
  
- 55 Formation professionnelle**
- 55.1 Formation professionnelle
- 55.99 Formation professionnelle divers
  
- 56 Santé scolaire**
- 56.1 Médecin + dentiste scolaires
- 56.99 Santé scolaire divers
  
- 57 Camps + Colonies**
- 57.1 Camps, colonies
- 57.99 Camps, colonies divers
  
- 58 Cultes**
- 58.1 Temple, chapelle
- 58.30 Paroisse réformée
- 58.31 Paroisse catholique
- 58.99 Cultes divers
  
- 61 Police**
- 61.1 Police municipale
- 61.2 Sentences
- 61.3 Affichage
- 61.4 Ramonage
- 61.5 Patentes, autorisations
- 61.99 Police divers
  
- 62 Contrôle des habitants**
- 62.1 Bureau contrôle habitants + police étrangers
- 62.99 Contrôle habitants divers
  
- 63 Police sanitaire**
- 63.1 Santé, médecine, hygiène
- 63.2 Inspection bétail, viandes
  
- 64 Inhumations**
- 64.1 Inhumations, incinérations
- 64.99 Inhumations divers
  
- 65 SDIS**
- 65.1 SDIS local
- 65.30 ECA
- 65.99 SDIS divers
  
- 66 PCi**
- 66.1 PCi local
- 66.30 Région Morges
- 66.99 PCi divers

- 68 **Militaires**
    - 68.1 Militaires, mobilisation
    - 68.2 Economie de guerre
    - 68.30 Place d'armes de Bière
    - 68.99 Militaires divers
  
  - 71 **Services sociaux**
    - 71.1 Services sociaux régionaux
    - 71.30 Couvaloup 12
    - 71.99 Services sociaux divers
  
  - 72 **Prévention sociale**
    - 72.1 ACAS
    - 72.99 Prévention sociale divers
  
  - 73 **Santé publique**
    - 73.1 Santé publique
    - 73.30 Hôpitaux
    - 73.31 EMS Baud
    - 73.99 Santé divers
  
  - 74 **Logements**
    - 74.1 Logements
    - 74.99 Logements divers
  
  - 75 **Office du Travail**
    - 75.1 Office du travail + chômage
    - 75.99 Office travail divers
  
  - 81 **Eaux**
    - 81.1 Captage, pompage
    - 81.2 Réseau distribution
    - 81.3 PDDE (Plan directeur de distribution d'eau)
    - 81.99 Eaux divers
  
  - 82 **Electricité**
    - 82.1 Electricité
    - 82.30 Romande Energie
  
  - 83 **Gaz**
    - 83.1 Réseau
    - 83.30 Cosvegaz SA
    - 83.99 Gaz divers
  
  - 84 **Energie**
    - 84.1 Energie
    - 84.2 Solaire
    - 84.99 Energie divers
  
  - 85 **Télé-réseau + Radio**
    - 85.1 Radio, TV
    - 85.30 Swisscom SA
    - 85.31 La Poste
    - 85.99 Télé-réseau + Radio divers
- + Electricité Ouest Suisse  
82.99 Electricité divers

## 7. Législation et bibliographie en lien avec le plan de classement 2006

### 7.1 Législation en vigueur

Le *Recueil systématique de la législation vaudoise* (RSV) est consultable sur le site internet de l'Etat de Vaud, URL [www.rsv.vd.ch/](http://www.rsv.vd.ch/). Le recueil des lois vaudoises relatives aux communes l'est sur [www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/lois-specifiques](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/lois-specifiques).

Le tableau ci-dessous présente la législation vaudoise correspondant au plan de classement, type « plan comptable ». En regard, le numéro RSV a été indiqué.

Plan de classement, type « plan comptable »	Recueil systématique de la législation vaudoise (RSV)	Description de la loi
<b>10.00</b>	<b>1.</b>	<b>Etat – Peuple – Autorités</b>
	105.111.1.	Arrêté relatif au sceau du préfet, sous-préfets, tribunaux et municipalités (ASC) du 23 avril 1803, mis à jour le 1 <sup>er</sup> avril 2004
10.00	101.	<i>Constitution</i>
10.00	101.01.	Constitution du canton de Vaud du 14 avril 2003 (Cst-VD), remplace la Constitution précédente du 19 mars 1885
10.00	105	<i>Armoiries et siège</i>
10.00	132	<i>Territoire</i>
10.00	132.100	<i>Division du territoire</i>
10.00	132.15	Loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial (LDecTer), mise à jour le 1 <sup>er</sup> mai 2014, remplace la loi sur la division du canton en districts (LCDC) du 14 juin 1803 et celle du 8 juin 1803 sur la division du canton en cercles. Suite à l'abrogation du tableau des districts (voir ci-dessous n° 132.15.1), c'est dans cette loi qu'il faut consulter la liste à jour des districts et des communes du canton de Vaud, ainsi que l'ensemble des fusions de communes ayant abouti.
10.00	132.15.1	<i>Tableau des 19 districts et 378 communes du canton de Vaud</i> (TDiCom) du 16 juin 1952, abrogé en 2012. Ce <i>Tableau</i> cite toutes les fusions de communes intervenues dans le canton avant l'année 2012.
10.02	16	<i>Droits politiques</i>
10.02	160.000	<i>Exercice des droits politiques</i>
10.02	160.01	Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits

		politiques (LEDP), mise à jour le 15 février 2016.
10.02	160.03	Loi du 2 juillet 2003 concernant l'élection des membres vaudois du Conseil des Etats (LCE).
10.02	160.05	Loi du 18 mai 1959 sur les incompatibilités résultant de l'octroi des droits politiques aux femmes (LIDP).
10.03	175	<i>Communes</i>
10.03	175.100	<i>Communes en général</i>
10.03	175.11	Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), mise à jour le 1 <sup>er</sup> juillet 2013.
10.04	175.600	<i>Fusions et collaborations intercommunales</i>
10.04	175.61	Loi du 7 décembre 2004 sur les fusions de communes (LFusCom), mise à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2016.
10.04	175.61.1	Décret du 21 janvier 2005 sur les incitations financières aux fusions de communes, mis à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2012.
10.06	170	<i>Autorités en général</i>
10.06	170.100	<i>Responsabilité de l'Etat et de ses agents</i>
10.06	170.11	Loi du 16 mai 1961 sur la responsabilité de l'Etat, des communes et de leurs agents (LRECA), mise à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2014.
10.06	172.1	<i>Gouvernement</i>
10.06	172.160	<i>Préfets</i>
10.06	172.165	Loi du 27 mars 2007 sur les préfets et les préfetures (LPréf), mise à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2011.
11.01	211.400	<i>Droits réels</i>
11.01	211.45.1	Règlement du 29 septembre 1961 concernant l'engagement du bétail et la tenue des registres (RETR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
11.01	68	<i>Monopoles – Régales - Concessions</i>
11.01	685.000	<i>Mines, prospection, production de pétrole</i>
11.01	685.21	Loi du 26 novembre 1957 sur les hydrocarbures (LHydr), mise à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2009.
11.01	685.21.1	Règlement du 7 juin 1991 sur les hydrocarbures (RLHydr) mise à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2009.
11.01	710	<i>Expropriation</i>
11.01	710.01	Loi du 25 novembre 1974 sur l'expropriation (LE), mis à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2011.
11.07	432.000	<i>Archives</i>
11.07	432.100	Règlement du 6 octobre 1989 pour les Archives cantonales vaudoises (RACV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2005, abrogé le 1 <sup>er</sup> janvier 2012 par le RLArch.
11.07	432.11	Loi sur l'archivage du 14 juin 2011 (LArch), entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2012.
11.07	432.11.1	Règlement d'application de la loi sur l'archivage du

		19 décembre 2011 (RLArch), mis à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2014.
11.07	432.11.1.1	Arrêté du 22 janvier 1946 ordonnant la remise aux Archives cantonales des anciens registres et autres documents du gouvernement antérieurs à 1803 (AACVar), entré en vigueur le 22 janvier 1946.
11.07	432.11.1.2	Arrêté du 10 avril 1959 ordonnant la remise aux Archives cantonales des anciens plans cadastraux et terriers (AACVar), mis à jour le 13 août 2001.
11.07	432.15.1	Règlement du 13 août 2001 interdisant l'élimination de documents (RED), abrogé le 1 <sup>er</sup> janvier 2012 par le RLArch.
13.11	819	<i>Lutte contre les accidents</i>
13.11	819.11.1	Règlement du 25 mai 1984 sur la prévention des accidents et maladies professionnelles (RPAMP), abrogé le 1 <sup>er</sup> janvier 2006.
13.11	819.31.1	Règlement du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC), entré en vigueur le 1 <sup>er</sup> juin 2003.
13.11	819 51.1	Règlement du 21 décembre 1983 sur la prévention des accidents dans l'agriculture (RPAA), abrogé le 1 <sup>er</sup> décembre 2012.
13.11	832	<i>Assurance-maladie et accidents</i>
13.11	832.000	<i>Assurance-maladie</i>
13.11	832.01	Loi d'application vaudoise du 25 juin 1996 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), mise à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2016.
13.11	832.01.1	Règlement concernant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance –maladie (RLVLAMal), mis à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2015.
13.11	832.071	Décret du 23 septembre 1997 relatif à l'application dans le Canton de Vaud de l'article 41, aliéna 3, de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (DVLAMal), mis à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2009.
13.11	832.800	<i>Assurance-accidents</i>
13.11	832.81.1	Règlement d'introduction du 30 septembre 1983 de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (RVLAA), entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 1984.
13.11	836	<i>Allocations familiales</i>
13.11	836.000	<i>Allocations familiales en général</i>
13.11	836.01	Loi du 30 novembre 1954 sur les allocations familiales (LAlloc), mise à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2013.
13.11	836.01.1	Règlement du 29 octobre 2008 concernant la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations

			familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (RLVLAfam), mis à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2013.
13.11	836.11		Loi du 29 novembre 1965 réglant le paiement des allocations familiales et encourageant d'autres mesures de prévoyance sociale dans l'agriculture et la viticulture (Charte sociale agricole) (LCSA), mise à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2011.
13.11	836.11.1		Arrêté du 26 février 1963 appliquant la législation fédérale fixant le régime des allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux petits paysans (AVLFA).
13.11	836.15.1		Règlement du 6 octobre 1961 concernant les tâches supplémentaires de la Caisse cantonale AVS, relatives à la Caisse générale d'allocations familiales en faveur des employés, ouvriers et fonctionnaires et à la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales, ainsi qu'au régime fédéral des allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux petits paysans (RCAVS).
13.11	836.91		Accord du 19 août 1980 concernant l'affiliation des employeurs aux caisses d'allocations familiales (A-ECAF1).
13.11	850.300		<i>Allocations de maternité, assurance-maternité</i>
13.11	850.36		Loi du 10 février 2004 sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires (LRAPA), mise à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2013
13.11	850.36.1		Règlement d'application du 30 novembre 2005 de la loi du 10 février 2004 sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires (RLRAPA), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
13.12	831.400		<i>Prévoyance professionnelle</i>
13.12	831.41		Loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
13.12	831.41.1		Arrêté du 28 octobre 1987 fixant la pension maximum qui peut être constituée auprès de la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires (APCRP)
13.12	831.41.2		Règlement d'organisation du 5 janvier 1990 des Retraites populaires (RP- RP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> décembre 2004.
13.12	831.451		Décret du 2 juillet 2013 reconnaissant comme institution de prévoyance de droit public la Caisse intercommunale de pensions (CIP) (DCIP), entré en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2013.

13.12	831.471	Décret du 17 novembre 1942 accordant la personnalité morale à la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (DCPPL)
14.05	9	Economie – Coopération technique
14.05	90	<i>Développement économique</i>
14.05	900	<i>Développement économique en général</i>
14.05	900.01	Loi du 12 décembre 1944 sur l'organisation professionnelle (LOPr).
14.05	900.01.1	Arrêté du 11 mai 1945 appliquant la loi du 12 décembre 1944 sur l'organisation professionnelle (ALOPr), mis à jour le 5 juillet 1955.
14.05	900.05	Loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique, mis à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2009.
14.05	900.100	<i>Zones de montagne</i>
14.05	900.11	Loi du 5 février 2002 d'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LVLIM), mise à jour le 1 <sup>er</sup> janvier 2008.
14.05	910	<i>Agriculture</i>
14.05	910.100	<i>Agriculture – Mesures d'encouragement</i>
14.05	910.11	Loi du 13 novembre 1995 relative à la promotion économique agricole vaudoise (LPEAV), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
14.05	910.11.1	Règlement du 22 janvier 1997 pour la promotion des produits agricoles vaudois (RPPAV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
14.05	900.11.2	Règlement du 9 avril 1997 concernant les prêts à la création et à l'amélioration de logements destinés au tourisme rural (RCALTR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
14.05	910.15.3	Règlement d'application du 30 juin 1999 de l'ordonnance fédérale du 7 décembre 1998 sur les contributions à la surface et à la transformation dans la culture des champs (RVOCCCh), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
14.05	910.200	<i>Agriculture biologique – Production intégrée</i>
14.05	910.21	Loi du 13 septembre 1993 sur les contributions pour les prestations de caractère écologique dans l'agriculture (LECOP), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
14.05	910.21.1	Règlement d'application du 21 juin 1995 de la loi du 13 septembre 1993 sur les contributions pour les prestations de caractère écologique dans l'agriculture (RLECOP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
14.05	910.21.2	Règlement d'application du 9 juillet 2003 de l'ordonnance fédérale du 4 avril 2001 sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en

			réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (RVOQE), du 13 septembre 1993 sur les contributions pour les prestations de caractère écologique dans l'agriculture (LECOP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
14.05	912.000		<i>Zone de montagne</i>
14.05	912.11.1		Arrêté du 17 octobre 1990 relatif à l'encouragement de la production animale en montagne (APAM), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
14.05	912.21.1		Règlement du 13 janvier 1988 pour l'encouragement aux cultures accessoires, à la promotion des produits de la montagne et aux métiers domestiques (REPRO), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
14.05	914.000		<i>Crédit agricole</i>
14.05	914.01		Loi d'application du 26 février 1963 dans le Canton de Vaud de la loi fédérale du 23 mars 1962 sur les crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes (LVLCIA), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
14.06	43		<i>Documentation</i>
14.06	431.000		<i>Statistiques</i>
14.06	431.01		Loi du 15 septembre 1999 sur la statistique cantonale (LStat), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
14.06	431.01.1		Règlement d'application du 7 février 2000 de la loi du 15 septembre 1999 sur la statistique cantonale (RLStat), mis à jour au 16 août 2006
18.00	74		<i>Transports</i>
18.00	740.000		<i>Transports en commun – Transports publics</i>
18.00	740.21		Loi du 11 décembre 1990 sur les transports publics (LTPu), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
18.00	740.21.1		Règlement du 23 septembre 2002 sur la répartition entre communes des contributions accordées aux transports publics (RRTPu), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
18.00	740.21.2		Arrêté du 23 septembre 2002 fixant le périmètre des régions de transport public (APTPu), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
18.00	740.23.1		Arrêté du 22 novembre 1938 instituant un « Fonds d'entraide en faveur des entreprises privées de chemin de fer et de navigation du Canton de Vaud (AF-CFN), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
18.04	743.000		<i>Transports par câbles, skilifts, véhicules à chenilles</i>
18.04	743.01.1		Règlement du 14 février 1992 fixant les émoluments concernant les téléphériques, téléskis et autres montepentes non soumis à une concession fédérale (RE-TTM), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004



## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

18.04	743.91	Concordat du 15 octobre 1951 concernant les installations de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale, mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
18.04	747.000	<i>Navigation</i>
18.04	747.01.1	Règlement du 7 décembre 1976 de la navigation sur le Léman (RNav), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
18.04	747.21	Loi du 17 novembre 1924 du concernant l'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale du 28 septembre 1923 sur le registre des bateaux, mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
<b>20.00</b>	<b>6</b>	<b>Finances</b>
21.00	650.000	<i>Impôts communaux</i>
21.00	650.11	Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
21.00	650.11.1	Arrêté du 11 janvier 1999 en matière de perception des impôts et taxes communaux (APIC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2005
21.00	652.11	Loi du 29 mai 1973 sur les droits de timbre (Tim), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
21.00	652.21	Loi d'impôt du 1 <sup>er</sup> décembre 1882 sur la vente en détail du tabac (LIT), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
21.00	652.31.1	Règlement du 6 juillet 2005 concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC)
22.00	60	<i>Gestion financière</i>
22.00	610.000	<i>Gestion financière en général</i>
22.00	610.11	Loi du 27 novembre 1972 sur les finances (LFin), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004. Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), mis à jour au 1 <sup>er</sup> mars 2006. Arrêté du 12 mars 1993 fixant les émoluments administratifs des communes (AE-COM), mis à jour au 1 <sup>er</sup> mars 2006
22.06	175.500	<i>Péréquation</i>
22.06	175.51	Loi du 28 juin 2005 sur les péréquations intercommunales (LPIC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
22.06	175.515	Décret du 28 juin 2005 fixant pour les années 2006-2009 les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
22.06	175.515.5	Arrêté du 11 janvier 2006 fixant les critères applicables pour la classification provisoire des communes pour 2006 (péréquation intercommunale et facture sociale) (AClassCom), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
24.00	963.400	<i>Assurances</i>
24.00	963.41	Loi du 17 novembre 1952 concernant l'assurance des

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

			bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
24.00	963.41.1		Règlement d'application du 13 novembre 1981 de la loi du 17 novembre 1952 concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (RLAIEN), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
24.00	963.41.2		Règlement du 14 décembre 1984 sur l'allocation de subventions en vue de la prévention et de la défense contre l'incendie et les éléments naturels (RSIEN), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
24.00	963.41.3		Règlement du 19 mai 1999 sur la participation aux frais de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels (RPFIEN), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
24.00	963.41.4		Règlement du 29 mars 1989 sur le Fonds de secours en cas de tremblement de terre (RFSTT), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
24.00	963.65.1		Arrêté du 28 février 1992 sur la communication aux communes des valeurs d'assurance incendie des bâtiments (ACCVA), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
24.09	96		<i>Assurances – Incendies et éléments naturels</i>
24.09	963.100		<i>Lutte contre les incendies et les éléments naturels</i>
24.09	963.11		Loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (LPIEN), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
24.09	963.11.1		Règlement d'application du 28 septembre 1990 de la loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (RLPIEN), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
24.09	963.11.3		Arrêté du 28 septembre 1990 concernant les fréquences et le tarif des frais du ramonage obligatoire (AFTRO), mis à jour au 1 <sup>er</sup> septembre 2006
24.09	963.15		Loi du 17 novembre 1993 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2005
24.09	963.15.1		Règlement du 19 mai 1999 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RLSDIS), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
24.0924.09	963.11.2		Règlement du 6 juillet 1994 concernant les prescriptions sur la prévention des incendies (RPPI), mis à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2005
<b>30.00</b>	<b>211.400</b>		<b>Domaines et bâtiments – Propriétés communales</b>
30.00	211.400		<i>Droits réels</i>

30.00	211.41	Code rural et foncier du 7 décembre 1987 (CRF), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
30.00	211.45.1	Règlement du 29 septembre 1961 concernant l'engagement du bétail et la tenue des registres (RETR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
30.00	211.61	Loi du 23 mai 1972 sur le registre foncier, le cadastre et le système d'information sur le territoire (LRF), mise à jour au 1 <sup>er</sup> mai 2005
30.01	<i>911.000</i>	<i>Droit foncier rural</i>
30.01	911.11	Loi d'application du 13 septembre 1993 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural (LVLDLR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
30.01	911.11.1	Règlement du 10 décembre 1993 concernant l'exécution de la loi du 13 septembre 1993 d'application de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural (RLVLDLR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
30.04	<i>913.000</i>	<i>Améliorations foncières – Bâtiments agricoles – Remembrement parcellaire</i>
30.04	<i>913.100</i>	<i>Améliorations foncières</i>
30.04	913.11	Loi du 21 novembre 1961 sur les améliorations foncières (LAF), mise à jour au 1 <sup>er</sup> octobre 2006
30.04	913.11.1	Règlement du 13 janvier 1988 d'application de la loi du 21 novembre 1961 sur les améliorations foncières (RLAF), mise à jour au 1 <sup>er</sup> octobre 2006
30.04	913.11.2	Règlement du 18 novembre 1988 fixant les mesures financières en faveur des améliorations foncières (RMFAF), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
31.04	<i>931</i>	<i>Mines et carrières</i>
31.04	931.11	Loi du 6 février 1891 sur les mines (LMines), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
31.04	931.11.1	Règlement d'application du 21 mars 1891 de la loi du 6 février 1891 sur les mines (RLMines), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
31.04	931.15	Loi du 24 mai 1988 sur les carrières (LCar), mise à jour au 1 <sup>er</sup> mai 2005
31.04	931.15.1	Règlement d'application du 26 mai 2004 de la loi du 24 mai 1988 sur les carrières (RLCar), mis à jour au 30 septembre 2004
31.04	931.151	Décret du 18 septembre 1991 portant adoption du plan directeur cantonal des carrières (DPDCar), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
31.04	931.153	Décret du 9 septembre 2003 portant sur l'adaptation de plan directeur sectoriel des carrières (PDCar) de 1991, mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
32.00	<i>921</i>	<i>Forêts</i>

32.00	921.01	Loi forestière du 19 juin 1996, mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2007
32.00	921.01.1	Règlement d'application du 8 mars 2006 de la loi forestière du 19 juin 1996, mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2007
32.00	921.01.2	Arrêté du 10 mai 1926 abrogeant et remplaçant celui du 13 mars 1925 concernant la division du canton en arrondissements forestiers (ADCAF), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
32.00	921.11.1	Arrêté du 7 décembre 2005 sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin (ADChP), mis à jour au 7 décembre 2005
32.00	921.13.1	Arrêté du 23 avril 2001 sur la lutte contre le bostryche, mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
33.00	<i>916.120</i>	<i>Vigne et vin</i>
33.00	916.125	Loi du 21 novembre 1973 sur la viticulture (LV), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juin 2004
33.00	916.125.1	Règlement du 16 juillet 1993 sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange (RLPV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
33.00	916.125.2	Règlement du 28 juin 1995 sur les appellations d'origine contrôlées des vins vaudois (RAOCVV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
33.00	916.125.3	Règlement du 26 mars 1993 sur la qualité des vins vaudois (RQVV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
33.00	916.125.4	Règlement du 19 juin 1985 sur les appellations d'origine des vins vaudois (RAOVV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
33.00	916.125.7	Arrêté du 12 juin 1950 relatif à la dégénérescence infectieuse de la vigne (ADIV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
33.00	916.125.9.1	Arrêté du 27 janvier 1999 concernant la Commission d'experts en matière de cadastre viticole (ACECV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
<b>40.00</b>	<b>7</b>	<b>Travaux publics – Environnement - Urbanisme</b>
42.00	<i>72</i>	<i>Domaine public</i>
42.00	<i>726.000</i>	<i>Marchés publics (dans la construction)</i>
42.00	726.01	Loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics (LMP-VD), mise à jour au 1 <sup>er</sup> septembre 2004
42.00	726.01.1	Règlement d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics (LMP-VD), mise à jour au 1 <sup>er</sup> septembre 2004
42.02	<i>70</i>	<i>Aménagement du territoire et droit de la construction</i>
42.02	<i>700.000</i>	<i>Aménagement du territoire - Droit de la construction en général</i>
42.02	700.11	Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

		territoire et les constructions (LATC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> septembre 2006
42.02	700.11.1	Règlement d'application du 19 septembre 1986 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> novembre 2006
42.02	700.21	Loi du 13 septembre 1976 sur les mesures de compensation liées à la création de zones agricoles (LCZA), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.02	701.000	<i>Aménagement du territoire - Planification</i>
42.02	701.411	Décret de 22 février 1984 sur le plan directeur cantonal (DPDC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.02	701.412	Décret du 20 mai 1987 portant adoption de plan directeur cantonale (DAPDC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.02	701.413	Décret du 11 juin 2002 pour la révision du plan directeur cantonal (DRPDC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.02	701.43	Loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux (LLAVAUX), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.02	701.441	Décret du 23 novembre 1982 instituant une aide aux communes établissant des plans directeurs d'aménagement régional (DACPD), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.05	705	<i>Droit de la construction</i>
42.05	705.300	<i>Dispositions particulières du droit de la construction</i>
42.05	705.31.1	Règlement du 23 décembre 1993 concernant la fourniture de chaleur et d'eau chaude dans les bâtiments (RCEB), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.05	705.33.1	Arrêté du 22 juillet 1947 relatif à la création d'un fonds destiné à faciliter par l'octroi de subsides à des communes ou à des particuliers des solutions satisfaisantes au regard de l'esthétique des constructions (AF-EC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.07	450.000	<i>Protection de la nature, du paysage, des monuments et des sites</i>
42.07	450.11	Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2005
42.07	450.11.1	Règlement d'application du 22 mars 1989 de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RLPNMS), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.07	453.000	<i>Protection des plantes</i>
42.07	453.11.1	Règlement du 2 mars 2005 concernant la protection de la flore (RPF), mis à jour au 15 mars 2005

42.07	814	<i>Protection de l'équilibre écologique</i>
42.07	814.000	<i>Protection de l'environnement</i>
42.07	814.01.1	Règlement d'application du 8 novembre 1989 de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (RVLPE), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.07	814.01.1.1	Règlement du 2 juin 1999 sur le contrôle obligatoire des postes de distribution d'essence (RCODE), mis à jour au 2 juin 2004
42.07	814.03.1	Règlement d'application du 25 avril 1990 de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (RVOEIE), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.07	814.05.1	Règlement du 13 août 2001 sur le contrôle obligatoire des installations de chauffage à combustion (RCOCC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> décembre 2005
42.07	814.900	<i>Convention (Protection de l'équilibre écologique)</i>
42.07	814.91	Convention internationale du 19 février 1982 de lutte contre les dommages causés par les hydrocarbures (C-HYDRO), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.07	922	<i>Faune – Chasse et protection des animaux</i>
42.07	922.03.	Loi du 28 février 1989 sur la faune (LFaune), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.07	922.03.1	Règlement d'exécution du 7 juillet 2004 de la loi du 28 février 1989 sur la faune (RLFaune), mis à jour au 30 septembre 2004
42.07	922.03.3	Règlement du 31 juillet 1992 sur les réserves de chasse et de protection de la faune du Canton de Vaud (Réserves de faune) (RRCh), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.07	922.05.1	Règlement du 2 juin 1982 sur la protection des animaux (RPA), mis à jour au 1 <sup>er</sup> novembre 2004
42.07	922.05.1.1	Règlement du 14 mai 1997 sur le séquestre et la mise en fourrière d'animaux (RSFA), mis à jour au 30 septembre 2004
42.07	923	<i>Pêche</i>
42.07	923.01	Loi du 29 novembre 1978 sur la pêche (LPêche), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.07	923.01.1	Règlement d'application du 16 février 1979 de la loi du 29 novembre 1978 sur la pêche (LPêche), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.07	923.01.2	Règlement du 25 novembre 1998 sur la pêche dans les lacs de Joux, Brenet et Ter (RPêche-JBT), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2005
42.07	923.01.3	Règlement du 10 décembre 1984 sur les réserves de pêche, les parcours de pêche sans permis et les

		parcours intercantonaux du Canton de Vaud (RRPêche), mis à jour au 1 <sup>er</sup> juin 2005
42.07	923.91	Concordat du 24 avril 1968 sur l'exercice de la pêche (C-Pêche), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
42.08	450.31.1	Arrêté du 8 décembre 1959 déterminant les régions archéologiques et les musées locaux reconnus (ARCrch), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
43.00	725.000	<i>Routes et voies de communication</i>
43.00	725.01	Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2005
43.00	725.01.01	Règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), mis à jour au 24 décembre 2004
43.00	725.01.2	Règlement du 25 mars 1998 sur la classification des routes cantonales (RCRC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
43.00	725.01.3	Arrêté du 25 février 1998 portant sur le transfert des routes cantonales aux communes (ATRC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
45.05	818.500	<i>Déchets carnés</i>
45.05	818.51	Loi du 28 février 1973 sur le subventionnement d'usines de destruction de cadavres d'animaux et déchets carnés (LDDC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
45.05	818.51.1	Règlement du 7 décembre 1990 fixant le tarif des indemnités dues pour l'équarrissage des animaux, l'enfouissement et la destruction des déchets carnés (Ri-DDC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	721.000	<i>Police des eaux – Utilisation des eaux publiques</i>
46.00	721.01	Loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	721.01.1	Règlement du 29 août 1958 sur la police des eaux dépendant du domaine public (RLPDP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	721.03	Loi du 12 mai 1948 réglant l'occupation et l'exploitation des eaux souterraines dépendant du domaine public cantonal (LESDP), mise à jour du 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	721.05.01	Arrêté du 18 mars 1977 sur les autorisations de pompage pour l'arrosage (AAPA), mis à jour du 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	814.100	<i>Élimination et recyclage des déchets</i>
46.00	814.11	Loi du 13 décembre 1989 sur la gestion des déchets (LGD), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	814.11.1	Règlement d'application du 3 décembre 1993 de la loi du 13 décembre 1989 sur la gestion des déchets

46.00	814.11.2	(RLGD), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004 Arrêté du 17 mai 1991 fixant le taux de la subvention cantonale pour les installations de compostage des déchets et les centres de ramassage des déchets recyclables (ASIC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	814.300	<i>Protection des eaux</i>
46.00	814.31	Loi du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2005
46.00	814.31.1	Règlement du 16 novembre 1979 d'application de la loi du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	814.31.1.1	Arrêté du 25 février 1972 sur les mesures de protection des eaux à prendre lors de la construction et de l'exploitation de silos à fourrage (APSF), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	814.31.1.2	Règlement du 19 janvier 1994 sur la vidange et l'entretien des installations particulières d'épuration d'eaux usées ménagères et résiduaires industrielles (RIEEU), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	814.31.2	Arrêté du 4 décembre 2003 fixant le taux de la subvention cantonale pour les installations d'évacuation et de traitement des eaux usées et claires des zones urbanisées, ainsi que pour les plans généraux d'évacuation des eaux des biens-fonds (ASETE), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	814.31.3	Arrêté du 22 novembre 1974 sur les silos-enveloppes (ASE), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	814.31.4	Règlement du 12 février 1997 sur l'organisation des centres de renfort DCH, chimiques et radioactifs et sur la fixation des frais d'intervention et autres mesures y relatives (RDCH), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
46.00	814.315	Décret du 22 septembre 1981 sur la protection des eaux contre la pollution et modifiant l'article 59, aliéna 2, de la loi du 17 septembre 1974 (DPEP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
47.00	721.09	Loi du 10 mai 1926 sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
47.00	721.09.1	Règlement d'application du 11 juin 1956 de la loi du 10 mai 1926 sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (RLML), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
47.00	731.000	<i>Forces hydrauliques</i>



## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

47.00	731.01	Loi du 5 septembre 1944 sur l'utilisation des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public (LLC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
47.00	731.01.1	Règlement d'application du 17 juillet 1953 de la loi du 5 septembre 1944 sur l'utilisation des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public et de la loi du 12 mai 1948 réglant l'occupation et l'exploitation des eaux souterraines dépendant du domaine public cantonal (RLLC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
47.00	731.01.1.1	Règlement du 20 mars 1975 sur le versement de ristournes aux communes par les entreprises bénéficiant de concessions d'eau de l'Etat (RRCE), mis à jour du 1 <sup>er</sup> avril 2004
<b>50.00</b>	<b>4</b>	<b>Formation – Jeunesse – Culture - Eglise</b>
51.00	40	<i>Education - Formation</i>
51.00	400.01	Loi scolaire du 12 juin 1984 (LS), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2006
51.00	400.01.1	Règlement d'application du 25 juin 1997 de la loi scolaire du 12 juin 1984 (RLS), mis à jour au 1 <sup>er</sup> août 2005
51.00	400.01.1.3	Règlement du 16 juillet 1986 concernant les indemnités pour frais de transport et de pension des élèves de la scolarité obligatoire (Ri-TP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
51.00	400.01.2	Règlement du 5 novembre 2003 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (RSS), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
51.00	400.01.3	Règlement du 14 août 2000 sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
51.00	413.000	<i>Formation professionnelle en général</i>
51.00	413.01	Loi du 19 septembre 1990 sur la formation professionnelle (LVLFPPr), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
51.00	413.01.1	Règlement d'application du 22 mai 1992 de la loi du 19 septembre 1990 sur la formation professionnelle (RLVLPr), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2005
51.00	415.000	<i>Gymnastique et sport</i>
51.00	415.01	Loi d'application du 24 février 1975 dans le canton de Vaud de la législation fédérale encourageant la gymnastique et les sports (LVLGS), mise à jour au 1 <sup>er</sup> mai 2005
51.00	915.000	<i>Formation et recherche agricoles</i>
51.00	915.01	Loi du 27 mai 1987 sur la formation professionnelle agricole (LFoPrA), mise à jour au 1 <sup>er</sup> mai 2005
55.00	44	<i>Culture</i>

55.00	443.11	Loi du 27 novembre 1963 sur le cinéma (LCin), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
55.00	446.11	Loi du 19 septembre 1978 sur les activités culturelles (LAC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
57.00	850.400	<i>Protection et aide à la jeunesse - Foyers pour enfants et adolescents</i>
57.00	850.41	Loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LProMin), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2005
57.00	850.41.1	Règlement d'application du 2 février 2005 de la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LProMin), mis à jour au 1 <sup>er</sup> février 2005
57.00	850.41.5	Règlement du 10 juillet 1992 sur le Fonds pour la protection de la jeunesse en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée (RF-PJ), mis à jour au 1 <sup>er</sup> septembre 2005
57.00	850.42.1	Règlement du 3 mars 1999 sur le fonds d'encouragement des mineurs (RF- EM), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
58.00	180	<i>Eglises et religions</i>
58.02	180.100	<i>Eglise évangélique réformée</i>
58.02	180.11	Loi du 2 novembre 1999 sur l'église évangélique réformée du canton de Vaud (Leccl), abrogeant celle du 25 mai 1965, mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
58.02	180.11.3	Règlement du 27 novembre 2000 sur les conditions de logement dans les cures propriété de l'Etat (RCLC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
58.03	180.200	<i>Eglise catholique</i>
58.03	180.21	Loi du 16 février 1970 sur l'exercice de la religion catholique dans le canton de Vaud (LERC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2005
58.03	180.21.1	Arrêté d'application du 14 mai 1971 de la loi du 16 février 1970 sur l'exercice de la religion catholique dans le Canton de Vaud (ALERC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
<b>60.00</b>	<b>3</b>	<b>Sécurité publique</b>
61.09	741.000	<i>Circulation routière</i>
61.09	741.01	Loi du 25 novembre 1974 sur la circulation routière (LVCR), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
61.09	741.01.1	Règlement d'application du 2 novembre 1977 de la loi vaudoise sur la circulation routière (RLVCR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
61.09	741.01.2	Règlement du 7 février 1979 sur la signalisation routière (RVSR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
61.09	741.21.1	Règlement du 9 août 2006 désignant et colloquant les communes autorisées à exercer la police de la circulation (RCPC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> septembre 2006

61.10	31	<i>Droit pénal – Procédure pénale</i>
61.10	312.100	<i>Contraventions</i>
61.10	312.11	Loi du 18 novembre 1969 sur les contraventions (LContr), mise à jour au 1 <sup>er</sup> mai 2005
61.10	312.15	Loi du 17 novembre 1969 sur les sentences municipales (LSM), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
61.10	312.15.1	Règlement du 1 <sup>er</sup> septembre 2004, fixant le tarif des frais en matière de sentence municipale (RE-SM), mis à jour au 2 août 2005 Pas citée dans le Guide, normalement p.88, chap. Aa Pièces annexes à la Municipalité)
62.00	21	<i>Droit civil</i>
62.03	211.100	<i>Etat civil – Droit des personnes</i>
62.03	211.11	Loi du 25 novembre 1987 sur l'état civil (LEC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
62.03	211.11.1	Règlement du 23 décembre 1987 d'application de la loi du 25 novembre 1987 sur l'état civil (RLEC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.00	817	<i>Denrées alimentaires et objets d'usage courant</i>
63.00	817.000	<i>Denrées alimentaires et objets d'usage courant</i>
63.00	817.01	Loi du 12 décembre 1994 relative à l'exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAl), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
63.00	817.11.1	Règlement du 21 janvier 2004 fixant les émoluments perçus par les organes de contrôle des denrées alimentaires (RE-CDA), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.00	817.21.1	Règlement du 12 juillet 1999 sur les abattoirs et les contrôles en relation avec l'abattage (RACA), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.00	817.31.1	Règlement du 21 janvier 204 sur le commerce et le contrôle des champignons (RChamp), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.02	813	<i>Commerce des toxiques</i>
63.02	813.000	<i>Commerce des toxiques en général</i>
63.02	813.11.1	Règlement d'application du 8 novembre 1989 de la loi fédérale du 21 mars 1969 sur le commerce des toxiques (loi sur les toxiques) (RVLTox), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.03	916.1	<i>Cultures végétales</i>
63.03	916.105	<i>Cultures végétales en général</i>
63.03	916.1053.1	Règlement du 7 juin 2004 concernant les commissaires régionaux et les préposés agricoles (RPCC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2005, suite à l'abrogation du Règlement du 17 décembre 1993 concernant les commissaires régionaux et les préposés

		à la culture des champs
63.03	916.1055.1	Arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture (ADPNA), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.03	916.1057.1	Règlement du 27 avril 1994 sur la protection des plantes et relatif aux permis pour l'utilisation des produits de traitement des plantes (RPP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.03	916.110	<i>Arboriculture fruitière</i>
63.03	916.115	Loi du 23 novembre 1964 sur l'arboriculture fruitière (LARF), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.03	916.300	<i>Elevage – Bétail</i>
63.03	916.305.1	Règlement d'application du 30 juin 1999 de l'ordonnance fédérale du 7 décembre 1998 sur l'élevage (RVOE), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.03	916.311	Loi du 27 décembre 1911 sur la procédure à suivre en matière de garantie dans le commerce du bétail (LGCB), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.03	916.315.1	Règlement du 26 juin 1996 concernant le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (RSICEL), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.03	916.317.1	Règlement du 7 août 2000 fixant les conditions de l'estivage et de l'hivernage (RCEH), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.03	916.38.1	Règlement du 27 avril 2005 fixant le tarif des indemnités dues aux inspecteurs des ruchers (RI-IR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> mai 2005
63.06	916.130	<i>Lutte contre les parasites et les maladies des plantes</i>
63.06	916.133.1	Arrêté du 23 octobre 2000 concernant la lutte contre le feu bactérien et sa prophylaxie (ALFB), mis à jour au 1 <sup>er</sup> décembre 2005
63.06	916.135.1	Arrêté du 25 février 2002 concernant la lutte contre les maladies du bois de la vigne et leur prophylaxie (ALMV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.06	916.400	<i>Lutte contre les épizooties</i>
63.06	916.41	Loi d'application du 25 mai 1970 de la législation fédérale sur les épizooties (LVLFE), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.06	916.41.1	Règlement d'exécution du 15 juin 1970 de la loi d'application de la législation fédérale sur les épizooties (RLVFE), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.06	916.41.4	Arrêté du 30 juin 1999 sur les mesures à prendre contre la rage (ARage), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.06	916.41.6	Règlement du 7 décembre 1990 fixant les émoluments relatifs au trafic et à la police sanitaire des animaux (RE-TPSA), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

63.06	916.41.7	Arrêté du 4 mai 1994 sur les arrondissements d'inspection du bétail (AAIB), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.06	916.900	<i>Commerce de bétail - Elevage</i>
63.06	916.91	Convention intercantonale du 13 septembre 1943 sur le commerce du bétail (C-CB), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.06	916.91.1	Règlement du 7 décembre 1943 de la convention intercantonale sur le commerce du bétail (RC-CB), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
63.06	916.93	Convention du 22 janvier 1975 entre l'Etat de Vaud, d'une part, et la République et Canton de Genève, d'autre part, concernant le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (C-GE-ICEL), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
64.00	818.400	<i>Police mortuaire - Cimetières</i>
64.00	818.41.1	Règlement du 5 décembre 1986 sur les inhumations, les incinérations et les interventions médicales pratiquées sur les cadavres (RIMC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
64.00	818.41.2	Règlement du 12 mars 1986 sur les règles et usages professionnels pour les entreprises de pompes funèbres du Canton de Vaud (REPF), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
66.00	510.21.1	Règlement du 5 juillet 2006 sur l'organisation et la coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe (RORCA), abrogeant le règlement du 23 octobre 1996 sur l'organisation et la coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe (RORCA)
66.00	520.000	<i>Protection civile en général</i>
66.00	520.11	Loi d'exécution du 11 septembre 1995 de la législation fédérale sur la protection civile (LVPCi), mise à jour au 1 <sup>er</sup> mai 2005
66.00	520.11.1	Règlement du 6 novembre 1996 sur les mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton (RPCi), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
66.00	520.21.1	Règlement du 6 novembre 1996 concernant les attributions des communes et des organisations régionales de protection civile en matière d'organisation, de construction et de matériel (RORPCi)
66.00	520.41.1	Règlement du 6 novembre 1996 concernant les dérogations à l'obligation de construire des abris de protection civile (RDPCi), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
66.04	524.000	<i>Protection des biens culturels en cas de conflit armé</i>

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

66.04	524.11	Loi du 14 décembre 1970 d'application de la loi fédérale du 6 octobre 1966 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (LVLPBC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	93	<i>Industrie – Arts et Métiers</i>
67.00	930	<i>Police du commerce</i>
67.00	930.01	Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
67.00	930.01.0	Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques ( <i>en préparation en janvier 2007</i> )
67.00	930.01.1	Règlement d'application de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (RLEAE), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
67.00	930.05.2	Règlement du 30 octobre 1992 portant tarif des taxes perçues lors de l'octroi d'une autorisation d'exercer le commerce d'occasion (RE-CO), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935	<i>Services : tourisme – professions soumises à autorisation – auberges et débits de boisson – Jeux de hasard et maisons de jeux, loteries – camping</i>
67.00	935.100	<i>Tourisme</i>
67.00	935.11	Loi du 11 février 1970 sur le tourisme (LTou), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2006
67.00	935.11.1	Règlement d'exécution du 28 octobre 1970 de la loi du 11 février 1970 sur le tourisme (RLTou), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935.11.2	Règlement du 19 février 1993 fixant le barème de la taxe cantonale de séjour (RE-TCS), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935.200	<i>Professions soumises à autorisation</i>
67.00	935.21	Loi du 17 février 1971 sur les guides de montagne et les aspirants-guides (LGM), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935.21.1	Règlement d'exécution du 19 mars 1971 de la loi du 17 février 1971 sur les guides de montagne et les aspirants-guides (RLGM), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935.21.2	Règlement du 11 juin 1971 pour les colonnes de secours (RCS), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935.25	Loi du 26 septembre 1989 sur les maîtres de ski (LMSki), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935.25.1	Règlement d'exécution du 5 janvier 1990 de la loi du 26 septembre 1989 sur les maîtres de ski (RLMSki), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935.27	Loi du 22 septembre 1998 sur les entreprises de sécurité (LESéc), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2007
67.00	935.27.1	Règlement d'application du 7 juillet 2004 de la loi sur

		les entreprises de sécurité (RLSéc), mis à jour au 30 septembre 2004
67.00	935.91	Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité (C-ESéc), mis à jour au 30 septembre 2004
67.00	935.500	<i>Jeux de hasard et maisons de jeux, loterie</i>
67.00	935.51	Loi d'application du 30 janvier 2001 de la loi fédérale du 18 décembre 1998 sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (LVLMJ), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935.53	Loi du 17 novembre 1924 relative à la mise en vigueur, dans le canton, de la loi fédérale du 8 juin 1923 sur les loteries et paris professionnels (LVLLP), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935.53.1	Règlement du 21 juin 1995 sur les loteries, tombolas et lotos (RLoto), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935.600	<i>Camping</i>
67.00	935.61	Loi du 11 septembre 1978 sur les campings et caravanings résidentiels (LCCR), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	935.61.1	Règlement d'application du 23 avril 1980 de la loi du 11 septembre 1978 sur les campings et caravanings résidentiels (RLCCR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	941	<i>Monnaies – Poids et mesures – Métaux précieux – Explosifs</i>
67.00	941.200	<i>Poids et mesures</i>
67.00	941.21	Loi du 16 mai 1894 sur les poids et mesures (LPMes), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	941.21.1	Règlement d'exécution du 8 janvier 1895 concernant la loi du 16 mai 1894 sur les poids et mesures (RLPMes), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	942	<i>Prix, surveillance des prix</i>
67.00	942.11.1	Règlement du 11 juillet 1979 concernant la surveillance des prix (RSPrix), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	942.11.2	Arrêté d'application du 11 juillet 1979 dans le Canton de Vaud de l'ordonnance fédérale du 11 décembre 1978 sur l'indication des prix (AVOIP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004 [ <i>Office communal de surveillance des prix ?</i> ]
67.00	943	<i>Exercice du commerce en particulier</i>
67.00	943.05	Loi du 30 mars 204 sur l'exercice de la prostitution (LPros), mise à jour au 30 septembre 2004
67.00	943.05.1	Règlement d'application du 1 <sup>er</sup> septembre 2004 de la loi du 30 mars 2004 sur l'exercice de la prostitution (RLPros), mis à jour au 30 septembre 2004
67.00	943.100	<i>Affiches, publicité, réclames</i>

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

67.00	943.11	Loi du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame (LPR), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2005
67.00	943.11.1	Règlement d'application du 31 janvier 1990 de la loi du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame (RLPR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	943.300	<i>Marchés, marchands ambulants, automates</i>
67.00	943.31.1	Arrêté d'exécution du 8 janvier 2003 dans le Canton de Vaud de la loi fédérale du 23 mars 2001 sur le commerce itinérant (AVLCI), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.00	944	<i>Protection des consommateurs</i>
67.00	944.11	Loi du 25 mai 1988 sur la procédure judiciaire en matière de protection des consommateurs et de concurrence déloyale (LPJCD), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.04	935.300	<i>Auberges et débits de boisson</i>
67.04	935.31	Loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2007
67.04	935.31.1	Règlement d'exécution du 15 janvier 2003 de la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (RLADB), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
67.04	935.31.3	Règlement du 8 janvier 2003 sur la délégation des compétences aux communes en matière d'auberges et de débits de boissons et sur le registre des licences et autorisations (RCADB), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.04	935.31.4	Règlement du 11 juin 1997 sur le contrôle obligatoire des installations d'amplification du son et à rayon laser (RCISL), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
67.04	935.31.5	Règlement du 7 juillet 2004 sur les émoluments et contributions à percevoir en application de la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (RE-LADB), mis à jour au 1 <sup>er</sup> décembre 2004
68.00	500.000	<i>Défense générale</i>
68.00	510.000	<i>Défense civile et protection de la population</i>
68.00	510.11	Loi du 23 novembre 2004 sur la protection de la population (LProP), mise à jour du 1 <sup>er</sup> février 2005
68.05	503.11.1	Arrêté du 17 mai 1946 sur les tirs (ATirs), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
<b>70.00</b>	<b>85</b>	<b>Affaires sociales</b>
71.00	85	<i>Action sociale</i>
71.00	850	<i>Action sociale en général</i>
71.00	850.000	<i>Politique et organisations sociales</i>
71.00	850.01	Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), mise à jour au 1 <sup>er</sup> septembre 2006



71.00	850.01.1	Règlement d'application du 26 janvier 2005 de la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (RLOF), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2005
71.00	850.050	<i>Aide sociale</i>
71.00	850.051	Loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV), mise à jour au 1 <sup>er</sup> septembre 2006
71.00	850.051.1	Règlement d'application du 26 octobre 2005 de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (RLASV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> mai 2006
71.00	850.051.3	Règlement d'application du 18 janvier 2006 de la loi sur l'action sociale vaudoise (RLASV) sur l'aide aux personnes relevant de la législation fédérale en matière d'asile (RLASVA), mi à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
71.00	850.051.5	Règlement du 25 août 2004 sur l'aide sociale aux personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (RNEM), mis à jour du 1 <sup>er</sup> septembre 2004
71.00	850.500	<i>Institutions d'assistance, collectes publiques, soutien aux nécessiteux</i>
71.00	850.503.1-850.529	Arrêtés d'organisation des institutions sociales situées à Lausanne, Leysin( Henri-Simon), Olon (Cossy), Sassel (Asile Duc), Vuflens-la-Ville (Desponds-Montagnon), et fondations Bourgeois, Correvon, Guignard, etc.
71.00	850.505.1	Arrêté du 15 décembre 1947 sur les collectes, ventes et manifestations destinées à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique (ABUP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
72.00	83	<i>Assurances sociales</i>
72.00	831	<i>AVS/AI/Prévoyance professionnelles</i>
72.00	831.000	<i>AVS/AI en général</i>
72.00	831.01	Loi du 14 septembre 1993 instituant l'office de l'assurance-invalidité pour le Canton de Vaud (LOAI), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2006
72.00	831.01.1	Règlement d'application du 3 décembre 1993 de la loi du 14 septembre 1993 instituant l'office de l'assurance-invalidité pour le Canton de Vaud (RLOAI), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
72.00	831.05.1	Règlement du 11 mai 1984 sur le traitement des graves difficultés d'élocution dans l'assurance-invalidité (RTDEAI), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
72.00	831.11	Loi du 26 mai 1965 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2006

72.00	831.11.1	Règlement d'application du 1 <sup>er</sup> août 1984 de la loi du 26 mai 1965 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
72.00	831.15.1	Règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS) mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
72.00	831.200	<i>Prestations complémentaires à l'AVS/AI</i>
72.00	831.21	Loi du 29 novembre 1965 sur les prestations complémentaires à l'assurance- vieillesse, survivants et invalidité (LVPC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> mai 2006
72.00	831.21.1	Arrêté du 24 mars 1971 concernant l'application de la loi du 29 novembre 1965 sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (RLVPC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> mai 2006
73.00	8	Santé – Travail – Sécurité sociale
73.00	80.	<i>Santé</i>
73.00	800	<i>Organisation de la santé</i>
73.00	800.000	<i>Organisation de la santé en général</i>
73.00	800.01	Loi du 29 mai 1985 sur la santé publique (LSP), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2006
73.00	800.01.5	Règlement du 24 novembre 1999 sur le Fonds pour le développement de la prévention de la santé et de la promotion de la santé (RF-DPS), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.00	800.031	Décret du 25 juin 2002 instituant un programme cantonal de développement des soins palliatifs (DSP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.00	818	<i>Lutte contre les maladies</i>
73.00	818.000	<i>Lutte contre les maladies en général</i>
73.00	818.11.1	Arrêté du 3 août 1948 prescrivant l'obligation de détruire les mouches et les moustiques sur le territoire du Canton de Vaud, mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.00	818.155.1	Règlement du 22 mai 1996 sur la lutte contre la tuberculose dans le Canton de Vaud (RLCT), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.00	818.200	<i>Lutte contre l'alcoolisme et les maladies de dépendance, politique en matière de drogue</i>
73.00	818.21.1	Règlement du 20 août 1988 sur la lutte contre l'alcoolisme (RLCA), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.00	818.21.2	Règlement du 15 janvier 2003 sur le Fonds de réserve de la dîme de l'alcool (RF-DA), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.00	818.25.1	Règlement du 17 décembre 1997 concernant la constitution d'un fonds pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie (RF-Tox), mis à jour au 1 <sup>er</sup>

		avril 2004
73.00	818.300	<i>Etablissements de bains</i>
73.00	818.31.1	Règlement du 26 juin 1987 sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages (RQHEP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.00	818.31.2	Arrêté du 10 mai 1963 sur l'hygiène des piscines (AHP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.03	801.100	<i>Soins à domicile</i>
73.03	801.11	Loi du 5 décembre 1967 créant un Organisme médico-social vaudois (LOMSV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.03	801.11.1	Règlement du 23 octobre 2000 sur l'Organisme médico-social vaudois (RLOMSV), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.03	801.15.1	Règlement du 8 janvier 2001 fixant les conditions d'exploitation des organisations de soins à domicile (RESD), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.05	810	<i>Etablissements sanitaires et apparentés</i>
73.05	810.000	<i>Etablissements sanitaires en général</i>
73.05	810.01	Loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt publics et des réseaux de soins (LPFES), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2006
73.05	810.01.5	Règlement du 7 octobre 1998 sur le Fonds d'innovation et d'appui à la constitution des réseaux de soins (RF-CRS), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.05	810.03.1	Règlement du 16 juin 2004 sur les établissements sanitaires et les établissements apparentés de droit privé dans le Canton de Vaud (RES), mis à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2004
73.05	810.100	<i>Hôpitaux et cliniques</i>
73.05	810.11	Loi du 16 novembre 1993 sur les Hospices cantonaux (LHC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2006
73.05	810.11.1	Règlement du 22 février 1995 sur les Hospices cantonaux (RLHC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
73.05	810.800	<i>Ambulances, centrale d'appels d'urgence</i>
73.05	810.81.1	Règlement du 26 avril 2006 sur les urgences hospitalières et le transport des patients (RUPH), mis à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2006
73.06	850.100	<i>Aide à l'hébergement médico-social</i>
73.06	850.11	Loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico- sociale (LAPRAMS), mise à jour au 1 <sup>er</sup> mai 2006
73.06	850.11.1	Règlement d'application du 28 juin 2006 de la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (RLAPRAMS), mise à jour

		au 1 <sup>er</sup> mai 2006
74.00	84	<i>Logement</i>
74.00	840	<i>Logement en général</i>
74.00	840.11	Loi du 9 septembre 1975 sur le logement (LL), mise à jour au 1 <sup>er</sup> octobre 2006
74.00	840.11.1	Règlement d'application du 24 juillet 1991 de la loi du 9 septembre 1975 sur le logement (RLL), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
74.00	840.11.2	Règlement du 24 juillet 1991 sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics (RCOL), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
74.00	840.11.3	Règlement du 18 mars 1988 sur les conditions de l'octroi de l'aide individuelle en matière de logement (RAIL), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
74.00	840.11.4	Règlement du 22 mai 1996 complétant les dispositions fédérales relatives à l'encouragement de la construction de logements mis en location (RCLF), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
74.00	840.11.4.1	Arrêté du 26 juin 1996 fixant les conditions d'occupation des logements au bénéfice des abaissements complémentaires cantonaux et le taux de ces aides (ACOL), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
74.00	840.11.5	Règlement du 30 mars 1988 concernant les prêts à la création et à l'amélioration de logements en milieu rural (RPLMR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
74.00	840.13	Loi du 11 décembre 1989 concernant l'aliénation d'appartements loués (LAAL), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
74.00	840.15	Loi du 4 mars 1985 concernant la démolition, la transformation et la rénovation des maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR), mise à jour au 1 <sup>er</sup> septembre 2006
74.00	840.15.1	Règlement du 6 mai 1988 appliquant la loi du 4 mars 1985 concernant la démolition, la transformation et la rénovation des maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (RLDTR), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
75.00	82	<i>Travail</i>
75.00	821	<i>Conflits du travail</i>
75.00	821.000	<i>Conflits du travail en général</i>
75.00	821.01	Loi du 28 octobre 2003 sur la prévention et le règlement des conflits collectifs (LPRCC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
75.00	821.01.1	Règlement d'application du 18 décembre 1985 de la

## DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

		loi du 15 décembre 1942 sur la prévention et le règlement des conflits collectifs (LPRCC), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
75.00	822	<i>Protection du travailleur</i>
75.00	822.000	<i>Protection du travailleur en général</i>
75.00	822.01	Loi du 29 novembre 1967 d'application de la législation fédérale sur le travail (LVLT), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
75.00	822.01.1	Règlement du 1 <sup>er</sup> juillet 2002 sur le logement du personnel par les employeurs (RLPE), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
75.00	822.05.1	Règlement du 21 août 1964 concernant la construction, l'aménagement et l'exploitation des baraques de chantiers (RABC), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
75.00	822.11	Loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
75.00	822.11.1	Règlement d'application de la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (REmp), mis à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2006
75.00	823	<i>Marché du travail</i>
75.00	823.000	<i>Marché du travail en général</i>
75.00	823.11	Loi du 28 mai 1952 sur la constitution de réserves de crise par l'économie privée (LRCEP), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
75.00	823.15	Loi du 31 mai 1988 sur la constitution de réserves de crise bénéficiant d'allègements fiscaux (LRAF), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
75.00	823.201.1	Règlement d'application du 4 décembre 2003 dans le Canton de Vaud des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (RVLDét), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
75.02	837	<i>Assurance-chômage</i>
75.02	837.000	<i>Assurance-chômage en général</i>
75.02	837.01	Loi du 25 septembre 1996 sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEACh), mise à jour au 1 <sup>er</sup> janvier 2005
75.02	837.01.1	Règlement d'application du 25 juin 1997 de la loi du 25 septembre 1996 sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (RLEACh), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
75.02	837.01.02	Règlement du 25 juin 1997 fixant le nombre, les tâches, les compétences et l'organisation des commissions tripartites assistant les offices régionaux de placement (RORP), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
76.00	850.450	<i>Politique familiale</i>
76.00	850.455.1	Arrêté du 2 mars 1990 concernant les offices de consultation conjugale ou familiale (AOCCF), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004

76.00	850.457.1	Règlement du 15 avril 1987 sur le Fonds cantonal pour la famille (RF-CF), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
<b>80.00</b>	<b>73</b>	<b>Services industriels</b>
80.00	730.000	<i>Energie en général</i>
80.00	730.01	Loi du 16 mai 2006 sur l'énergie (LVLEne), mise à jour au 1 <sup>er</sup> septembre 2006
80.00	730.01.1	Règlement d'application du 4 octobre 2006 de la loi du 16 mai 2006 sur l'énergie (RLVLEne), mise à jour au 1 <sup>er</sup> novembre 2006
80.00	730.03.1	Règlement du 3 décembre 1993 sur les mesures financières visant à favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie (RURE), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
80.00	730.05.1	Règlement du 25 août 1982 sur l'utilisation des pompes à chaleur (RPCh), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
80.00	732.000	<i>Energie nucléaire</i>
80.00	732.11	Loi d'application du 15 mai 1984 de la loi fédérale sur la responsabilité civile en matière nucléaire du 18 mars 1983 (LVLRCN), mise à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
81.00	721.300	<i>Approvisionnement en eau</i>
81.00	721.31	Loi du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau (LDE), mise à jour au 1 <sup>er</sup> juillet 2005
81.00	721.31.1	Règlement du 25 février 1998 sur l'approbation des plans directeurs et des installations de distribution d'eau et sur l'approvisionnement en eau potable en temps de crise (RAPD), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
82.00	731.01.1.2	Règlement du 22 janvier 1955 sur la commission cantonale de surveillance des entreprises électriques (RCs-EE), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004
82.00	731.01.1.3	Règlement du 6 septembre 1954 sur la participation de l'Etat aux bénéfices des entreprises électriques sous forme d'un versement proportionnel à l'énergie électrique produite (RPBEEL), mis à jour au 1 <sup>er</sup> avril 2004

## 7.2. Bibliographie sommaire

Les ouvrages et articles cités, utiles à la gestion des archives *courantes* et *intermédiaires*, sont consultables aux ACV ou téléchargeables sur les sites Internet.

Coutaz, Gilbert ; Kupper, Beda ; Pictet, Robert ; Sardet, Frédéric, « Panorama des archives communales vaudoises 1401-2003 », Lausanne 2003, 551 p. (*Bibliothèque historique vaudoise* 124). Base de données associée de l'*Inventaire général des archives communales vaudoises avant 1961*. URL [www.archives-cantoniales.vd.ch/communes/accueil.aspx](http://www.archives-cantoniales.vd.ch/communes/accueil.aspx)

Une collection complète de tous les répertoires d'archives communales est consultable dans la salle de lecture des Archives cantonales vaudoises à Chavannes-près-Renens, sous la cote Ai *Inventaires des archives communales et autres*.

*Les ouvrages et articles sont cités par ordre chronologique de parution*

« La gestion des documents, clé de la gestion de l'information », *Auxiliaire de travail publié par les Archives fédérales suisses*, Berne 1999, 26 p. URL [www.bar.admin.ch](http://www.bar.admin.ch)

« Normes et procédures archivistiques des Archives nationales du Québec », 6<sup>e</sup> édition, Québec, 1996, 191 p. (*Les publications du Québec*)

« Prescriptions pour organiser la gestion des documents », *Auxiliaire de travail publié par les Archives fédérales suisses*, Berne 2000, 26 p. URL [www.bar.admin.ch](http://www.bar.admin.ch)

« Le système de classement. Un élément important pour la gestion des documents », *Auxiliaire de travail publié par les Archives fédérales suisses*, Berne 2000, 32 p.

« Les archives : c'est simple. Guide d'archivage à l'usage des maires et des secrétaires de mairie », *Association des archivistes français. Section « Archives départementales »*, Paris 2001, 28 p. Le guide s'adresse tout particulièrement aux communes qui ne possèdent pas de service d'archives constitué.

« Guide des archives publiques genevoises », édité par la *Société auxiliaire des Archives d'Etat de Genève*, Genève 2001, consultable sous URL [www.geneve.ch/guide-archives](http://www.geneve.ch/guide-archives). Cette publication inventorie tous les dépôts d'archives du Canton de Genève. Voir aussi Archives d'Etat de Genève (AEG) URL [www.geneve.ch/archives](http://www.geneve.ch/archives)

« Guide de gestion des documents et des archives pour les communes valaisannes », *Archives de l'Etat du Valais*, Sion 2016, consultable sous URL <https://www.vs.ch/web/culture/guide-de-gestion-des-documents-et-des-archives-pour-les-communes?inheritRedirect=true>.

Barrelet, Jean-Marc, « Petit guide pour les archives communales », édité par les Archives d'Etat de Genève, Genève, s.d. [2002], *1 classeur*.

Perreten, Delphine, « La classification ? C'est du chénit... ! Vous n'auriez pas une recette ??? Analyses et conseils pour mijoter un plan de classification ! ». Certificat en archivistique UNIL, 2002-2004, Lausanne 2004, 25 p.

Walther, Michel, « La systématique de la gestion d'un dossier depuis son enregistrement jusqu'à son classement aux Archives », suivi de « Les bases légales relatives à la conservation des archives » dans *Cadre administration communale Module 1*, Villeret (Berne) 2004, 17 p. et 6 annexes.

Le *Guide pour les fusions de communes* est consultable sur le site du Service des Communes et des Relations Institutionnelles (SeCRI), 2005, URL [www.dire.ch/secr](http://www.dire.ch/secr) ou [www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/fusions-de-communes](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/fusions-de-communes)

*Canton – Communes. Périodique à l'intention des autorités et des administrations communales*, éd. Service des Communes et des Relations Institutionnelles (SeCRI), Lausanne 2006 (4 numéros parus d'avril à décembre 2006), URL [www.vd.ch/fr/themes/territoire/comunes/](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/comunes/)

*Aide-mémoire pour les Municipalités vaudoises*, éd. Service des communes et du Logement (SCL), Lausanne 2016, URL : <http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/>.



## **8. Le plan de classement ACV : un outil pour classer et décrire les archives définitives**

### **8.1. Gérer les archives définitives**

Le *Plan de classement* doit préexister à toute opération de classement ou d'inventaire, car il fournit le cadre cohérent, précis et global de l'organisation du dépôt d'archives. Il est conçu pour être le reflet de la structuration de tous les fonds et de toutes les natures d'archives conservées dans des Archives communales. Par imitation et suivant sa logique propre, un *Plan de classement* doit être rédigé pour permettre l'inventaire ou le répertoire de fonds d'archives, surtout pour les classes dans lesquelles sont mises des archives avec leur propre individualité (comprendre la classe **S**, Sociétés locales).

Le *Plan de classement* des archives *définitives* (désormais désigné plan de classement type Archives cantonales vaudoises) présenté ci-après, a été largement appliqué dans nombre de communes. Il n'exclut évidemment pas d'autres modes de classement, par ordre continu par exemple ou sur le modèle du plan comptable.

*Il est conçu pour les archives définitives et convient particulièrement aux communes de taille petite et moyenne. Il organise (ou regroupe) le rangement physique des documents avant l'introduction de l'informatique. C'est un plan standard alphanumérique, les sections fondamentales étant désignées par des lettres de A à Z (sauf O et V pour éviter les confusions avec Q et U), chaque document étant à l'intérieur des sections répertorié par ordre chronologique.*

Il n'est pas non plus nécessaire de changer de *plan de classement* si vos archives suivent un autre schéma.

Un plan de classement uniforme favorise les comparaisons documentaires entre les communes, comble d'éventuelles lacunes et contribue à élaborer une politique de sauvegarde de notre Mémoire.

### **8.2. Structure détaillée du plan de classement des archives définitives (type ACV)**

**A**      **Municipalité** : délibérations du Conseil (Ancien régime), puis de la Municipalité (Nouveau régime)

**Aa**     **Municipalité** : pièces annexes au Conseil, puis à la Municipalité

**B**      **Conseil** : délibérations du Conseil général/Conseil communal

**Bb** Conseil : pièces annexes au Conseil général/Conseil communal

**C** Correspondance reçue

**D** Correspondance expédiée, « Copies de lettres »

**E** Conventions, titres, droits communaux

**F** Finances communales

**Fa** Comptes communaux

**Fb** Pièces annexes aux comptes

**Fc** Rentiers de la bourse communale

**Fd** Mises

**Fe** Bourse des pauvres, assistance publique

**Ff** Impôts

**Fg** Assurances

**G** Géographie communale et aménagement du territoire

**Ga** Cadastre et plans

**Gb** Travaux publics, ponts et chaussées

**Gc** Améliorations foncières, remaniement parcellaire

**Gd** Aménagement du territoire, urbanisme

**H** Services industriels

**Ha** Eaux : eaux de consommation, eaux publiques, eaux usées (STEP)

**Hb** Gaz - Oléoduc

**Hc** Electricité, éclairage public, chauffage à distance, télé-réseau

**Hd** Traitement des déchets : décharge publique, incinération des ordures, dépôt de déchets radioactifs

**I** **Bâtiments publics. Plans à l'enquête. Monuments historiques**

**J** **Bâtiments privés. Plans à l'enquête. Monuments historiques**

**K** **Domaines communaux**

**Ka** Forêt, vigne

**Kb** Carrière et gravière

**Kc** Domaine privé de la commune

**L** **Mandats souverains, règlements municipaux**

**M** **Militaire, police, police du feu, sapeurs-pompiers**

**Ma** Militaire

**Mb** Office communal de la protection civile

**Mc** Police (police municipale, police du commerce, prisons, police sanitaire, police champêtre/rurale, police des inhumations)

**Md** Police du feu, sapeurs-pompiers\$

**N** **Instruction publique (Ecole) et Cultes (Paroisse)**

**Na** Ecole

**Nb** Paroisse

**O** Cette lettre n'est pas utilisée pour éviter une confusion avec la lettre **Q**

**P** **Parchemins**

**Q Vie civique (Elections, votations)**

**R Statistiques**

**Ra** Population (contrôle de l'habitant, bureau des étrangers, personnel communal, etc.)

**Rb** Agriculture (élevage du bétail, viticulture, céréales, cultures, etc.)

**Rc** Industrie, commerce. Office communal du travail

**S Sociétés locales, associations et ententes intercommunales. Fonds privés (famille et entreprise)**

**T Fonds à durée temporaire**

**U Affaires judiciaires**

**V** Cette lettre n'est pas utilisée pour éviter une confusion avec la lettre **U**

**W Transports, communications**

**X Divers**

**Y Images et son**

**Z Inventaires**

*8.3. Contenu des sections du plan de classement des archives définitives (type ACV)*

Les sections principales sont indiquées en caractères gras et le descriptif sommaire de leur contenu en italique.

**A** **Municipalité** : délibérations du Conseil (Ancien régime), puis de la Municipalité (Nouveau régime)

*Relation officielle de ce qui a été dit, fait ou décidé par l'assemblée exécutive, rédigé par le secrétaire de séance et soumis à l'approbation de ses membres.*

*Le Conseil (Ancien régime) exerce le pouvoir exécutif jusqu'en 1798. Durant l'Helvétique, la Chambre de régie administre les biens communaux, puis la Municipalité lui succède dès 1803.*

**Aa** **Municipalité** : pièces annexes au Conseil, puis à la Municipalité

*Les pièces annexes sont souvent composées de documents conservés à des fins administratives ou probatoires, voire affectives. Elles éclairent ou justifient l'action municipale.*

**B** **Conseil** : délibérations du Conseil général/Conseil communal

*Relation officielle de ce qui a été dit, fait ou décidé en Conseil communal/général, rédigé par le secrétaire de séance et soumis à l'approbation de ses membres.*

*Le Conseil général/Conseil communal exerce le pouvoir législatif. Il organise les élections et votations.*

**Bb** **Conseil** : pièces annexes au Conseil général/Conseil communal

*Les pièces annexes sont souvent composées de documents conservés à des fins administratives ou probatoires, voire affectives. Elles éclairent ou justifient l'action du Conseil général/Conseil communal.*

**C** **Correspondance reçue**

*La correspondance reçue regroupe les échanges épistolaires manuscrits, dactylographiés, voire produits par d'autres moyens de reproduction mécanique, entre la Municipalité, les services de l'administration et/ou des tiers.*

**D** **Correspondance expédiée, « copies de lettres »**

*Le «Copie de lettres» est un registre contenant la copie autographe, obtenue par contact, de la correspondance au départ de l'administration.*

*La correspondance expédiée groupe les doubles de lettres expédiées à des tiers par la Municipalité, voire à des services de l'administration.*

*La correspondance expédiée est parfois appelée « doubles roses ».*

## **E Conventions, titres, droits communaux**

*Accords, ordinairement de portée générale ou collective, entre deux ou plusieurs parties, en vue de définir le cadre de leurs obligations. Ces actes sont passés devant des officiers publics, clercs ou notaires. Ils touchent tous les arrangements tant financier, mobilier et immobilier, concernant les prestations des habitants, les conditions des personnes et les pratiques agraires.*

## **F Finances communales**

### **Fa Comptes communaux**

*Cahiers ou volumes dans lesquels sont comptabilisés par chapitre les encaissements et les dépenses du ménage communal.*

### **Fb Pièces annexes aux comptes**

*Les pièces annexes aux comptes regroupent les documents probatoires de l'activité de la Bourse communale, ainsi que des pièces qui découlent de l'activité de la comptabilité sans constituer pour autant de séries bien déterminées. Ces documents sont souvent conservés par échantillonnage.*

### **Fc Rentiers**

*Ces documents, groupés en volumes dès l'époque bernoise, sont destinés à la gestion des capitaux prêtés par la Bourse communale à ses bourgeois. Du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, date de création des instituts bancaires cantonaux (Crédit foncier, Banque cantonale, Caisse hypothécaire de crédit, Caisse d'épargne et de crédit...), la Bourse communale ou la Bourse des pauvres ont joué le rôle de « Caisse Raiffeisen », prêtant des sommes parfois importantes pour autant que ces capitaux concourent à la prospérité de la commune et soient réinvestis sur place.*

*Les rentiers regroupent les lettres de rente, les obligations, les emprunts des particuliers et contribuent à alimenter les recettes communales.*

## **Fd** Mises

*Volumes ou carnets dans lesquels sont inscrites les ventes du produit des biens communaux ou les attributions de matériaux (graviers), de biens fonciers (esserts communaux) ou de services (déblaiement de la neige, abbergement de l'auberge ou de la scie, etc.) alloués de préférence aux bourgeois de la commune.*

*Il s'agit souvent de volumes très soignés sur lesquels sont inscrites au propre les offres des enchérisseurs, alors que les brouillards d'enchères publiques, levés sur place, ont souvent disparu.*

*Le produit des mises apparaît dans les comptes communaux, au chapitre des recettes communales.*

## **Fe** Bourse des pauvres - assistance publique

*Institution communale dont l'origine remonte au Moyen Age avant d'être institutionnalisée par le canton de Vaud au XX<sup>e</sup> siècle, l'assistance publique visait à soulager la misère humaine par des soutiens financiers, moraux ou en nature, accordés prioritairement aux bourgeois pauvres de la commune.*

*Au Moyen Age, l'aide sociale est assurée par la « Confrérie du Saint-Esprit », qui changera de nom à la conquête bernoise en 1536, sous l'influence de la Réforme, pour s'appeler « Bourse des pauvres ». Ce terme perdurera jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle où il se transformera en « assistance publique », puis en « aide sociale ».*

*Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les habitants non bourgeois et les étrangers n'étaient en général pas secourus par la Bourse des pauvres de la commune de résidence, mais par celle de leur lieu de bourgeoisie.*

*En 1981, les comptes de la Bourse des pauvres ont été absorbés par la Bourse communale.*

## **Ff** Impôts

*Documents relatifs à la perception des redevances féodales, des taxes et des prélèvements au titre d'une contribution individuelle ou collective. Sous l'Ancien régime les redevances féodales sont partiellement liées aux produits du sol : principalement le cens (impôt foncier) et la dîme (à l'origine impôt ecclésiastique touchant le dixième de la récolte).*

*Dès le XIX<sup>e</sup> siècle apparaissent les impôts cantonaux et communaux.*

**Fg** Assurances

*Contrats de solidarité contre participation financière, établis entre la Municipalité et une institution publique ou privée d'assurance en vue de faire supporter à la collectivité les frais engendrés par les malheurs de quelques particuliers : maladie, accident, catastrophe naturelle, incendie, etc.*

*Les communes ont l'obligation d'être assurées contre l'incendie et les accidents.*

Le terme ne couvre pas les assurances sociales et les assurances maladies nées après la Deuxième Guerre mondiale, organisées par la Confédération et le canton.

**G** **Géographie communale et aménagement du territoire**

**Ga** Cadastre et plans

*Le cadastre regroupe l'ensemble des documents établis à la suite de relevés topographiques et d'opérations administratives, destinés à permettre la détermination des propriétés foncières d'un territoire, la constatation de la nature de leurs produits et l'évaluation de leur revenu.*

**Gb** Travaux publics, ponts et chaussées

*Documents relatifs aux travaux d'intérêt public, s'attachant principalement aux transports et aux communications : routes, ponts et chaussées, etc.*

*Les travaux concernant l'amenée et la distribution d'eau, de gaz ou d'électricité sont classés dans la section **H**.*

**Gc** Améliorations foncières, remaniement parcellaire

*Documents relatifs aux travaux d'améliorations foncières et de remaniement parcellaire décidés et effectués au XX<sup>e</sup> siècle. De par leur emprise sur le paysage, ils ont bouleversé l'aspect des campagnes. A ce titre, ils méritent une attention particulière et une **conservation intégrale et illimitée**.*

*La commune est en principe le seul organisme à posséder la totalité des archives du remaniement parcellaire et des améliorations foncières. Ces travaux sont le fait de syndicats touchant souvent plusieurs communes. L'archivage devrait être prévu dans la commune pilote (commune siège).*

*Ces travaux, destinés à regrouper les parcelles d'un même propriétaire, sont souvent accompagnés d'équipements ruraux (voies rurales, adduction d'eau,*



*drainage, etc.) et de bâtiments (rénovation de chalets d'alpage, aménagement de locaux collectifs, laiterie et fromagerie, etc.).*

**Gd** Aménagement du territoire, urbanisme

*Les autorités sont tenues de diriger le développement d'une agglomération en fonction de l'intérêt public et d'adapter la planification aux circonstances changeantes.*

*L'aménagement du territoire s'envisage comme un processus continu et évolutif. Les objectifs d'aménagement remodelés suivant les besoins peuvent entraîner, le cas échéant, la modification des mesures d'aménagement déjà prises.*

**H** **Services industriels** : eaux (amenée et épuration), gaz (et oléoduc), électricité (éclairage public, chauffage à distance, téléréseau), traitement des déchets (décharge publique, incinération des ordures, dépôt de déchets radioactifs, etc.)

*Ensemble de prestations fournies par des communes ou des entreprises privées en relation avec des productions industrielles: eau courante, fourniture de gaz, électricité, chauffage à distance, etc.*

*Moyens industriels mis en œuvre pour éliminer sans dommage pour l'environnement et à un coût supportable les déchets produits par notre mode de vie : station d'épuration des eaux, usine d'incinération des ordures, dépôt de déchets radioactifs, etc.*

**I** **Bâtiments publics. Plans à l'enquête. Monuments historiques**

*Ensemble de documents concernant la construction et l'entretien des bâtiments appartenant à la collectivité, ainsi que le Recensement architectural du canton de Vaud.*

**J** **Bâtiments privés. Plans à l'enquête. Monuments historiques**

*Ensemble de documents concernant la construction et l'entretien des bâtiments appartenant à des particuliers, ainsi que le Recensement architectural du canton de Vaud.*

**K** **Domaines communaux** : forêt, vigne, alpage, carrière, gravière, domaine privé de la commune, etc.

*Documents relatifs à l'exploitation des biens communaux (terrains, vignes, forêts, habitations et domaines privés de la commune) en surface et des ressources naturelles (gravières, carrières) souvent en sous-sol.*

## **L Mandats souverains, règlements municipaux**

*Actes législatifs des Conseils de LL.EE. de Berne, puis règlements édictés ou approuvés par la Municipalité.*

*Les imprimés officiels cantonaux et fédéraux, bien que n'étant pas considérés comme des archives, sont traités dans cette section.*

## **M Militaire, police, police du feu, sapeurs-pompiers**

*Documents relatifs au maintien de l'ordre public, à la sécurité des biens et des personnes et à la défense en cas de conflit : armée, police, police sanitaire, police rurale, police des inhumations, garde-champêtre, lutte contre l'incendie, etc.*

## **N Instruction publique (Ecole) et Cultes (Paroisse)**

*Documents relatifs à l'instruction publique et à l'édification morale des fidèles.*

**O** Cette lettre n'est pas utilisée pour éviter une confusion avec la lettre **Q**.

## **P Parchemins**

*Actes officiels, conventions, jugements et titres passés entre la commune et des tiers, relevés sur un support en parchemin. Cette section, en principe la plus ancienne, est souvent décrite pièce à pièce.*

*Le contenu du parchemin mérite, de par sa valeur documentaire et dans la mesure du possible, d'être analysé à l'unité.*

## **Q Vie civique (Elections, votations)**

*Documents relatifs à la vie politique de la commune, soit élections et votations sur le plan communal, cantonal ou fédéral.*

*Le Conseil général/Conseil communal est chargé de l'organisation et de la surveillance des scrutins. Les documents sont parfois placés dans la sous-section **Bb**, Pièces annexes au Conseil.*

## **R**      **Statistiques :**

*Le concept de « Statistiques » est à comprendre ici dans son extension de dénombrement, liste, estimation chiffrée, ensemble de données numériques, etc. et non pas dans celui « mathématique » d'étude méthodique de faits économiques ou sociaux par des procédés numériques.*

*Les statistiques comprennent toutes les données nominatives et/ou chiffrées concernant :*

- *la population : contrôle de l'habitant et bureau des étrangers, personnel communal, etc.*
- *l'agriculture : viticulture, élevage, culture des champs et cultures maraîchères, etc.*
- *l'industrie et le commerce. Office communal du travail.*

## **S**      **Sociétés locales, associations et ententes intercommunales. Fonds privés (famille ou entreprise)**

*Documents comprenant les témoignages de la vie associative locale ou intercommunale à buts culturel, festif, éducatif, sportif, professionnel, corporatif ou économique : tir, abbaye, gymnastique, couture, STEP, etc.*

*Les associations intercommunales peuvent être assimilées aux sociétés locales. Dans ce cas, leurs archives sont conservées à la commune- siège de l'association.*

*Les fonds de provenance privée (de familles ou d'entreprises) trouvent place dans cette section.*

## **T**      **Fonds à durée temporaire**

*Documents constitués par des activités temporaires et limitées dans le temps, principalement le Ravitaillement du premier conflit mondial, 1917-1919, l'Economie de guerre, 1939-1947, et les Œuvres de secours internationales, 1945-1950, etc.*

## **U**      **Affaires judiciaires**

*Documents comportant litiges et contentieux, arbitrages et arrangements de commune à commune, de commune à particulier et de particulier à particulier quand la commune est concernée. En général, tous les actes émis par la justice civile, ainsi que des informations émanant de la justice criminelle.*

**V** Cette lettre n'est pas utilisée pour éviter une confusion avec la lettre **U**.

**W Transports, communications**

*Documents touchant la gestion et les relations des transports publics avec les autorités communales : chemin de fer privé, compagnie d'autocars, transport des écoliers, etc.*

**X Divers**

*Documents sur supports divers n'entrant généralement pas dans les sections précédentes.*

*Cette section peut contenir des objets qui accompagnent l'activité de différents services, ou qui en symbolisent la fonction (sceau, brassard, drapeau, tableau, diplôme, plat et assiette, vitrail armorié, etc.). L'aspect « musée » sera vraisemblablement très présent.*

*Elle peut également regrouper une bibliothèque historique ou administrative, un centre de documentation, une collection du « Journal local » à l'usage de l'archiviste ou des services, etc.*

**Y Images et son**

*Les témoignages sous forme « Images et son » trouvent naturellement place dans les sections documentaires décrites ci-dessus et accompagnent les documents sur papier (inauguration de bâtiments publics, dossier de réalisation de grands travaux publics, traversée du village, etc.).*

*D'autres, plus difficiles à répartir, trouveront place dans cette section : collection iconographique constituée et/ou léguée à la commune (collection de cartes postales, par ex.), émission radiophonique enregistrée sur place ou traitant de la commune, manifestation organisée sur le territoire communal, portrait télévisuel d'un habitant célèbre, etc.*

**Z Inventaires**

*Répertoires, index, fichiers et documents relevant la liste des actes déposés et classés aux Archives de la commune ou dans les services de l'administration.*

#### 8.4. Rédaction des notices descriptives du plan de classement des archives définitives (type ACV)

- Les archives communales sont divisées en sections correspondant aux pouvoirs législatif (Conseil général ou communal) et exécutif (Municipalité et dicastères de l'administration).
- Ces sections sont identifiées par des lettres majuscules (**A**, **B**, **C**) accompagnées de minuscules désignant des sous-sections (**F**, Finances communales; **Fa**, Comptes communaux; **Fb**, Pièces annexes aux comptes; **Fc**, Rentiers de la bourse communale; **Fd**, Mises; etc.).
- Dans chaque section, les documents sont cotés par ordre alphanumérique continu correspondant à l'ordre chronologique strict des documents énumérés. Lorsqu'un registre, une liasse ou le contenu d'un carton couvrent une période étendue, c'est la première et la dernière dates qui font foi. Les datations imprécises sont placées entre parenthèses carrées [...].

Exemples : Fa 1 1595 - 1610.-  
Fa 2 1610 - 1670.-  
Fa 3 XVIII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle.-  
Fa 4 1710 - 1750.-  
Fa 5 [1812-1815].-

- En règle générale, la notice descriptive présente succinctement la cote du document, ses bornes chronologiques, son contenu et l'indication de son contenant selon une terminologie codifiée : livre, registre, carton, dossier, onglet, enveloppe, classeur, etc. Une explication détaillée, le résumé de l'acte, des remarques d'érudition peuvent accompagner cette notice. Lorsque le document est unique, il sera désigné par le terme « 1 pièce » ou, si on veut spécifier son caractère externe, « 1 registre ».

Exemple : A 1 1595.- Délibérations du Conseil. 1 registre

*On trouvera la liste des gouverneurs ainsi que le produit des dîmes et des cens, en tête-bêche.*

On évitera les groupements trop vastes ou trop globalisants sous la même cote, par exemple : 15 classeurs, 27 boîtes d'archives, etc.

Par souci de précision, on pourra indiquer le nombre de pièces par enveloppe, boîte ou carton, surtout s'il s'agit de documents fondamentaux.

Exemples : 4 parchemins dans 1 enveloppe



Archives cantonales vaudoises

DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES  
VAUDOISES

12 cahiers dans 1 carton

- Les inventaires sont signés et datés.
- Un exemplaire est remis aux Archives cantonales vaudoises.
- Un autre est placé aux Archives communales en section **Z**, Inventaires, et le dernier exemplaire reste au greffe municipal pour usage administratif, complément et mise à jour.

## 9. Contenu, législation et bibliographie du plan de classement ACV

### A Municipalité : délibérations du Conseil (Ancien régime), puis de la Municipalité (Nouveau régime)

#### Contenu

- *Conseil*

Les délibérations du Conseil débutent dans les agglomérations urbaines importantes au XV<sup>e</sup> siècle (Lausanne) et dans les communes d'importance moyenne au XVII<sup>e</sup>, voire au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles s'achèvent en janvier 1798.

- *Municipalité et Chambre de régie*

La République helvétique, de 1798 à 1803, créa dans chaque localité un double organisme : la commune d'habitants avec une Municipalité et la commune de bourgeoisie avec une Chambre de régie.

Les Municipalités furent assistées d'une Chambre de régie (1798-1803) autorisée à gérer l'administration des biens communaux. La Chambre de régie est un organe administratif parallèle à l'organe politique.

- *Municipalité*

Dès 1803, les décisions du pouvoir exécutif sont protocolées dans les procès-verbaux des délibérations de la Municipalité.

Cette section, essentielle à la connaissance de l'histoire communale, est l'épine dorsale de l'administration. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les procès-verbaux sont souvent constitués de cahiers protégés par des parchemins, puis par de forts volumes manuscrits reliés aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Les délibérations de la dernière législature sont habituellement maintenues en classeurs, avant d'être reliées.

#### **La reliure de cette section fondamentale est indispensable.**

Dans la mesure du possible, on conservera les reliures originales, même abîmées, en plaçant les volumes défailants dans des cartons pour transmettre et sauvegarder l'histoire et l'évolution de la reliure en même temps que l'archéologie du livre.

#### Remarques

- Ces délibérations constituent un moyen pratique et rapide pour se diriger dans la correspondance (Sections **C** et **D**), en se référant au répertoire des affaires traitées en Municipalité.

Le procès-verbal des séances de la Municipalité est un document confidentiel.

- Les procès-verbaux des séances de la Municipalité sont examinés par les préfets lors de leur visite annuelle des communes.

### Législation historique

Loi du 18 juin 1803 sur l'organisation des Municipalités.

Lois du 9 mai 1805, 29 mai 1812, 13 novembre 1813 et 10 septembre 1814 sur l'élection des Municipalités.

Loi du 27 mai 1831 sur les fonctions et les compétences des Municipalités.

Loi du 18 janvier 1832 sur l'organisation des autorités communales.

Loi du 18 mai 1876 sur les attributions et les compétences des autorités communales, modifiée par les lois des 27 août 1896 et 22 novembre 1899.

Constitution du Canton de Vaud, du 1<sup>er</sup> mars 1885, art. 86 et suivants.

Loi du 16 septembre 1885 sur l'organisation des autorités communales.

Loi du 14 mai 1907 apportant des modifications à la loi du 18 mai 1876 sur les attributions et la compétence des autorités communales.

Loi du 2 septembre 1908 modifiant les art. 33, 54 et 55 de la loi du 16 septembre 1885 sur l'organisation des autorités communales.

Circulaire du 1<sup>er</sup> novembre 1913 aux municipalités concernant la signature des actes émanant de la municipalité.

Code rural du 22 novembre 1911.

Arrêté du 10 février 1925 sur les armoiries communales.

Loi du 17 novembre 1948 sur l'exercice des droits politiques.

Loi du 28 février 1956 sur les communes.



*Concernant les procès-verbaux des délibérations de la Municipalité, voir l'article 75 : "Le syndic surveille la rédaction et la tenue à jour du procès-verbal et, en général, tout le travail du secrétaire. Il veille aussi à la conservation et à la bonne tenue des archives communales".*

*Les attributions, l'organisation et les règles diverses concernant la Municipalité sont mentionnées au chapitre 3, articles 41 à 71.*

*Les fractions de communes sont assimilées aux communes, art. 134-136. Les hameaux de Payerne et les confréries du district d'Echallens sont traités par analogie comme des fractions de communes, art. 183.*

Loi du 16 mai 1961 sur la responsabilité de l'Etat, des communes et de leurs agents.

Loi du 17 novembre 1969 sur les sentences municipales. Règlement du 1<sup>er</sup> octobre 1993 fixant le tarif des frais en matière de sentence municipale.

Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions. Règlement d'application du 19 septembre 1986.

Code rural et foncier du 7 décembre 1987.

Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques. Règlement d'application du 1<sup>er</sup> novembre 1989.

Règlement et tarifs communaux et statut du personnel communal.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Clavel, François, *Essai sur les communes et sur le gouvernement municipal dans le canton de Vaud*, Lausanne, Henri Fischer, 1828, 2 vol.

« Communes », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, tome I, pp. 477-485.

*Cours de formation à l'usage des secrétaires municipaux*; édition 1955-1956, exemplaire dactylographié conservé par le Service de l'intérieur, 1 classeur.

Zwahlen, Henri, « Des pouvoirs respectifs de la Municipalité et du Conseil général ou communal en droit vaudois », dans *Revue de Droit administratif et de Droit fiscal*, N° 4, juillet - août 1958, pp. 169-181.

Chevallaz, Georges-André, « Brève initiation à la vie civique », Imprimeries

réunies, 1963, 24 p.

*Le Boursier*, organe de liaison entre le comité de l'Association et ses membres et le Département de l'intérieur et les municipalités, N° 1, novembre 1945-1969 (Organe officiel de l'Association cantonale des Boursiers des Communes rurales).

Demiéville, Ed., *Résumé d'instruction civique*, Collection C.C.L., 1969, 32 p.

*Trait d'union des communes vaudoises*, administration et rédaction, secrétariat de l'Union des communes vaudoises (UCV), Jouxens-Mézery, 1970 et ss.

Jagmetti, Riccardo, *Die Stellung der Gemeinden*, Verlag Helbing + Lichtenhahn, Basel, 1972. (Concerne l'institution communale)

Meylan, Jacques, *Problèmes actuels de l'autonomie communale*, Verlag Helbing + Lichtenhahn, Basel, 1972. (Concerne l'institution communale)

Meylan, Jean, Gottraux, Martial, Dahinden, Philippe, *Communes suisses et autonomie communale*, Groupe d'étude de l'autonomie communale en Suisse, Imprimeries Populaires, Lausanne, 1972.

"Les institutions ou le pouvoir chez les Vaudois", dans *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, vol. 5, 24 Heures, Lausanne, 1974.

« Compétences respectives du Conseil communal et de la Municipalité » dans *Le boursier communal/le secrétaire municipal*, septembre 1977, N° 8, pp. 13-15.

« Le district dans la vie vaudoise », dans *Feuille des avis officiels du canton de Vaud*, No.100, 1978 (Numéro spécial).

« Le procès-verbal de la Municipalité », dans *Le Coordinateur*, N° 2, septembre 1979, pp. 16-23.

*Le Boursier communal, Le secrétaire municipal*, organe de liaison entre les comités des Associations et leurs membres, le Département de l'intérieur et les municipalités, 1970-1979, puis

*Le Coordinateur. Nouvelles des services communaux*. Organe de liaison entre les comités des associations et leurs membres, le Département de l'intérieur et les municipalités, 1979 et suivants.

Dahinden, Philippe, « Le partage des compétences entre l'Etat et la commune en droit suisse », Université de Lausanne – Faculté de droit, Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 1979. (Concerne l'institution communale).

*Directives pour secrétaires municipaux*, publiées par l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM), avec la collaboration de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et du Département de l'intérieur et de la santé publique, édition 1980, 1 classeur.

Meylan, Jean, chapitre *Switzerland*, in « International handbook on local government organization », ouvrage collectif réalisé sous la direction du Prof. Donald C. Rowat, Greenwood Press, Inc., Westport (USA), 1980.

Dutoit, Claude, « Exposé sur les procès-verbaux de la Municipalité », dans *Le*

*coordinateur*, N° 10, mai 1982, pp. 19-23.

Grivel, Daniel, *Le canton de Vaud*, publié par le Crédit Suisse, Lausanne, 1984, 87 p.

*Affaires publiques : magazine d'information pour la politique communale et cantonale*, Schaffhouse, Steiner et Grüniger puis Winterthur, Eulach, 1987 et suivantes.

Grisel, Etienne, « Les relations entre la municipalité et le conseil général ou communal en droit vaudois », dans *Revue de Droit administratif et de Droit fiscal*, N° 4, Lausanne, 1987, 17 p.

Meylan, Jean, « Les communes suisses, Aspects institutionnels, caractéristiques générales, moyens à disposition », Imprimerie André Groux, Lausanne, 1987, 48 p.

« Bibliographie vaudoise. Index général », dans *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, vol.12, 24 Heures, Lausanne, 1987, 362 p.

Dougoud, Roland, *Informatisation documentaire interactive des services communaux d'une moyenne commune à partir des décisions du Conseil exécutif, ou comment contrôler si les décisions prises par l'autorité municipale sont bien exécutées ?*, IDHEAP (Institut de Hautes Etudes en Administration Publique), Chavannes-près-Renens, 1990, 27 p., dactyl. (Mémoire présenté en septembre 1990).

Coutaz, Gilbert, « Une source ignorée des historiens de Lausanne : le manual de la Cité (1474-1475). Edition et commentaires » dans *La monnaie de sa pièce... Hommages à Colin Martin*, éd. par Paul-Louis Pelet et Jean-François Poudret, avec la collaboration de Nadia Pollini, Lausanne, 1992, pp. 39-58 (Bibliothèque historique vaudoise 102).

Coutaz, Gilbert, *Histoire illustrée de l'administration cantonale vaudoise. 1803-2007*, Archives cantonales vaudoises, 2010

« La commune dans la vie vaudoise », dans *Feuille des avis officiels du canton de Vaud*, N° 97, 1994 (Numéro spécial).

*Communes vaudoises : situation et perspectives*, Service de l'intérieur, commission sur la collaboration intercommunale, Lausanne, 1995.

*Directives pour les administrations communales* publiées par l'Association des secrétaires municipaux (AVSM), avec la collaboration de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et des Départements de l'Etat de Vaud, [1995], pp. 8-10 et 118.

*Vaud à livres ouverts. Bibliographie du canton de Vaud 1987-1995*, établie par le Bibliothèque cantonale et universitaire vaudoise sous la responsabilité de la section de documentation vaudoise, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1996, 407 p.

Haldy, Jacques, « L'autonomie communale du XIXe siècle à nos jours », dans *Les Constitutions vaudoises 1803-2003. Miroir des idées politiques*, dirigé par Olivier Meuwly avec la collaboration de Bernard Voutat, Lausanne, 2003, pp. 131-137 (Bibliothèque historique vaudoise, 123).

Haldy, Jacques, « Les communes vaudoises au XIXe siècle », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne, 2003, pp. 157-164 (Bibliothèque historique vaudoise, 122).

## **Aa**      **Municipalité : pièces annexes au Conseil, puis à la Municipalité**

Les pièces les plus significatives sont le *Rapport de gestion de la Municipalité* et le *Projet de budget*, présentés au Conseil communal ou général.

Parallèlement, la Municipalité désigne plusieurs commissions, par exemple :

- Commission locale des concours de bétail
- Commission communale d'enquête AVS
- Commission du feu
- Commission scolaire
- Commission sociale
- Commission de salubrité, etc.

## **B**      **Conseil : délibérations du Conseil général / Conseil communal**

### Législation historique

La loi du 2 juin 1815 institua les Conseils généraux ou communaux en fonction du nombre d'habitants de la commune. Actuellement la séparation, fixée par la Constitution, se situe à 800 habitants. Des dérogations peuvent toutefois être accordées par le Conseil d'Etat.

Loi du 27 mai 1831 sur les fonctions et compétences des Conseils généraux.

La loi du 28 février 1956 sur les communes consacre un chapitre particulier au Conseil communal et général, art. 4-35.

### Archives du Conseil

Dès 1815, les décisions du pouvoir législatif sont protocolées dans le procès-verbal des délibérations du Conseil général/Conseil communal.

Le règlement type pour les Conseils communaux du canton de Vaud, 1957, précise :

Article 15. – Le Conseil a ses **archives** particulières, distinctes de celles de la Municipalité. Les archives se composent de tous les registres, pièces, titres et documents qui concernent le Conseil.

Article 22. – Le bureau (éventuellement par l'intermédiaire de son président) est chargé du contrôle de la rédaction du procès-verbal. Il veille à ce que les **archives** soient tenues en bon ordre, les rapports des commissions et les pièces qui s'y attachent classés et conservés avec soin, et les registres tenus à jour. Il fait chaque année un rapport sur l'état dans lequel se trouvent les **archives**. Il préside à la remise des **archives** d'un secrétaire à son successeur.

Article 33. – Le secrétaire est responsable des **archives** du Conseil.

Article 36. – Le secrétaire est chargé de la tenue des divers registres du Conseil, qui sont :

- a) un onglet ou registre avec répertoire renfermant les procès-verbaux des séances ;
- b) un ou des registres contenant l'état nominatif des membres du Conseil ;
- c) un classeur renfermant les préavis municipaux, rapports des commissions et communications diverses, par ordre de date et répertoire ;
- d) un registre où se consigne la remise des pièces qui sortent des **archives**, ainsi que leur rentrée.

Dans la pratique, les documents autres que les procès-verbaux des délibérations sont classés avec les pièces annexes au Conseil général/Conseil communal, en section **Bb**, Pièces annexes au Conseil général/Conseil communal.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Henry, Edmond, « Etude sur le fonctionnement des institutions démocratiques et particulièrement des conseils généraux des communes vaudoises », dans *La démocratie directe dans les communes suisses : recueil de travaux publiés par l'Institut de science politique de l'Université de Lausanne*, Zurich, Polygraphischer Verlag, 1952, pp. 146-180.

*Règlement type pour les Conseils communaux du canton de Vaud*, édition 1957, 1 brochure

Zwahlen, Henri, « Des pouvoirs respectifs de la Municipalité et du Conseil

général ou communal en droit vaudois », dans *Revue de Droit administratif et de Droit fiscal*, N° 4, juillet – août 1958, pp. 169-181.

« Compétences respectives du Conseil communal et de la municipalité » dans *Le boursier communal/le secrétaire municipal*, septembre 1977, n° 8, pp. 13-15.

Grisel, Etienne, « Les relations entre la municipalité et le conseil général ou communal en droit vaudois », dans *Revue de Droit administratif et de Droit fiscal*, N° 4, Lausanne, 1987, 17 p.

*Directives pour les administrations communales* publiées par l'Association des Secrétaires Municipaux (AVSM), avec la collaboration de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et des Départements de l'Etat de Vaud, [1995], p. 95.

## **Bb** Conseil : pièces annexes au Conseil général/Conseil communal

### *Commissions nommées par le Conseil général ou communal*

#### Commission de gestion et Commission des finances

La loi sur les communes, le Règlement sur la comptabilité des communes, ainsi que le Règlement du Conseil général ou communal précisent les compétences et le fonctionnement de ces commissions.

## **C** Correspondance reçue

### Contenu

La correspondance regroupe, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les lettres éparses écrites par des tiers aux autorités communales. De nos jours, le destinataire en est généralement le greffe municipal, parfois le syndic. Les lettres manuscrites côtoient fréquemment les circulaires et la publicité. Parfois, ces correspondances ont été groupées en liasses au XIX<sup>e</sup> siècle. Au XX<sup>e</sup> siècle, elles sont généralement placées dans des classeurs, à moins d'avoir été ventilées dans des dossiers spéciaux, par affaire.

On placera ces correspondances dans des enveloppes, ou dans des cartons si elles ne sont pas groupées par classeurs, après avoir ouvert les liasses. Pour gagner de la place, les correspondances mises en classeurs peuvent être fixées par des agrafes en aluminium ou en plastique (fixation ACCO) avant d'être placées dans des boîtes d'archives.

La mise en ordre de la correspondance reçue se fait généralement par ordre chronologique. C'est un travail long et fastidieux. Il convient toutefois à des

personnes résidant dans la commune, intéressées à l'histoire locale et pouvant disposer de leur temps. En effet, la lecture de ces correspondances est passionnante, parfois amusante, toujours variée. Elle reflète les préoccupations quotidiennes comme les misères des habitants. Cette section est l'élément vivant et coloré qui n'apparaît pas dans les procès-verbaux des délibérations de la Municipalité ou dans ceux du Conseil. C'est un complément de la section **D**, Correspondance expédiée, copies de lettres.

Dans les petites communes, les lettres reçues ont parfois été mélangées aux lettres expédiées. On veillera à ne pas modifier l'ordre choisi et à placer l'ensemble dans une section unique **C**, Correspondance.

L'élimination portera essentiellement sur les circulaires ayant plus de 10 ans, les publicités et d'une manière générale « les papiers de corbeille » (Section 2, annexe 2).

Les procès-verbaux des délibérations de la Municipalité (**A**) constituent un moyen d'accès pratique pour se diriger dans la correspondance reçue ou expédiée en se référant au répertoire des affaires traitées en municipalité.

Certaines communes possèdent le cottet des lettres reçues, soit la liste ou le répertoire des lettres et autres pièces reçues, souvent reliées en volumes.

### Législation historique

Cette section n'est pas soumise à une législation particulière.

### Bibliographie

*Directives pour les administrations communales* publiées par l'Association des Secrétaires Municipaux (AVSM), avec la collaboration de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et des Départements de l'Etat de Vaud, [1995], pp. 11-12.

## **D Correspondance expédiée, « copies de lettres »**

### Contenu

Dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle (1803-1850), les copies de lettres sont souvent des volumes où les lettres expédiées ont été résumées, voire transcrites mot à mot. Par la suite, les copies de lettres sont souvent constituées de volumes sur papier pelure, établis par contact entre 1850 et 1950. Enfin, les

correspondances expédiées sont constituées de doubles roses, verts, jaunes et regroupées dans des classeurs.

Dans les petites communes, les lettres expédiées sont souvent mélangées aux lettres reçues. On placera ces correspondances en section **C**, Correspondance.

Les doubles roses, verts ou jaunes sont parfois placés dans les dossiers spéciaux, par affaire.

Les procès-verbaux des délibérations de la Municipalité (section **A**) constituent un moyen pratique pour entrer dans la correspondance reçue ou expédiée en se référant au répertoire des affaires traitées en municipalité.

La correspondance expédiée porte souvent le titre « Copies de lettres » ou « Doubles de lettres ».

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Thierrin, Paul, Küng, René, *Secrétariat municipal et correspondance officielle*, Bienne, Ed. du Panorama, 1965, 271 p.

*Directives pour les administrations communales* publiées par l'Association des Secrétaires Municipaux (AVSM), avec la collaboration de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et des Départements de l'Etat de Vaud, [1995], pp. 11-12.

## **E Conventions, titres, droits communaux**

### Contenu

Cette section très disparate contient principalement des actes conclus entre la commune et des particuliers, avec d'autres communes, des institutions ou l'Etat de Vaud.

Elle regroupe des actes touchant des domaines classés dans d'autres sections, tels les arrangements relatifs au droit, à la justice civile (section **U**) aux transactions mobilières et immobilières (section **F**), ou foncières (section **G**), etc.

- *Conventions (ou documents) portant sur le personnel communal/habitants*
  - Acte de bonnes mœurs
  - Acte de notoriété



- Acte d'adoption
  - Attestations de domicile ou de résidence
  - Certificat (d'hébergement)
  - Conditions d'engagement du personnel communal, cahier des charges
  - Conventions : *arrangement, contrat ou compromis entre la commune et des tiers portant sur un fait précis, juridique, financier, etc.*
  - Patente pour le maître des basses œuvres : *convention fixant les devoirs et les rémunérations de celui chargé de l'équarrissage ou de la gestion du clos d'équarrissage. Le maître des basses œuvres accomplit parfois l'office de bourreau*
- *Conventions (ou documents) de portée religieuse*
    - Concession (cimetière, pompes funèbres, etc.)
    - Création de messes fondées : *messe dite pour le repos de l'âme d'un défunt nommé désigné*
    - Réservation des bancs d'église
- *Conventions (ou documents) de portée territoriale*
    - Achat (bâtiments et terrains)
    - Acte de combourgeoisie
    - Acte de partage ou de fusion de commune ou de fraction de commune
    - Cantonnement de propriété : *contrat de délimitation de surfaces entre la commune et les particuliers*
    - Convention à bien-plaire : *arrangement jusqu'à renonciation dont le terme n'est pas précisé*
    - Déclaration de transfert de propriété
    - Echange (bâtiments et terrains)
    - Mise à ban des fins de pie : *interdiction de laisser paître le troupeau communal sur certaines portions du territoire encore ensemencées ou sur lesquelles la moisson n'est pas encore achevée*
    - Passation à clos et à record : *16<sup>ème</sup> – 18<sup>ème</sup>. Autorisation accordée par la commune à des particuliers, et contre indemnités, de clore leurs champs et prés, les soustrayant par ce moyen à la vaine pâture pour en recueillir le regain ou 2<sup>ème</sup> herbe*
    - Servitude foncière (de passages, d'égouts, etc.)
    - Vente (bâtiments et terrains)
- *Conventions (ou documents) de portée juridique et financière*
    - Abergement : *voir amodiation*
    - Acte de cautionnement du boursier

- Acte de revers : *contrat par lequel l'acquéreur d'un immeuble s'engage à en payer le prix et grève d'une hypothèque le bien fonds objet de la convention. L'acte de revers devait être passé immédiatement après l'acte d'achat, de vente ou d'échange en présence des mêmes témoins*
- Actes d'insuffisance (ou de défaut) de biens : *actes authentifiant une déclaration d'insuffisance de biens*
- Amodiation (bail à ferme) : *location d'une terre, d'un alpage, d'une forêt moyennant par convention une prestation périodique en nature ou en argent (versée par l'amodiateur ou l'amodiatrice)*
- Bail à ferme (ou bail à loyer) : *voir amodiation*
- Billet à ordre : *convention portant sur la contraction d'emprunt entre particuliers*
- Cédule : *voir hypothèque*
- Décret : *vente forcée après décès*
- Discussion de biens : *lorsqu'un débiteur se trouve hors d'état de payer ses dettes, après faillite par exemple, il peut faire cession judiciaire, vente aux enchères de ses biens pour payer ses créanciers. Voir vente forcée après faillite*
- Enchère publique : *vente des biens d'un débiteur insolvable au plus offrant. Les communes se portaient souvent acquéreurs de ce type de biens fonciers*
- Gardance de dams : *promesse du débiteur d'indemniser sa caution au cas où celle-ci était amenée à payer. C'est un acte instrumenté pour garantir toute espèce de dommage*
- Hypothèque : *droit réel sur les immeubles affectés à l'acquisition d'une obligation*
- Lettre de rente : *ou constitution de rente est un contrat instrumenté par-devant notaire par lequel le débiteur reçoit une somme d'argent dont il promet de payer annuellement l'intérêt de 5% aussi longtemps qu'il ne pourra pas payer le capital, contrat garanti par un bien hypothécaire*
- Mise de parcelle (à un amodiataire)
- Nantissement : *contrat par lequel un débiteur remet une chose à son créancier pour sûreté de sa dette*
- Obligation : *acte portant obligation, notamment acte par lequel on se reconnaît débiteur d'une communauté, d'une institution ou d'un individu. Obligation hypothécaire le plus souvent*
- Otage : *prise de gage pour paiement d'une dette hypothécaire*
- Promesse d'indemnisation de vente
- Procuration : *écrit constatant un mandat et en déterminant l'étendue*
- Revestiture : *tout créancier hypothécaire peut obtenir la « révestiture » soit la mise en possession du fonds hypothéqué. Saisie d'un bien pour payer une dette*
- Subhastation : *vente forcée des biens d'un débiteur insolvable*
- Titres acquittés : *généralement emprunts remboursés*
- Vente forcée : *voir discussion de biens*

- *Conventions (ou documents) de portée fiscale*
  - Affranchissement des dîmes et cens, des corvées, des charrois, etc. : *acte de rachat de redevances féodales portant sur les prélèvements en nature sur la récolte (la dîme est égale à la dixième partie de la récolte de grain ou de vin) et sur la redevance foncière (cens)*

### Législation historique

Code civil du canton de Vaud, 1820.

Loi du 29 décembre 1836 sur l'organisation du notariat.

Constitution du Canton de Vaud du 1<sup>er</sup> mars 1885, art. 90 alinéas 2.

Loi du 18 novembre 1940 sur le notariat.

Loi du 28 février 1956 sur les communes, art. 4 alinéa 6, art. 43 chiffres 5 et 11.

Arrêté du 15 juin 1956 fixant les émoluments à percevoir pour les actes émanant des municipalités.

Arrêté du 26 juin 1970 fixant les émoluments à percevoir pour les actes émanant des municipalités.

Règlement du 12 juin 1981 sur l'acte d'origine.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Pour mieux saisir la complexité du régime hypothécaire vaudois :

« Coutumes » et « coutumiers », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. I, pp. 550-553.

Wigger, Franz, *Die Anfänge des öffentlichen Notariats in der Westschweiz bis zur Mitte des XVI. Jahrhunderts*, Fribourg, 1951, 127 p.

Poudret, Jean-François, *La succession testamentaire dans le Pays de Vaud à l'époque savoyarde (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Lausanne, 1955, 373 p. (Bibliothèque historique vaudoise 18).

Schmidt, Maurice, *La réformation des notaires dans le Pays de Vaud*, Lausanne, 1957, 122 p. (Bibliothèque historique vaudoise 19).

Leu, Jean-Jacques, *Le cautionnement dans le Pays de Vaud*, Lausanne 1958, 100 p. (Bibliothèque historique vaudoise 20).

Sandoz, Henri, *La procédure ordinaire de saisie et vente forcée à l'époque bernoise dans le Pays de Vaud, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne 1960, 121 p. (Bibliothèque historique vaudoise 27).

Champoud, Philippe, *Les droits seigneuriaux dans le Pays de Vaud*, Lausanne 1963, 159 p. (Bibliothèque historique vaudoise 36).

Guignard, Pierre-Henri, *Les servitudes foncières dans le code civil vaudois*, Yverdon, 1977, 204 p. (Bibliothèque historique vaudoise 57).

Goermer, Philippe, *Les sûretés réelles immobilières au Pays de Vaud, du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1986, 142 p. (Bibliothèque historique vaudoise 80).

Reymond, Christophe, *Le régime hypothécaire vaudois sous LL.EE. de Berne selon le droit cantonal, XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1990, 395 p. (Bibliothèque historique vaudoise 99).

« Les notaires vaudois à vos côtés », publication de l'Association des Notaires Vaudois, Echallens, 1994, 1 brochure.

*Coutumes et coutumiers. Histoire comparative des droits des pays romands du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle* par Jean-François Poudret, avec la collaboration de Marie-Ange Valazza Tricarico, 2 t. Berne, 1998.

Flouck, François, « De l'Ancien Régime à la modernité étatique : le long et douloureux processus d'abolition des « droits féodaux » en terre vaudoise (1798-1803), dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, s. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne 2003, pp. 197-203 (Bibliothèque historique vaudoise 122).

## **F Finances communales**

### **Fa Comptes communaux**

#### Contenu

Les comptes communaux constituent une source d'informations majeure pour l'histoire de la commune et débutent souvent avant les procès-verbaux du Conseil (début du XVII<sup>e</sup> siècle dans les communes de moyenne importance, au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les petites communes). Les communes importantes possèdent des comptes depuis le XIV<sup>e</sup> siècle.

Les comptes de l'Ancien régime sont souvent beaucoup plus parlants que ceux des siècles suivants. Ils comprennent en effet de nombreuses annotations qui ont disparu par la suite, par exemple des données agricoles, climatiques, statistiques, etc.

Les livres de comptes portent souvent l'appellation de « Grand Livre ».

### Remarques

Les comptes de fractions de communes sont parfois contenus dans une section parallèle à ceux des comptes de communes. Par exemple, les comptes de la commune générale de L'Isle regroupent les recettes et les dépenses des villages de L'Isle, Villars-Bozon et La Coudre alors que la commune particulière de chacun de ces villages possède également ses propres comptes. On veillera à ne pas mélanger ces diverses provenances.

Les comptes communaux sont de formats très divers : les plus anciens sont de petits cahiers jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les cahiers du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un format beaucoup plus étendu et souvent fourrés, peuvent être groupés dans des cartons. Dès 1944, les comptes communaux d'un format oblong et rectangulaire doivent être reliés.

### Evolution des comptes communaux

- L'arrêté du 30 octobre 1928 sur la comptabilité des communes, précise à son article 4, « Registres de comptabilité » :
  - a) un livre de caisse, dans lequel sont consignées, aussitôt l'opération effectuée et par ordre chronologique, toutes les recettes et les dépenses quelconques (comptes de banque ou opération d'une caisse locale) ;
  - b) un registre de classification des recettes par chapitre et ordre de date ;
  - c) un même registre pour le classement des dépenses ;
  - d) un grand livre, soit registre des comptes particuliers ;
  - e) un rentier des créances dans lequel seront consignés les remboursements totaux ou partiels et les intérêts perçus ;
  - f) un registre des locations, ventes aux enchères et autres revenus casuels ;
  - g) un registre des redevances avec indication des paiements ou des défalcatons autorisées.

D'autres registres comptables, ou états en tenant lieu, peuvent être organisés suivant les nécessités particulières de l'administration de la commune, notamment en ce qui concerne les services industriels et autres.

Moyennant autorisation du Département de l'intérieur, et sur préavis du préfet, les communes peuvent remplacer les registres prévus sous lettres b) et c) ci-dessus par un compte des recettes et des dépenses courantes, établi par chapitres (ancien système).

- L'arrêté du 12 février 1943 sur la comptabilité des communes, fractions de communes et Bourse des pauvres, fondations et fonds spéciaux gérés par les communes ou municipalités, stipule à son article 4 que la comptabilité de la commune comprend notamment :
  - a) un « Journal » consignait chronologiquement toutes les opérations comptables
  - b) un registre groupant, sur des feuilles mobiles individuelles, tous les chapitres du budget et les comptes du bilan (fiches de gestion, fiches débiteurs)
  - c) un registre d'impôts
  - d) un registre des recettes diverses.

Des livres comptables auxiliaires peuvent être utilisés suivant les nécessités particulières à l'administration de la commune.

Sous lettre b), le livre des comptes comprend les feuilles mobiles et individuelles. Il est relié chaque année.

- Art. 35. Les communes qui ont une comptabilité spéciale (art. 2) produisent un résumé de leur comptes, soit :
  1. le bilan avec les inventaires et justificatifs prévus
  2. le compte d'exploitation
  3. le compte de pertes et profits.Le préfet peut d'ailleurs exiger la remise de toute la comptabilité ou de n'importe quel document.
- Le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, précise que la comptabilité des communes comprend notamment :
  - a) un journal, en partie double, consignait chronologiquement toutes les opérations comptables
  - b) des comptes classés dans l'ordre de la classification administrative du plan comptable

- c) tous les livres, registres, fichiers, pièces et autres supports nécessaires à la bonne tenue et à la vérification aisée de la comptabilité.

Tous ces documents sont soigneusement conservés et classés dans les archives communales.

### Législation historique

Arrêté du 11 novembre 1803 établissant un mode uniforme pour la reddition des comptes des biens des communes et des pauvres.

Règlement touchant l'établissement et la reddition des comptes des biens de communes et des pauvres, 1808 et 1809 à Vevey, Imprimerie Loertscher et fils, 15 p.

Loi du 18 mai 1876 sur l'établissement des comptes de communes, art. 22 et suivants.

Règlement du 11 novembre 1876 sur la comptabilité communale.

Constitution du canton de Vaud du 1<sup>er</sup> mars 1885.

Arrêté du 30 octobre 1928 sur la comptabilité des communes, fractions de commune, bourses des pauvres et autres corporations de droit public qui leur sont assimilées par le Conseil d'Etat, art. 1-4.

Arrêté du 12 février 1943 sur la comptabilité des communes, fractions de communes et Bourse des pauvres, fondations et fonds spéciaux gérés par les communes ou municipalités, art. 4 et 35.

Loi du 28 février 1956 sur les communes, art. 49, 50, 52, 75 et 93.

Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, art. 23-30, 43-45, 47-48, modifié le 8 octobre 1982 et le 16 novembre 1984, stipule que tous les documents comptables (journal, fiches comptables, livres, registres, etc.) sont conservés et classés dans les archives.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Chavannes, Ernest, « Comptes de la ville inférieure de Lausanne du 11 octobre 1475 au 11 octobre 1476 », dans *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1<sup>ère</sup> série, t. 28/1, Lausanne, 1873, pp. 231-342.

Chavannes, Ernest, « Comptes de la châtellenie de Chillon (1402-1403) », dans *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2<sup>ème</sup> série, t. 2, Lausanne, 1890, pp. 1-109.

*Formulaires pour l'établissement des comptes de communes*, Lausanne, Imprimerie Corbaz, 1877, 18 p.

Naef, Ernest, *De l'administration et de la comptabilité des communes. Conseils et directives aux autorités communales ainsi qu'aux fonctionnaires et employés de l'administration*, Berne, Staempfli, 1899, 91 p.

Barbey, Frédéric, « Orbe sous les sires de Montbéliard et de Chalon d'après les comptes inédits de la ville », dans *Revue historique vaudoise*, 1911, pp. 136-142, 161-170, 193-203, 289-296, 321-330, 369-380, 1912, pp. 1-14, 33-46.

Gilliard, Charles, « Comptes de la châtellenie de Moudon (1359-1360) », dans *Revue historique vaudoise*, 1917, pp. 303-316, 321-333.

Gilliard, Charles, « Le subside de 1432 », dans *Revue historique vaudoise*, 1917, pp. 33-53 (Châtellenie de Moudon).

Gilliard, Charles, « Comptes communaux d'autrefois [Moudon, 1407-1411] », dans *Revue historique vaudoise*, 1926, pp. 97-108, 129-140, 161-173.

Meylan, René, « Les comptes de Nyon à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle », dans *Revue historique vaudoise*, 1928, pp. 84-92.

*Types de comptabilité et modèles divers présentés suite à l'arrêté du 30 octobre 1928 sur la comptabilité des communes*, Lausanne, Imprimerie Vaney, 1929, 51 p.

*Commentaires sur l'arrêté du 12 février 1943 sur la comptabilité des communes*, Lausanne, Imprimerie Held, Lausanne, 1943, 22 p.

Rapp, Georges, « Le Pays de Vaud à la veille et au moment des Guerres de Bourgogne d'après les comptes de Nyon », dans *Revue historique vaudoise*, 1943, pp. 113-133.

Barbey, Frédéric, « Orbe de 1476 à 1500 », dans *Mélanges Charles Gilliard*, Lausanne, Rouge, 1944, pp. 284-295.

*Modèle type d'une comptabilité communale en application de l'arrêté du 12 février 1943 sur la comptabilité des communes*, Lausanne, [s.n.], 1944, 1 brochure.

Grivel, Louis, *Situation de la commune de Lausanne par rapport aux autres communes du canton et au canton lui-même*, Lausanne, Ville de Lausanne, 1953.

*Plan comptable établi suite au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes*, Lausanne, édité par le Département de l'intérieur et de la santé publique, Service de l'intérieur, 1980, 1 classeur.

Lasserre, André, *Finances publiques et développement. Le canton de Vaud, 1831-1913*, Lausanne, Presses centrales, 1981, 435 p. (Bibliothèque historique



vaudoise 68).

*Directives pour les administrations communales* publiées par l'Association des Secrétaires Municipaux (AVSM), avec la collaboration de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et des Départements de l'Etat de Vaud, [1995], p. 94.

Dozio, Alessandro, « Regards sur les finances publiques lausannoises 1925-1997 » dans *Mémoire vive. Pages d'histoire lausannoise* 8/1999, pp. 127-141.

Thévenaz, Clémence, « Comptes de la confrérie du Saint-Esprit de Villeneuve, 1300-1307, [1325]-1326 », dans *Ecrire pour gérer. Les comptes de la commune de Villeneuve autour de 1300*, Lausanne, 1999, pp. 349-399 (*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 24).

Grisel, Etienne et Neuenschwander, Anouk, « Le référendum financier dans le canton de Vaud », dans *Les Constitutions vaudoises 1803-2003. Miroir des idées politiques*, dirigé par Olivier Meuwly avec la collaboration de Bernard Voutat, Lausanne 2003, pp. 187-198 (Bibliothèque historique vaudoise 123).

Ney, Jacques-André, « Les finances publiques », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne 2003, pp. 210-217 (Bibliothèque historique vaudoise 122).

## Fb Pièces annexes aux comptes

### Contenu

*Par principe, ne sont conservés dans les pièces annexes aux comptes que les documents dont le contenu ne se retrouve pas sous une forme détaillée dans les comptes communaux ou les documents pouvant illustrer le développement économique, social ou culturel de la commune.*

- Les **factures** apparaissent généralement dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, vers 1840. On conservera intégralement les sections les plus anciennes, puis par échantillonnage d'un an tous les cinq ans, voire d'un an tous les dix ans. Dans les chefs-lieux de district, on conservera si possible une section complète en vue de dresser un panorama de l'activité économique du district. Les factures nous renseignent non seulement sur le prix des denrées, mais nous fournissent une image des bâtiments de l'entreprise ou des panorama de sites, des raisons sociales richement ornées, des détails techniques en rapport avec la construction des bâtiments ou la conception des machines outils, etc. Conserver les factures, après **tri** ou **échantillonnage**, c'est d'une certaine manière, recréer les archives des entreprises disparues.

- En 1928 apparaît le « Livre de caisse », où sont consignés les mouvements d'argent au jour le jour. Dès 1944, le « Journal de la Bourse communale » lui succède.
- Les **reçus** apparaissent dès le XVI<sup>e</sup> siècle et parfois remplacent les comptes communaux lacunaires ou disparus.

Par le passé, certains archivistes ont placé dans la sous-section **Fb**, Pièces annexes aux comptes, les actes financiers passés devant notaire, généralement sous la rubrique « Titres acquittés » (obligation, lettre de rente, cédule, etc.).

Dans l'optique d'un acte passé devant notaire, leur place naturelle est dans la section **E**, Conventions, titres, droits communaux.

#### Conservation des documents comptables sur support informatique

La prolifération des fichiers comptables produits par procédé électronique appelle quelques précisions données par le Chef du service de l'intérieur, M. Olivier Mayor, le 5 juillet 1993.

« L'article 23 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCC) précise les documents qui doivent être conservés à travers le temps, sans restriction.

L'introduction de l'informatique a engendré une série de fichiers volumineux et vous nous demandez si l'on peut admettre de supprimer dans un délai légal de 10 ans le journal comptable, le journal des débiteurs, les traitements du personnel et le journal de facturation.

Ces fichiers étaient précédemment tenus sur des registres ou le détail figurait directement dans la comptabilité.

A notre avis, les fichiers dont le détail se retrouve dans la comptabilité peuvent être supprimés dans le délai légal de 10 ans. En revanche ceux dont seul le résumé a été comptabilisé doivent être conservés avec les comptes conformément aux dispositions de l'article 23, lettre c du RCC ».

#### Législation historique

Le Code des obligations, art. 962 et suivants, précise que toute personne astreinte à tenir des livres doit les conserver pendant 10 ans, de même que la correspondance et les pièces comptables.

### Bibliographie

Scyboz, Georges, Gilliéron, Pierre-Robert, *Code civil suisse et code des obligations annotés*, Payot, Lausanne, 1993, 5<sup>e</sup> édition, 737 p.

## **Fc Rentiers**

### Contenu

Cahiers ou volumes répertoriant le produit des capitaux empruntés par des bourgeois qui apparaît dans les comptes communaux au chapitre des recettes.

Ces volumes sont généralement désignés sous le titre « Rentier de la commune de... » ou « Rentier de la Bourse communale ».

Certains contiennent également le produit des revenus des biens communaux : vignes, forêts, carrières et gravières et seront placés en section **K**, Domaines communaux.

### Législation historique

La législation touchant la bourse communale régit ce type de document.

### Bibliographie

Il n'existe pas d'ouvrage spécifique sur ce type de document. La bibliographie concernant la bourse communale traite partiellement de cette source documentaire.

## **Fd Mises**

### Contenu

- Mise de bois.
- Mise de vin.
- Mise de foin.
- Mise de la terre du ruisseau.

- Mise de terrains communaux.
- Mise au rabais, soit travaux adjugés aux communiens (voiturage, déblaiement des neiges, rablonnage des fossés, façonnage de bois, constitution de fagots, etc.).
- Amodiations de biens communaux, parfois, passés devant notaire.
- Rôle des « toches » (distribution des jardins familiaux).

### Législation historique

Arrêté du 14 mars 1803, portant sur la conservation des biens communaux.

Arrêté du 17 novembre 1803 permettant à tous les citoyens de miser les produits des biens communaux.

### Bibliographie

Besson, Frédéric, *Les marques des familles bourgeoises : (« Marques des bois ») en usage à Berolle, en 1802*, Apples, 1988, 1 fascicule.

## **Fe Bourse des pauvres, assistance publique**

### Contenu

Les secours apportés aux victimes de catastrophes naturelles (avalanche, incendie, glissement de terrain, inondation, etc.) sont comptabilisés dans cette section avant la création des assurances.

La Bourse des pauvres est l'institution qui a donné naissance à la commune politique. C'est pourquoi ces archives précèdent celles du Conseil ou celles de la comptabilité communale.

### Législation historique

Arrêté du 26 septembre 1817 concernant les demandes de secours.

Loi du 16 mai 1938 sur la prévoyance sociale et l'assistance publique. Règlement d'application du 5 décembre 1939.

L'arrêté du 12 février 1943, art. 3, stipule que « la comptabilité communale est distincte de celle de la Bourse des pauvres, fondations et fonds spéciaux ». Cet article reprend la même idée développée dans l'arrêté du 30 octobre 1928 et auparavant dans le règlement du 14 novembre 1876.

Loi du 12 mai 1947 sur la prévoyance sociale et l'assistance publique. Règlement d'application du 30 septembre 1947.

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes précise à l'art. 51 que « la Bourse des pauvres devra être intégrée au bilan de la commune au plus tard le premier janvier 1981 ».

#### *Assistance publique*

Décret du 5 juin 1850 pour l'institution d'un établissement destiné au soulagement des malades déclarés incurables et des vieillards infirmes.

Loi du 17 janvier 1851 sur l'organisation des établissements de secours publics.

Loi du 21 août 1888 sur l'assistance des pauvres et l'éducation des enfants malheureux et abandonnés.

Loi du 16 mai 1938 sur la prévoyance sociale et l'assistance publique. Règlement d'application du 5 décembre 1939.

Règlement des passades du 5 décembre 1939.

Loi du 12 mai 1947 sur la prévoyance sociale et l'assistance publique. Règlement d'application du 30 septembre 1947.

Lois du 28 mai 1952, 5 septembre 1956, du 3 décembre 1958 et décret du 21 novembre 1957 sur la prévoyance sociale et l'assistance publique.

#### *Aide sociale*

Loi du 25 mai 1977 sur la prévoyance et l'aide sociale (LPAS), modifiée plusieurs fois.

Règlement d'application du 18 novembre 1977.

Loi du 25 mai 1977 sur l'enseignement spécialisé. Règlement d'application du 13 mars 1992.

Loi du 29 novembre 1978 sur la protection de la jeunesse.

#### *Assurances sociales*

Loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (AI).  
Loi du 30 novembre 1954 sur les allocations familiales.  
Loi du 26 mai 1965 sur la Caisse cantonale de compensation.  
Loi du 29 novembre 1965 sur les prestations complémentaires AVS.  
Règlement du 30 septembre 1983 sur la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance accident.  
Loi du 3 mars 1992 sur l'assurance-maladie dans le Canton de Vaud. Règlement d'application du 13 novembre 1992.  
Loi du 14 septembre 1993 instituant l'office d'assurance invalidité pour le Canton de Vaud.  
Loi du 25 juin 1996 sur l'assurance maladie et divers règlements d'application.

#### *Assurance-chômage*

Loi du 8 septembre 1952 sur la lutte contre le chômage.  
Arrêté du 19 décembre 1952 appliquant la loi du 8 septembre 1952 sur la lutte contre le chômage.  
Loi du 29 novembre 1967 d'application de la législation fédérale sur le travail.  
Loi du 20 mai 1986 sur l'assurance chômage.  
Loi du 17 mai 1993 concernant l'emploi et l'aide aux chômeurs. Règlement d'application du 16 juillet 1993.

#### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Schmid, Carl-Alfred, *L'assistance légale des indigents en Suisse : les systèmes d'assistance de la Confédération, des cantons et des grandes villes suisses*, Zurich, Orell Fussli, 1916, 2 vol.

« Confréries », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. I, pp. 489-490.

« Hôpitaux », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. I, pp. 837-840.

Correvon, Gustave, « Les institutions de prévoyance dans le Canton de Vaud », dans *Revue historique vaudoise*, 1923, pp. 276, 311 et 345.

Briod, Alice, *L'assistance des pauvres dans le Pays de Vaud, du commencement du moyen âge à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Spes, 1926, 162 p. Réédition plus récente sans appareil critique.

Reymond, Maxime, « Les origines de l'autonomie communale au Pays de Vaud », dans *Revue historique vaudoise*, 1928, pp. 321-336, 353-364, 385-399.

Barraud, Pierrette, *L'assistance publique : son organisation et son travail, particulièrement dans le Canton de Vaud*, [Lausanne], [s.n.], 1956, 56 p. (Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices, Lausanne 1).

Joly, Patrick, Wannaz, Charles-Henri, *Ethique protestante et assistance des pauvres dans le Pays de Vaud : une approche historique de l'incitation au travail (XVI<sup>e</sup> siècle – XIX<sup>e</sup> siècle)*, [s.l.], [s.n.], 1980, 236 p., fig. (Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne [249]).

Philippona, Charles, *Un village vaudois et ses pauvres : Apples 1750-1840*, Genève, 1982, 149 p. (Mémoire de licence de la faculté des Lettres de l'Université de Genève).

Pahud, Anne-Dominique, *Evolution de l'assistance publique du Canton de Vaud depuis la Seconde Guerre mondiale : essai de déterminer une évolution structurelle et conjoncturelle et une évolution des conditions économiques et sociales d'une catégorie d'assistés* (étude de 341 dossiers), Genève, [s.n.], 1982, 87 p., fig.

Vittoz, Roger, *Les confréries de Lausanne au Moyen Age*, Mémoire de licence de la faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, 1985, 2 volumes.

Abetel-Béguelin, Fabienne, *La bourse des pauvres habitants à Lausanne de 1755 à 1799*, Lausanne, 1990, 2 volumes (Mémoire de la faculté des Lettres de l'Université de Lausanne).

Abetel-Béguelin, Fabienne, « La bourse des pauvres habitants : aspects de la pauvreté à Lausanne au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Mémoire vive. Pages d'histoire lausannoise* 2, 1993, pp. 33-41.

Vittoz, Roger, « Les confréries du Saint-Esprit à Lausanne », dans *Mémoire vive. Pages d'histoire lausannoise* 3, 1994, pp. 64-72.

Thévenaz, Clémence, « Comptes de la confrérie du Saint-Esprit de Villeneuve, 1300-1307, [1325]-1326 », dans *Ecrire pour gérer. Les comptes de la commune de Villeneuve autour de 1300*, Lausanne, 1999, pp. 349-399 (*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 24).

## **Ff** **Impôts**

### Impôts cantonaux

Le Grand Conseil décrète chaque année le système d'imposition pour le service de l'année suivante.

La loi annuelle d'impôt comprend actuellement : l'impôt sur la fortune et le produit du travail, l'impôt sur le capital et sur le bénéfice net, la taxe personnelle, l'impôt sur les automobiles et les vélocipèdes, sur les billards, sur les chiens, les permis de chasse et le droit de mutation, l'impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations.

L'impôt sur le timbre, sur la vente au détail des boissons, sur la vente en détail du tabac, l'impôt militaire et les autres impositions font l'objet de lois spéciales.

### Impôts communaux

Avec l'autorisation du Conseil d'Etat et en se conformant aux dispositions de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, les communes et fractions de communes dont les revenus ne suffisent pas à couvrir les dépenses peuvent percevoir divers impôts mentionnés à l'article premier de la loi précitée (voir également la Constitution du canton de Vaud, du 1<sup>er</sup> mars 1885, art. 82).

L'arrêté communal d'imposition doit être établi sur une formule officielle, remise par la préfecture, avec une feuille d'instructions. L'arrêté doit être adopté par le Conseil général ou communal, puis soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, en trois exemplaires, avant le 30 septembre. L'autorisation du Conseil d'Etat est accordée pour une durée de 5 ans au maximum. L'arrêté doit être renouvelé en fonction de la durée de cette autorisation.

Indépendamment des impôts, les communes peuvent percevoir des taxes spéciales en contrepartie de prestations ou avantages déterminés ou de dépenses particulières. Elles ne peuvent être perçues que sur des personnes bénéficiant des prestations ou avantages ou ayant provoqué les dépenses dont elles constituent la contrepartie. Leur montant doit être proportionné à ces prestations, avantages ou dépenses.

Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'en 1958, ce sont les communes qui ont calculé et encaissé les impôts communaux par l'entremise du boursier communal. Depuis 1970, la Recette du district calcule le montant de l'impôt communal et cantonal.



### Remarques

- « Pièce pour la commune » (copie du bordereau)

*Les bordereaux d'impôts communaux et cantonaux (fiches jaunes ou vertes) sont généralement conservés à la Recette du district. Les fiches déposées aux Archives communales sont des doubles qui, d'habitude, sont éliminés à l'échéance du délai légal d'opposition. Régler cette question cas par cas avec la Recette du district.*

- Dossiers de contribuables : conserver les dossiers d'un certain nombre de contribuables représentatifs de l'économie locale (commerçants, entrepreneurs et établissements publics, particuliers de diverses professions, etc.) en opérant un tri systématique ou alphabétique.

### Législation historique

Droits féodaux. Arrêté déclarant sans effet un décret helvétique sur le rachat des lods, 12 mars 1803.

Arrêté du 30 août 1803 sur la liquidation des droits féodaux.

Loi du 31 mai 1804 fixant un terme et le taux pour le rachat des droits féodaux.

Loi du 9 juin 1804 qui charge les municipalités de répartir la somme allouée pour le rachat des droits féodaux.

Arrêté du 31 mai 1804, 18 juin 1804 d'exécution de la loi.

Arrêté du 3 octobre 1804 sur la forme des obligations créées pour la liquidation des droits féodaux.

Circulaire du 12 novembre 1804 aux municipalités pour accélérer le rachat des droits féodaux.

Loi du 28 mai 1805 fixant un terme pour le rachat des droits féodaux.

Arrêté du 3 juillet 1805 sur la comptabilité du rachat des droits féodaux.

Arrêté du 3 juillet 1805 sur les opérations des receveurs pour le rachat des droits féodaux.

Loi du 27 janvier 1873 sur les impôts communaux.

Loi du 17 mai 1880 sur les impôts communaux.

Constitution du Canton de Vaud du 1<sup>er</sup> mars 1885, art. 19.

Loi d'impôt du 21 août 1886 sur la fortune mobilière et immobilière.

Loi du 19 mai 1925 sur les impositions communales.

Arrêté du 30 octobre 1928 sur la comptabilité des communes, art. 22.

Arrêté du 13 février 1943 sur la comptabilité des communes, art. 25.

Loi du 26 novembre 1956 sur les impôts directs cantonaux (LI).

Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LIC).

Arrêté du 7 novembre 1975 en matière de perception des impôts et taxes communaux.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Philippon, Jacques, *Des impôts dans le canton de Vaud : mémoire historique sur cette question depuis l'origine du canton jusqu'à ce jour*, Lausanne, J.-L. Borgeaud, 1860, 126 p.

Walras, Léon, *De l'impôt dans le canton de Vaud : mémoire*, Lausanne, Imprimerie L. Vincent, 1861, 100 p.

Proudhon, Pierre-Joseph, *Théorie de l'impôt : question mise au concours par le Conseil d'Etat du canton de Vaud en 1860*, Bruxelles, Office de publicité, 1861, 315 p. (Essai d'une philosophie populaire, 15).

« Cens », « dîme », « focage », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. I, pp. 327-329, 615-618 et 734-735.

Chamorel, Gabriel-P[ierre], *La liquidation des droits féodaux dans le canton de Vaud, 1798-1821*, Lausanne, F. Roth et Cie, Lausanne, 1944, 174 p. (Bibliothèque historique vaudoise 6).

Medvecky, Igor, Pfister, Richard, *Recettes et dépenses de l'Etat de Vaud, 1946-1974 : analyse descriptive et structurelle des finances publiques, comparaisons intercantonaux, analyses factorielles, Vaud et ensemble des Cantons, situation financière des Cantons, séries*

*statistiques*, Lausanne, Office de statistique de l'Etat de Vaud, 1976, 111 p., fig.

Lasserre, André, « Fisc et administration au village : la modernisation dans le canton de Vaud au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Revue suisse d'histoire*, 1977, pp. 483-508.

*Recueil de comptabilité publique*, éd. Paul Haupt, Berne, s.d.

Jéquier, Rémi, *Budgets publics et bases juridiques*, Genève, 1978, 96 p.

Jéquier, Rémi, *Le processus budgétaire et la politique financière dans les collectivités publiques*, 2<sup>ème</sup> éd., Genève, 1983, 121 p.

Paschoud, Jean-Bernard, « La perception des impôts directs cantonal et communal », dans *Le Coordinateur*, N° 18, décembre 1984, pp. 7-11.

Cornu, Jean-Daniel, Delvigne, Robert, *Les impôts dans les cantons romands et au Tessin*, Lausanne, Banque cantonale vaudoise, 1990, 31 p. (Informations BCV).

*Des impôts... Qui ça, moi ?*, Administration cantonale des impôts, Lausanne, 1990, 1 brochure.

Jéquier, Rémi, *Le processus budgétaire public*, Soleure, éd. FKF, cop. 1994, 140 p. (Publication du groupe d'études pour les finances cantonales, vol. 4)

*Petit lexique fiscal*, Département des finances, Administration générale des impôts, Lausanne, 1994, 28 p.

*Directives pour les administrations communales* publiées par l'Association des Secrétaires Municipaux (AVSM) avec la collaboration de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et des Départements de l'Etat de Vaud, [1995], p. 76.

Longchamp, Olivier, « Entre débats théoriques et affrontements sociopolitiques. La pensée fiscale dans le canton de Vaud autour de 1860 », dans *Les Constitutions vaudoises 1803-2003. Miroir des idées politiques*, dirigé par Olivier Meuwly avec la collaboration de Bernard Voutat, Lausanne 2003, pp. 199-214 (Bibliothèque historique vaudoise 123).

Sardet, Frédéric, « Fiscalité et Constitutions vaudoises (1885-2003) », dans *Les Constitutions vaudoises 1803-2003. Miroir des idées politiques*, dirigé par Olivier Meuwly avec la collaboration de Bernard Voutat, Lausanne 2003, pp. 215-246 (Bibliothèque historique vaudoise

123).

Reymond, Christophe, « Un régime fiscal pour plus d'un demi-siècle », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne 2003, pp. 218-224 (Bibliothèque historique vaudoise 122).

## **Fg**      **Assurances**

### Remarques

Les dossiers de l'AVS, AI, APG, PC et AF ne sont pas du ressort communal, mais de celui de la Confédération qui agit au travers de la Caisse cantonale vaudoise de compensation qui fixe les règles de conservation des archives.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Caisse cantonale vaudoise de compensation, Siège central, Rue du Lac 37, 1815 Clarens (021.964.12.11).  
Courriel : [avs.vd@avs22.vd.ch](mailto:avs.vd@avs22.vd.ch) . URL : [www.caisseavsvaud.ch](http://www.caisseavsvaud.ch)

### Législation historique

Loi du 28 mai 1811 sur l'établissement de l'assurance contre les incendies.

Loi du 16 mai 1815 ordonnant des précautions contre les incendies des bâtiments ruraux.

Loi du 12 mai 1898 sur la police des constructions, modifiée par la loi du 17 janvier 1905 sur l'assurance en cas d'incendie et par la loi du 20 novembre 1906.

Loi du 17 janvier 1905 sur l'assurance contre l'incendie des bâtiments et du mobilier.

Règlement du 16 octobre 1905 pour l'assurance contre l'incendie des bâtiments et du mobilier.

Arrêté du 21 janvier 1908 concernant le fonds « Assurance-accidents ».

Règlement du 16 juillet 1909 sur le ramonage et la surveillance des cheminées.

Arrêté du 25 avril 1911 sur l'inspection des bâtiments au point de vue des dangers d'incendie.

Loi du 17 mai 1915 concernant l'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale du 13 juin 1911 sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents.

Loi du 17 novembre 1952 concernant l'assurance bâtiments et mobiliers contre les incendies et les éléments naturels.

Loi fédérale du 19 mars 1965 sur les prestations complémentaires de l'AVS/AI, régulièrement révisée.

Loi du 29 novembre 1967 d'application de la législation fédérale sur le travail.

Ordonnance fédérale du 15 janvier 1971 sur les prestations complémentaires de l'AVS/AI régulièrement révisées.

L'arrêté du 4 juillet 1973 sur les agences communales d'assurances sociales, art. 3, stipule que *Les agences communales collaborent avec la Caisse Cantonale Vaudoise de compensation et définit les institutions ou services qui confient des tâches aux agences communales d'assurances sociales.*

*Circulaire relative à la conservation des actes en matière AVS, AI, APG, PC et AF, du 1<sup>er</sup> juillet 1975 et son supplément du 1<sup>er</sup> novembre 1980, puis du 5 juin 1992, remplacée par la circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1996 et son supplément du 1<sup>er</sup> janvier 1997.*

Loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance accidents, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1984 (LAA).

Règlement d'application du 13 novembre 1981.

Ordonnance du 20 décembre 1982 pour l'assurance accidents (OLAA).

Ordonnance fédérale du 19 décembre 1983 sur la prévention des accidents et maladies professionnelles.

*Mémento AVS, AI, APG, publié par le Centre d'information des caisses de compensation AVS, en liaison avec l'Office fédéral des assurances sociales, qui met à disposition du public sous la forme de mémento une documentation sur l'AVS, AI, PC, APG, AC, [1984], remise à jour périodique.*

Loi du 20 mai 1986 concernant l'assurance-chômage.

Circulaires du 25 mars 1992 et du 5 juin 1992 concernant la Conservation des documents (archivage) dans les Agences communales.

Loi du 17 mai 1993 concernant l'emploi et l'aide aux chômeurs. Règlement d'application du 16 juillet 1993.

Loi du 14 septembre 1993 concernant l'office AI et règlement d'application.

Règlement du 9 février 1994 concernant l'assurance maladie et accidents des apprentis.

Loi cantonale du 29 novembre 1995 concernant les prestations complémentaires AVS et règlement d'application.

Loi du 25 juin 1996 d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) du 18 mars 1994. Règlement d'application du 18 septembre 1996.

Arrêté du Conseil d'Etat du 18 septembre 1996 concernant les subsides aux primes d'assurance maladie obligatoire, divers règlements et arrêtés cantonaux sur l'application LAMal et LAA.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

*Bulletin d'informations*, publié par l'Association vaudoise des offices communaux du travail (AVOCT), 1946 et suivants.

Chaubert, Jean-Louis, « L'assurance mutuelle maladie et accident en Pays de Vaud », dans *Le Coordinateur*, N° 6, décembre 1980, pp. 13-16.

Quenon, René, *Guide de la retraite dans le canton de Vaud*, Pro Senectute Vaud, Lausanne, 1983-1984, 188 p. (Comprend une abondante bibliographie).

*Association vaudoise des préposés aux agences communales d'assurances sociales (AVPACAS)*, Information à l'intention des autorités, Lausanne, s.d. [1985], 16 p.

*Pleins feux sur l'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA)*, Imprimerie Corbaz, Montreux, 1986, 31 p.

« Organisation des agences communales d'assurances sociales », dans *Le Coordinateur*, N° 25, avril 1987, pp. 23-24.

*Guide des Agences Communales d'Assurances Sociales (ACAS)*, publié par l'Association Vaudoise des Préposés aux Agences Communales d'Assurances Sociales, 1996, 1 fascicule.

*Ensemble, préserver l'essentiel*, publié par l'Etablissement Cantonal d'Assurances, Lausanne, 1996, 1 fascicule.

*L'AVS. La Suisse sociale en marche*, Office fédéral des assurances sociales, Berne, 1998, 25 p.

## **G Géographie communale et aménagement du territoire**

### **Ga Cadastre et plans**

#### Evolution de la levée des plans cadastraux

1650-1710 : élaboration de plans, dits « plans visuels », levés sans arpentage, mais à vue par des commissaires agissant suivant les indications des prud'hommes de la commune. Les plans sont destinés à visualiser sommairement le territoire communal pour situer avec plus de précisions les données contenues dans les terriers et grosses de reconnaissances.

1710-1798 : élaboration de plans, dits « plans géométriques », levés par arpentage à la planchette par des commissaires formés aux meilleures techniques scientifiques utilisées à cette époque en Europe. La précision des relevés est comparable à celle des siècles suivants.

Les commissaires profiteront de décorer leurs plans de frontispices magnifiques et d'enjolivures aquarellées lumineuses.

1803-1960 : élaboration des plans cadastraux levés par le géomètre officiel ou commissaire arpenteur, selon des techniques d'observation traditionnelles.

1960 et suivants : élaboration des plans cadastraux par photogrammétrie et digitalisation des images numériques des opérations de relevés.

#### Contenu

##### **Ancien régime et Helvétique (avant 1803)**

- Grosses de reconnaissances à l'intention des familles seigneuriales, des villes, des institutions charitables (Confrérie du Saint-Esprit ou Bourse des pauvres, Hôpital de St-Roch) des communes ou des particuliers détenteurs de fiefs nobles ou ruraux. Ces grosses, dites parfois « terriers », sont accompagnées d'autres volumes, tels les rentiers, les cottets, les agendas, etc.
- Plans visuels et géométriques d'Ancien régime (avant 1798) accompagnés des grosses, rentiers, cottet, etc.
- Cadastre de l'Helvétique entre 1798 et 1803 (sans plans).

- Passations à clos et à record, comme étant des droits territoriaux (section **E**, Conventions, titres, droits communaux).

### **Régime cantonal (depuis 1803)**

- Plans cadastraux depuis 1803, accompagnés des volumes du cadastre des propriétaires et des bâtiments. Les plans cadastraux sont normalement exécutés en quatre exemplaires, dont l'un reste en mains de la commune.

Au XX<sup>e</sup> siècle, on trouve dans certaines communes du canton un double du plan cadastral en vigueur, un registre cadastral ou l'état descriptif et le registre des propriétaires. Un certain nombre de communes possèdent en outre une copie du registre des estimations fiscales des immeubles.

Dès 1935, les relevés cadastraux peuvent se faire aux échelles de 1 :250, 1 :500, 1 :1'000, 1 :2'000, 1 :5'000 ou 1 :10'000, selon la densité des zones cartographiées.

### Législation historique

Arrêté du 6 février 1812 sur la levée des plans.

Loi du 18 novembre 1863 sur la rénovation des plans et cartes.

Instructions à l'usage des commissions cadastrales de commune et des présidents de ces commissions, Lausanne, Imprimerie Forster-Goodman, 1875.

Loi du 24 août 1911 sur le registre foncier.

Ordonnance fédérale du 5 janvier 1934 sur la mensuration cadastrale.

Loi du 28 mai 1941 sur le registre foncier.

Arrêté du 10 avril 1959 ordonnant la remise aux Archives cantonales vaudoises des terriers et des plans antérieurs à 1803.

Loi du 23 mai 1972 sur le registre foncier, le cadastre et l'information sur le territoire.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*



« Plans cadastraux », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. II, pp. 460-463,

« Grosse de reconnaissances », *ibid.*, t. I, p. 822.

« Cartes topographiques », *ibid.*, t. I, pp. 320-323.

« Quernets », *ibid.*, t. II, p.507.

Hegg, Louis, *Etude sur le cadastre*, Lausanne, La Concorde, 1923, 202 p.

Baltensperger, Jacob, *La mensuration cadastrale suisse*, publiée par le Département fédéral de justice et police et la Société suisse des géomètres, Berne, 1937, 88 p.

Hegg, Louis, *Le cadastre vaudois*, Lausanne, 1949, 203 p.

Chevallaz, Georges-André, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien régime*, Lausanne, Rouge, 1949, 272 p. (Bibliothèque historique vaudoise 9).

Dessemontet, Olivier, « La remise des archives vaudoises par Berne en 1798 », dans *Revue historique vaudoise*, 1955, pp. 171-183.

Dessemontet, Olivier, *Mémoire pour l'usage des anciens plans cadastraux*, Lausanne, 1967, 6 p., dactyl.

Nicolas-Obadia, Georges, « Atlas statistique agricole vaudois », publié par le Service cantonal de l'urbanisme, Lausanne, 1974, 152 p. et 191 f., *Cahiers de l'aménagement régional* 16,

Bridel, Marcel, « Les limites territoriales des communes dans le canton de Vaud », dans *Mélanges Henri Zwahlen, Association Henri Zwahlen pour le développement du droit administratif et fiscal*, Lausanne, 1977, pp. 17-46.

Besson, Charles, « 175 ans de cadastre vaudois » dans *Revue technique Suisse des Mensurations, du Génie rural et de Photogrammétrie* 7/1978, 1 fascicule.

Garant, Jean-Marc, « Modes et lieux de conservation des cartes et plans dans un dépôt d'archives », dans *Archives*, vol. 10, N° 4 (mars 1979), Québec, pp. 37-46.

Radef, Anne, *Lausanne et ses campagnes au XVII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Presses centrales, 1980, 334 p. (Bibliothèque historique vaudoise 69).

Caron, Gilbert, « Traitement des documents cartographiques dans les petits dépôts ; leur classement et leur description », dans *Archives*, vol. 13, N° 2 (septembre 1981), Québec, pp. 85-91.

Caya, Marcel, « La description des dessins architecturaux : une approche

systématique », dans *Archives*, vol. 17, N° 1 (juin 1985), Québec, p. 11-27.

Hildesheimer, Françoise, *Le traitement des archives des architectes. Etude de cas : la France*, Paris, UNESCO, 1986, 85 p. (PGI-86/WS/13).

Bruchet, Max, *Notice sur l'ancien cadastre de Savoie*. Nouvelle édition complétée et mise à jour avec présentation de Paul Guichonnet, Annecy, 1988, XVII + 110 p.

« Les archives d'architecture et d'urbanisme », dans *La Gazette des archives*, N° 141, Paris, 1988, pp. 181-197.

Boudreau, Claude, « Comment analyser et commenter la carte ancienne », dans Letourneau, Jocelyn, *Le Coffre à outils du chercheur débutant*, Toronto, Oxford, University Press, 1989, pp. 101-104.

Monition, Thierry, *Le cadastre vaudois au XIX<sup>e</sup> siècle*, Tolochenaz, Imprimerie Chabloz, 1989, 243 p. (Bibliothèque historique vaudoise 98).

Kidd, Betty, « L'acquisition de documents cartographiques, architecturaux et techniques », dans *L'archiviste*, vol. 14, N° 3 (mai-juin 1990), Québec, pp. 16-18.

*PLACATO – catalogue des produits de la mensuration cadastrale du canton de Vaud*, établi en collaboration entre le Service du cadastre et du registre foncier et la Société vaudoise des ingénieurs géomètres et du génie rural, Lausanne, Service du cadastre et du registre foncier, 1990, 1 classeur.

Bonneau, Claude, « Le traitement des archives cartographiques et architecturales », *Les archives non textuelles. Réflexions théoriques et expériences pratiques*, Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et le Programme d'archivistique de l'Université Laval (20 novembre 1991), Québec, Université Laval, 1992, pp. 49-56.

*L'espace comtois par la cartographie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : exposition : Besançon, 1995*, Besançon, 1995, 94 p.

Bercher, André, *Evolution du cadastre vaudois entre 1954 et 1995*, Lausanne, 1995, 13 p., dactyl.

Racine, Jean-Bernard, « Un vrai pays » et pas seulement un canton, comme tant d'autres ? Les représentations de l'espace vaudois au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne, 2003, pp. 259-297 (Bibliothèque historique vaudoise, 122).

## Gb Travaux publics, ponts et chaussées

### Législation historique

Loi du 6 juin 1803 sur l'inspection des chemins.

Loi du 16 décembre 1848 sur les routes.

Loi du 11 mai 1909 sur une nouvelle classification des routes.

Règlement du 4 juillet 1911 pour les voyers.

Loi du 19 mai 1920 sur les cantonniers.

Loi du 5 septembre 1933 sur les routes.

Loi du 28 mai 1962 sur les voyers.

Loi du 25 mai 1964 sur les routes, auparavant du 12 décembre 1951, du 20 mai 1946, du 28 février 1944, du 15 décembre 1940 et du 19 mai 1936.

Règlement de service des cantonniers du 20 février 1970.

Arrêté du 22 juillet 1970 sur la classification des routes cantonales.

Règlement du 18 juillet 1990 sur la classification des routes cantonales.

Loi du 10 décembre 1991 sur les routes. Règlement d'application du 19 janvier 1994.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Gonin, Louis et alii, *Mémorial des travaux publics du canton de Vaud 1896*, Lausanne, Imprimerie Georges Bridel, 1896, 265 p.

*Les routes vaudoises. Notice historique sur les voies de circulation dans notre pays dans les diverses époques connues de notre histoire et donnant une idée générale des travaux exécutés par l'administration des Travaux publics jusqu'en 1930*, Département des travaux publics, Lausanne, 1935 et suivants, 2 volumes dactylographiés, adjonctions manuscrites, photographies. Consultation aux Archives cantonales vaudoises, sous la cote **S 81/1**.

Babaiantz, Christophe, *L'organisation bernoise des transports en pays romand : XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Imprimerie Rencontre, 1961, 145 p. (Bibliothèque historique vaudoise 48).

Thiessing, René, Paschoud, Maurice, *Les chemins de fer suisses après un siècle : 1847-1957*, publié par l'Office fédéral des transports, Neuchâtel, Paris, Delachaux et Nietslé, 1949-1965, 5 volumes.

Tiercy, Jean-François, *Les routes vaudoises de 1803 à 1836 : législation, dépenses, relations communes-état*, Lausanne, 1978,

1 volume (Mémoire de licence de la faculté des Lettres de l'Université de Lausanne).

Grandguillaume, Michel, Paillard, Jean, *Les tramways vaudois*, Lausanne, Bureau vaudois d'adresses, 1979, 239 p.

Grandguillaume, Michel, Hadorn, Gérald et alii, *Crémaillères et funiculaires vaudois*, Lausanne, Bureau vaudois d'adresses, 1982, 263 p.

Delacrétaz, Pierre, *Vieux ponts du Pays de Vaud*, Chapelle-sur-Moudon, éd. Ketty et Alexandre, 1991, 143 p. (Collection Monts et merveilles).

## **Gc Améliorations foncières, remaniement parcellaire**

### Législation historique

Loi du 21 mai 1907 sur les améliorations foncières de terrains agricoles et viticoles.

Loi du 28 août 1912 sur les remaniements parcellaires et sur les rectifications des limites des terrains à bâtir.

Règlement du 4 janvier 1916 pour l'exécution des remaniements parcellaires.

Loi du 22 mai 1951 sur les réunions parcellaires.

Loi du 29 novembre 1961 sur les améliorations foncières avec exposé des motifs, arrêté du 27 février 1962 fixant les mesures financières. Règlement d'application du 13 janvier 1988.

Décret du 22 février 1984 sur le plan directeur cantonal et décret du 20 mai 1987 portant adoption du plan directeur cantonal.

Règlement du 18 novembre 1988 fixant les mesures financières en faveur des améliorations foncières.

Améliorations foncières. Recueil de textes législatifs, 1992.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Regamey, Pierre, « Le Génie rural en Suisse », tiré à part de *Congrès technique international*, Paris, 1946, pp. 1-13.

Hegg, Louis, « Le Cadastre », Lausanne, 1949, 203 p.

Regamey, P[ierre] et Sine, L[...], « Notions sur le remembrement des terrains agricoles en Suisse, et spécialement dans le canton de Vaud », dans *Bulletin de l'Institut agronomique et des Stations de recherches de Gembloux*, Belgique, t. XVII, 1948-1949, pp. 148-173.

Petitpierre, Blaise, « Remaniement parcellaire, réunion parcellaire et aménagement national dans le canton de Vaud », dans *Plan, revue suisse d'urbanisme*, mai-juin 1951, pp. 89-93.

[Regamey, Pierre], « Les réunions parcellaires par le Service cantonal vaudois des améliorations foncières », tiré à part de *La Terre Vaudoise*, N° 43, Imprimerie vaudoise, Lausanne, 1951, pp. 1-15.

Regamey, Pierre, « Améliorations foncières dans la Plaine vaudoise du Rhône », tiré à part de la *Revue technique Suisse des Mensurations, du Génie rural et de Photogrammétrie*, N° 5, 1955, 1 fascicule.

Regamey, Pierre, *Routes agricoles en béton*, Rome, 1957, pp. 1-20.

Regamey, [Pierre], « Evolution de la technique des améliorations foncières », extrait du *Bulletin de la Société vaudoise des améliorations foncières*, 1957, p. 12.

Bridel, Laurent, « Les améliorations foncières et la transformation de l'économie agricole de la plaine du Rhône entre Martigny et le lac », dans *Revue technique Suisse des Mensurations, du Génie rural et de Photogrammétrie*, N° 1, 1959, pp. 3-14.

Regamey, [Pierre], *Les améliorations foncières*, Lausanne, 1962, pp. 1-7.

Regamey, Pierre, « Les améliorations foncières et les routes nationales », dans *Strasse und Verkehr*, Nr. 6/1962, Vogt-Schild AG, Soleure, pp. 1-3.

Agassiz, C[...], « Remaniement parcellaire et aménagement du territoire. Expériences vaudoises », dans *Aktuelle Probleme der Güterzusammenlegung*, Soleure, 1965, pp. 56-57.

Regamey, Pierre, « Le remaniement parcellaire au service de l'aménagement du territoire », dans *Aktuelle Probleme der Güterzusammenlegung*, Soleure, 1965, pp. 55-56.

Regamey, Pierre, « Le génie rural, fondement d'une exploitation rationnelle du sol », dans *L'Année agricole*, 1965-1966, pp. 1-8.

*Le sol. L'équiper. L'organiser. Les améliorations foncières dans le canton de Vaud*, brochure publiée à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire du Service vaudois des améliorations foncières, Lausanne, 1985, 56 p.

## **Gd Aménagement du territoire, urbanisme**

### Législation historique

La loi du 21 mai 1907 sur les améliorations foncières de terrains agricoles et viticoles.

Les principales dispositions légales et réglementaires en matière de police des constructions et d'urbanisme sont contenues dans :

Loi du 5 février 1941 sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Loi sur les routes du 25 mai 1964 (voir art. 34, 36, 41, 45, 47, 49 et 69, LATC), auparavant loi sur les routes du 12 décembre 1951 ; du 20 mai 1946 ; du 28 février 1944 ; du 15 décembre 1940 ; du 19 mai 1936 ; du 5 septembre 1933.

Loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (voir art. 34, 36, 41 et 49, LATC).

Loi sur la protection des eaux contre la pollution du 17 septembre 1974 (voir art. 34, 36, 41, 49, 98 et 120, LATC).

Directives concernant les techniques de recensement architectural du canton de Vaud, janvier 1975.

Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 décembre 1979 (classement et inventaire des sites et monuments historiques ; protection des arbres (voir art. 34, 36, 41, 45, 52, 54, 86 et 120, LATC).

Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT).

Loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (voir art. 11, 86 et 120).

Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), auparavant loi du 5 février 1941 sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Règlement d'application de la loi précitée du 19 septembre 1986 (RATC).

Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, du 26 juin 1986 (OAT).

Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986.

*La loi fédérale sur le travail, édition 1994, précise en son article 24 qu'un exemplaire des plans de bâtiments doit être conservé par l'autorité cantonale durant **10 ans au moins**.*

Règlement communal sur le plan général d'affectation et les constructions (RCPC).

Plans communaux (directeur, d'affectation, de quartier, d'alignement et leur règlement).

Prescriptions sur la prévention des incendies de l'établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

« Directives pour une réglementation de la construction », dans *Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN)*, Mémoire no. 4, avril 1961, 22 p.

Bovard, Pierre-André, *Le permis de construire. Guide pratique élémentaire du droit vaudois*, Imprimerie Trabaud, Morges, 1966, 85 p.

Roulin, Jean-Michel, *Exposé systématique de la législation vaudoise applicable en matière d'aménagement du territoire*, publié sous les auspices du Département des travaux publics du canton de Vaud et de l'office de l'urbanisme, Lausanne, 1967, 246 p.

Vouga, Jean-Pierre, « Les communes face à l'aménagement de leur territoire », publié par *l'Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN)*, dans *Habitation*, Lausanne, 1967, pp. 22-86.

« Recommandations à l'intention des autorités communales en vue de la réalisation d'un aménagement local », dans *Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN)*, Mémoire N° 10, novembre 1969, 24 p.

Bovard, Pierre-André, *Construction et aménagement du territoire*, Morges, Imprimerie Trabaud, 1977, 167 p.

Bovay, Benoît, *Le permis de construire en droit vaudois*, Lausanne, Payot, 1986, 285 p.

Matile, Jacques, *Le droit vaudois de la construction* (LAT-OAT-LATC-RATC annotés), Lausanne, Payot, 1987, 352 p.

*Plan directeur cantonal*, approuvé par le Conseil d'Etat le 9 juillet 1986 et par le Grand Conseil le 20 mai 1987, 1 classeur.

Marti, Jean-Luc, *Distances, coefficients et volumétrie des constructions en droit vaudois*, Lausanne, Payot, 1988, 204 p.

*Guide et commentaires sur l'application de la loi du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame et le règlement du 31 janvier 1990*, Secrétariat général du Département des travaux public, de l'aménagement et des transports, Lausanne, 1990, 1 fascicule.

*Directives pour les administrations communales* publiées par l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM), avec la collaboration de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et des Départements de l'Etat de Vaud, [1995], 157 p., spécialement chapitre 5 : *La police des constructions : ses aspects juridiques et pratiques : les diverses tâches incombant à l'administration communale et à la Municipalité*, pp. 15-47.

Frey, Pierre-A., « Bureaux techniques : ingénieurs, architectes, entreprises de la construction : Archives », dans *Arbido* 2/97, 1997, pp. 7-10.

**H** **Services industriels** : eaux (amenée et épuration), gaz (et oléoduc), électricité (éclairage public, chauffage à distance, télé réseau), traitement des déchets (décharge publique, incinération des ordures, dépôts des déchets radioactifs, etc.)

*Vu la diversification de ce groupement, il est conseillé de répartir en sous-ensembles les différents chapitres, soit, par exemple :*

**Ha** Eaux (eaux de consommation, eaux publiques, eaux usées – STEP)

**Hb** Gaz – oléoduc

**Hc** Electricité (éclairage public, chauffage à distance, télé réseau)

**Hd** Traitement des déchets (décharge publique, incinération des ordures, dépôt de déchets radioactifs)

#### Législation historique

Loi du 26 novembre 1869 sur l'utilisation des lacs et cours d'eaux.



Règlement du 18 mars 1870 sur l'utilisation des eaux, dépendant du domaine public.

Loi du 20 novembre 1894 sur la police des eaux courantes dépendant du domaine public.

Loi du 18 février 1901 sur l'utilité des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public.

Arrêté du 23 août 1921 sur le contrôle des eaux au point de vue de l'hygiène et du 5 mars 1926 sur le même sujet.

Loi du 5 septembre 1944 concernant l'utilisation des lacs et cours d'eaux dépendant du domaine public.

Loi du 12 mai 1948 concernant l'occupation et l'exploitation des eaux souterraines dépendant du domaine public cantonal. Règlement d'application du 17 juillet 1953.

Loi du 3 décembre 1957 concernant la police des eaux du domaine public. Règlement d'application du 29 août 1958.

Loi du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau.

Loi fédérale du 8 octobre 1971 sur la protection des eaux contre la pollution.

Règlement du 28 février 1973 sur les déchets carnés.

Arrêté du 6 septembre 1974 sur la procédure d'approbation des installations de captage, de traitement, de transport, de stockage et de distribution d'eau destinée à l'alimentation.

Loi du 17 septembre 1974 concernant la protection des eaux contre la pollution. Règlement d'application du 16 novembre 1979.

Ordonnance fédérale du 8 décembre 1975 sur le déversement des eaux usées.

Règlement du 16 novembre 1979 d'application de la loi du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution.

Convention du 19 février 1982 intercantonale de lutte contre les dégâts causés par les hydrocarbures.

Loi du 29 mai 1985 sur la santé publique (casier sanitaire des eaux).

Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire. Règlement d'application du 19 septembre 1986.

Règlement du 2 avril 1986 sur la vidange obligatoire des installations particulières d'épuration et sur l'élimination des déchets spéciaux.

Loi du 8 novembre 1989 d'application de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement.

Loi du 13 décembre 1989 concernant les déchets et règlement d'application.

Règlement du 25 février 1998 sur l'approbation des plans directeurs et des installations de distribution d'eau et sur l'approvisionnement en eau potable en temps de crise.

### Bibliographie

Oettli, Jacques, *Application des forces électriques dans le Canton de Vaud à l'industrie*, Lausanne, G. Vaney-Burnier, 1904, 80 p.

*Jubilé des Services industriels de la Ville de Lausanne, 1896-1946*, Lausanne, Imprimerie vaudoise, 1945, 43 p.

Besson, René, *Histoire d'une entreprise au terme d'un demi-siècle d'activité : la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe : 1904-1954*, Lausanne, Imprimerie vaudoise, 1954, 83 p.

Chauvet, Edmond, *1904-1954 : cinquantenaire de la Société romande d'électricité*, Montreux, Imprimerie Corbaz, 1954, 26 p.

*Centenaire de la compagnie du gaz et du coke : 1861-1961*, Vevey, Montreux, Compagnie du gaz et du coke, 1962, 62 p.

Rossier, Jean, Berger, William, *Cent ans d'histoire du Service des eaux*, Lausanne, Imprimerie vaudoise, 1966, 46 p.

*Cinquantenaire de la SA L'énergie de l'Ouest suisse : EOS, 1919-1969*, Lausanne, Héliographia, 1969, 79 p.

« La comptabilité des équipements d'infrastructure », dans *Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN)*, Mémoire N° 20, juillet 1978, 63 p.

« Comptabilité spéciale pour l'eau potable et les eaux usées », dans *Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN)*, Mémoire N° 21, juillet

1978, 12 p.

« Financement des installations communales d'évacuation et d'épuration des eaux usées : bases, recommandations, commentaires », dans *Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (ASPEE)* et *Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN)*, Mémoire N° 41, juillet 1986, 78 p.

Paquier, Serge, « Contribution à l'histoire des réseaux électriques romands de 1880 à 1936 : l'exemple vaudois », dans *Revue historique vaudoise*, 1992, pp. 129-172.

Borloz, Jean, réd., *1896-1996, Services industriels, 100<sup>e</sup> anniversaire, Ville de Lausanne*, Lausanne, Direction des Services industriels, 1997, 50 p.

Dirlewanger, Dominique, *Gaz, eau, et électricité à Lausanne : la constitution des Services industriels de Lausanne (1896-1901) : la révolution industrielle dans une ville tertiaire*, Lausanne, [s.n.], 1997, XL + 167 p. (Mémoire de la faculté des Lettres de l'Université de Lausanne).

Savoy, Monique, *Lumières sur la ville : introduction et promotion de l'électricité en Suisse, l'éclairage lausannois, 1881-1921*, Lausanne, 1997, 1 volume (Mémoire de licence de la faculté des Lettres de l'Université de Lausanne).

Dirlewanger, Dominique, *Les Services industriels de Lausanne : la révolution industrielle d'une ville tertiaire (1896-1901)*, Lausanne, Ed. Antipodes, 1998, 178 p.

## I et J Bâtiments publics et privés – Plans à l'enquête – Monuments historiques

### Police des constructions – permis de construire

L'enquête publique est obligatoire pour toutes les constructions publiques et privées, transformations lourdes ou reconstructions à buts habitables, administratifs, commerciaux ou industriels, de la villa à l'hôpital en passant par l'immeuble locatif.

La marche à suivre habituelle est la suivante : l'acquisition d'une parcelle entraîne la conception d'un projet architectural dont le mandat est confié à un architecte diplômé. Cette étape n'apparaît pas dans les archives officielles.

Toute construction présuppose une **demande d'autorisation préalable d'implantation (API)**.

L'architecte mandaté établit un **dossier d'architecte** transmis pour examen à la commune. La municipalité ou le service technique ayant accepté le projet, celui-ci est mis à l'**enquête publique**. Le Conseil communal, puis le Conseil d'Etat donneront encore leur approbation. L'architecte recevra ensuite le **permis de construire**.

Le dossier est transmis à la Centrale des autorisations (CAMAC) pour publication et consultation des services cantonaux concernés.

La CAMAC rédige une synthèse des autorisations spéciales délivrées et la transmet à la commune. Cette dernière traite les oppositions et observations déposées durant l'enquête publique puis décide de délivrer le permis de construire.

Les oppositions ayant été levées, l'architecte s'adresse à des entreprises chargées de mener à chef la construction projetée. La commune sera encore appelée, à l'achèvement de la construction, à délivrer un **permis d'habiter**.

### **Le dossier de mise à l'enquête**

*Certaines pièces du dossier sont demandées entre 1 et 7 exemplaires*

***Documents à produire selon art. 69 RATC***

- 0 Questionnaire général dûment signé (formulaire P – Demande de permis de construire)
- 1 Plan de situation signé par un géomètre officiel, à l'échelle 1 :500 ou 1 :1.000
- 2 Les plans à l'échelle de 1 :100 ou du 1 :50 des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles avec destination de tous les locaux et l'indication des mesures de prévention contre l'incendie
- 3 Les coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec les profils du terrain naturel et aménagé
- 4 Les dessins de toutes les façades
- 5 Les plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) selon prescription SIA N° 410
- 6 Les plans d'aménagements extérieurs, avec le tracé précis du raccordement au réseau routier
- 7 Les documents et pièces démontrant que la construction est conforme aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables dans les constructions (formule SIA 1081)
- 8 Rapport d'impact (art. 9 OEIE et 10 REIE)
- 9 Rapport succinct selon art. 5 OPAM du 27.02.1991
- 10 Préavis du service de lutte contre les nuisances (art. 69 al. 11 RATC)
- 11 Demande d'autorisation de défrichement (art. 69 al. 13 RATC) avec justificatif (art. 6 RVLFor)
- 12 Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux
- 13 Attestation d'un professionnel qualifié pour :
  - risque de pollution de l'air pour fumoirs à viande, torrificateurs de café, séchoirs à fourrage, etc.
  - sources intenses de rayonnements non ionisants (laser, etc.)

- moteurs stationnaires à combustion, turbines à gaz
- 14 Les questionnaires particuliers et leurs annexes (de compétence cantonale) nos. 11, 21, 32, 43, 45-48, 51-53, 61-67
- 15 Documents complémentaires
- Croquis ou photographies des façades des maisons attenantes ou avoisinantes, voire des parties de quartiers, avec sur la photographie le dessin de la construction projetée :
- une maquette de détail ou d'ensemble
  - des profilements de la construction par gabarits rigides
  - plans de quartier ou partiels d'affectation comprenant :
    - \* un plan financier
    - \* une maquette au 1 :500 au moins
    - \* des profilements par gabarits rigides ou des photomontages

### **Avis d'enquête**

L'avis d'enquête, qui n'est autre que la première page du questionnaire général (formulaire 2.1. GLE 3.81) – qui intéresse essentiellement le public, d'où son nom – est une information envoyée par la commune aux instances indiquées sur le formulaire, après réception du dossier d'architecte, dès la décision municipale de mettre le bâtiment à l'enquête publique :

- 1 exemplaire est envoyé à la CAMAC
- 1 exemplaire reste dans le dossier de la commune
- 1 exemplaire était envoyé au voyer, avec un dossier d'enquête
- 1 exemplaire pour affichage au pilier public
- 1 exemplaire pour insertion dans le journal local
- 1 feuille d'enquête pour la commune.

### **Dispense d'enquête publique**

Mention en page 2 du questionnaire général, en rapport avec l'art. 111 de la LATC

### **Autorisation sans enquête publique**

Formule communale

### **Permis de construire (ou de démolir)**

La Municipalité envoie un exemplaire à l'architecte après décision de délivrer l'autorisation de construire :

- 1 exemplaire original pour le propriétaire
- 1 exemplaire pour le dossier d'enquête communale
- 1 exemplaire pour le boursier communal
- 1 exemplaire pour la CAMAC
- 1 exemplaire pour le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, service du logement
- 1 exemplaire pour les services industriels
- 1 exemplaire pour l'agence ECA du district
- 1 exemplaire pour le maître ramoneur

Le formulaire 3.1 GLE 6.81 prévoyait en plus :

- 1 original pour le propriétaire
- 1 copie pour le dossier d'enquête
- 1 copie pour le classeur des permis de construire
- 1 copie pour le Service technique et la commission de salubrité

### **Permis d'habiter**

A la fin de la construction et après visite des autorités communales responsables, le permis d'habiter est délivré :

- 1 exemplaire original pour le propriétaire
- 1 exemplaire copie pour le dossier d'enquête
- 1 exemplaire copie pour le boursier communal
- 1 exemplaire copie pour le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce à l'Office cantonal du logement.

### **Dossiers de mise à l'enquête publique refusés ou non exécutés (sans suite)**

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- la commune accorde une autorisation de construire, mais le propriétaire renonce à exécuter son projet. Le dossier sera retourné à l'expéditeur, mais il peut être intéressant de conserver le dossier pour l'histoire de l'architecture ou pour l'histoire d'un (futur) immeuble.

- la commune refuse le projet présenté. Ce document ne représente rien de concret, néanmoins, il incarne une direction de l'architecture dans laquelle l'autorité communale ne s'est pas engagée. Ce type de projet peut mettre en évidence des modes architecturaux ou des directions de la recherche en ce domaine.  
La commune veillera à conserver une trace de ce projet (plan d'ensemble, documents de synthèse).
- Les plans d'urbanisme, de quartiers, de zones sans suite ou refusés méritent d'être conservés pour les mêmes motifs que précédemment, au moins au travers des documents de synthèse les plus représentatifs du projet (plans d'ensemble, photos, photomontages, livret de présentation, etc.).



## **Recensement architectural du canton de Vaud**

### Introduction

A l'instar de la Confédération, le canton de Vaud a entrepris le recensement architectural de son patrimoine bâti, achevé en 1998. Depuis lors, il est réactualisé de manière permanente.

Toutes les communes, le centre des villes et des villages sont systématiquement examinés. Leur évaluation historique s'exprime par une note qui indique les mesures de protection à envisager.

Le Recensement architectural du canton de Vaud vise à protéger notre patrimoine en évitant que le propriétaire d'un objet classé, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une commune, n'effectue des travaux sans l'autorisation préalable du Département des infrastructures.

Un classement s'obtient selon une procédure similaire à l'adoption des plans directeurs cantonaux.

Au sein du Département des infrastructures, la Section des monuments historiques réalise le Recensement architectural.

### Législation historique

Loi du 10 septembre 1898 sur la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique.

Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites. Règlement d'application du 22 mars 1989, modifié le 26 juin 1996.

Directives concernant les techniques de recensement architectural du canton de Vaud, janvier 1975.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Haller, Bertrand de, *La police des constructions dans le canton de Vaud : la loi du 12 mai 1898 et la jurisprudence de la commission de recours*, Lausanne, Imprimerie La Concorde, 1936, 158 p.

DIVERSITE DES PLANS DE CLASSEMENT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES  
VAUDOISES

Grivel, Louis, *Histoire de la construction à Lausanne*, Archives communales, 1942-1943, 3 volumes multigraphiés (Recherches sur l'urbanisme, la police sanitaire, la police des constructions, etc.).

Grandjean, Marcel, *La ville de Lausanne. Introduction extension urbaine, ponts, fontaines, édifices religieux (sans la cathédrale), hospitaliers, édifices publics*, Bâle, Birkhäuser, 1965, 452 p. (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, 1)

*Liste des monuments historiques du canton de Vaud, au 23 février 1979*, publiée par le Service des bâtiments, Section monuments historiques et archéologie, Lausanne, 1979, 275 p.

Grandjean, Marcel, *La ville Lausanne : édifices publics, quartiers et édifices privés de la ville ancienne*, Bâle, Birkhäuser, 1979, 415 p. (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, 3)

Bissegger, Paul, « De la draine à l'omnibus ou le développement de la Rédaction vaudoise des Monuments d'art et d'histoire (MAH) », dans *Nos monuments d'art et d'histoire*, vol. XXXII, Berne, 1981, N° 2, pp. 301-309.

Grandjean, Marcel, *Lausanne : village, hameau et maisons de l'ancienne campagne lausannoise*, Bâle, Birkhäuser, 1981, 451 p. (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, 4)

Coutaz, Gilbert, *Du maisonneur à l'architecte de la ville, ou l'histoire d'une fonction communale du moyen âge à aujourd'hui*, Lausanne, Service d'architecture de la Ville de Lausanne, 1984, 59 p.

« La police des constructions », dans *Le Coordinateur*, N° 23, septembre 1986, p. 6-25.

*Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale, Inventaire de la protection des biens culturels selon la Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*, Berne, 1988, 431 p.

*Service des bâtiments, 20 ans, 1972-1992*, publié par le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports, Service des bâtiments, Lausanne, 1993, 28 p.

*Recensement architectural du canton de Vaud*, publié par le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports, Service des bâtiments, Section monuments historiques et archéologie, Lausanne, 1995, 32 p.

Neuenschwander-Feihl, Joëlle, Barbey, Gilles, Frey, Pierre-A. et alii [autres auteurs], « Lausanne, 1850-1950 », dans *Inventaire suisse d'architecture 1850-1920 (INSA)*, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 1996, pp. 226-383.

Bissegger, Paul, *La ville de Morges*, Bâle : Wirse, [Renens], Imprimeries Réunies Lausanne, 1998, 480 p. (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, 5).

Fontannaz, Monique, *La ville de Moudon*, Berne : Société d'histoire de l'art en Suisse, 2006, 575 p. (Les Monuments d'art et d'histoire, 6).

### **Les bâtiments privés et publics : essai de clarification**

Sont considérées comme bâtiments **privés**, les constructions de caractère individuel ou collectif, d'habitation ou commercial et industriel, tels locatifs, villas, chalets, cabanons, ateliers, usines, fermes, hangars, centrales électriques, châteaux ou pavillons, etc.

Sont considérées comme bâtiments **publics**, - au sens de l'archivage - des constructions d'intérêt public situées sur le territoire communal, appartenant aux communes et aux associations intercommunales ou aux sociétés de droit privé, dans lesquelles la commune possède une participation financière. Ainsi, la maison de ville, maison de commune, hôtel de ville ou hôtel de commune, temple, église, cure, presbytère, monastère, école, collège, salle de gymnastique, auberge communale, four banal, passade, hôpital, abattoir, morgue, hangar de l'employé communal, local de la voirie, hangar des pompes, poids public, patinoire, port, moulin, poste de police, stand et ligne de tir, cure d'air, chalet à la montagne, sanatorium, cimetière, prisons, grenier, station d'épuration (STEP), déchetterie, usine d'incinération, réservoir d'eau, etc.

Les monuments historiques, tels que la cathédrale de Lausanne, les abbayes, les châteaux, les murailles, les remparts, les monastères, les couvents, les tours sont généralement propriété du canton, voire de la Confédération, mais la commune est parfois sollicitée pour participer à leur entretien ou l'aménagement des alentours. La commune possède parfois dans ses archives des dossiers relativement complets sur ces édifices, des rapports de fouilles, de restauration, etc.

La commune détient des participations financières importantes avec plusieurs sociétés partenaires, associations intercommunales ou consortages de chalets d'alpage, fromagerie, laiterie, réservoir d'eau, STEP, usine d'incinération, battoir, mécanique, grande salle, etc.

La **Confédération** possède un parc immobilier important comportant gares, voies ferrées, ouvrages d'art, postes, douanes, casernes, places d'arme, arsenaux, bâtiments locatifs réservés au personnel fédéral, Ecole polytechnique fédérale ou Tribunal fédéral. Les plans et dossiers sont conservés au siège de l'Office des constructions fédérales, arrondissement I, Boulevard de Grancy 37, 1006 Lausanne.

Les documents relatifs aux aérodromes militaires et aux fortifications sont déposés au Département militaire fédéral à Berne.

Les bâtiments privés ou publics suivent une procédure identique de **mise à l'enquête publique**.

Les bâtiments de la Confédération à usage civil ou militaire sont soumis depuis 1996 à l'enquête publique selon la législation cantonale.

**K Domaines communaux : forêt, vigne, alpage, carrière, gravière, domaine privé de la commune, etc.**Législation historique

Arrêté du 21 juin 1806 sur l'administration des forêts cantonales.

Loi du 9 juin 1810 sur les forêts cantonales.

Code forestier du 12 juin 1835.

Loi fédérale du 11 octobre 1902 concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts.

Code rural vaudois du 22 novembre 1911.

Arrêté du 10 mai 1926 abrogeant et remplaçant celui du 13 mars 1925 concernant la division du canton en arrondissements forestiers.

Règlement du 13 novembre 1942 pour le service des gardes forestiers de triage.

Règlement de service du 18 mars 1949 des inspecteurs forestiers d'arrondissement.

Loi forestière du 12 mai 1959.

Loi forestière du 5 juin 1979. Règlement d'application du 16 mai 1980.

Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Muret, Ernest, « La forêt vaudoise pendant le dernier siècle », dans *Journal forestier suisse*, 1906, pp. 218-225, 235-243.

Dubuis, Henri, *La forêt, son importance et son rendement raisonné*, Nyon, Imprimerie du Courrier de La Côte, 1909, 82 p.

Barbey, Auguste, « Sylviculture vaudoise au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Journal forestier vaudois*, (1915) pp. 52-58 ; 88-92 ; (1917) pp. 3-9 ; (1918) pp. 154-158, 188-195.

« Agriculture », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du*

*canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. I, pp. 20-33.

« Forêts », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. I, pp. 742-745.

« Communes », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. I, pp. 477-485.

« Contribution à l'étude de l'origine des forêts cantonales vaudoises », dans *Journal forestier suisse*, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1935, 1936.

Henchoz, Paul, « L'économie forestière au temps passé », dans *Journal forestier suisse*, 1932, 1933, 1936.

Bornand, Jules, « L'évolution intéressante d'une petite forêt communale », dans *Journal forestier suisse*, 1939, pp. 1-6.

*La forêt : revue de sylviculture et d'économie forestière : organe de la Société forestière suisse et de l'Association suisse d'économie forestière*, 1947 et ss., Soleure, Office forestier central suisse.

Chevallaz, Georges, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne, Rouge, 1949, 272 p. (Bibliothèque historique vaudoise 9).

Aubert, Franck, *Un siècle dans la forêt vaudoise : fondation et activité de la Société vaudoise de sylviculture 1853-1953*, Soleure, Office forestier central suisse, 1953, 84 p.

Rieben, Edouard, *La forêt et l'économie pastorale dans le Jura*, Vallorbe, [chez l'auteur], 1957, 249 p.

Combe, Simon, « Contribution à l'étude de l'origine des forêts cantonales vaudoises », dans *Journal forestier suisse*, 1957, 1960.

Combe, Simon, « La législation forestière vaudoise du 19<sup>e</sup> siècle », dans *Journal forestier suisse*, 1964, pp. 580-596.

« L'avènement de la sylviculture », dans *Les artisans de la prospérité*, Lausanne, 24 Heures, 1972, pp. 89-96 (*Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, vol. 3)

*100 ans de protection de la forêt, 1876-1976*, Inspection fédérale des forêts, Berne, 1977, 47 p.

*Cahiers de la forêt lausannoise*, Lausanne, Direction des finances de la ville de Lausanne, Service des forêts, domaines et vignobles, Lausanne, 1985 et suivants.

Coutaz, Gilbert, *Les 450 vendanges des vignobles de la Ville de Lausanne*, avec la collaboration de Danielle Anex-Cabanis, Régine Pasche-Cuagnier, Anne Radeff, René Badan, Pierre Chessex, Edouard Graf, Yves Jault, Pierre Sauter, Denges, Edition du Verseaux, 1987, 322 p.

Robert, Jean-François, *Nos forêts vaudoises : force et mystères*, Chapelle-sur-Moudon, Ketty & Alexandre, 1992, 192 p.

Nagel, Jean-Louis, « Le service forestier vaudois de 1798 à 1806 : Alexandre-François-Louis Wagnon de L'Isle », dans *Journal forestier suisse*, 1994, pp. 255-261.

## **L Mandats souverains, règlements municipaux**

### Règlements

Les communes sont tenues d'avoir un règlement de police et les règlements imposés par la législation cantonale. Elles peuvent avoir d'autres règlements, notamment sur le fonctionnement des autorités et de l'administration communale.

Le règlement de police n'a force de loi qu'après avoir été approuvé par le Conseil d'Etat. Il en est de même des règlements ou dispositions de règlements qui confèrent des droits ou imposent des obligations aux autorités ou aux particuliers les uns à l'égard des autres (art. 94 de la loi du 28 février 1956 sur les communes).

### Législation historique

Voir cette question en section **M Militaire, Police, Police du feu, Sapeurs-pompiers**.

Loi du 6 décembre 1831 sur la forme des lois et décrets.

Loi du 23 mai 1832 sur la promulgation des lois, décrets et arrêtés, modifiée par la loi du 18 mai 1876 sur les attributions et la compétence des autorités communales.

Décret du 17 mai 1920 réglant les questions relatives à la publication de la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud* (FAO).

Loi du 18 mai 1977 sur la législation vaudoise.

### Bibliographie

Matzinger-Pfister, Regula, « Quelques remarques sur les mandats bernois pour le Pays de Vaud : 1536-1798 », dans *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit*

*et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, t. 42,  
Besançon, 1985, pp. 67-82.



## **M Militaire, police, police du feu, sapeurs-pompiers**

- Ma** Militaire
- Mb** Office communal de la protection civile
- Mc** Police municipale (commerce, sanitaire, rurale/champêtre, inhumation, prisons)
- Md** Police du feu (service du feu, défense incendie, sapeurs-pompiers, ramonage)

### Législation historique

*Militaire et office communal de la protection civile : essentiellement fédérale.*

Arrêté du 17 mai 1946 sur les tirs.

Loi fédérale du 23 mars 1962 sur la protection civile (LPCI).

Loi du 22 février 1965 d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile.

Loi d'application du 14 décembre 1970 de la loi fédérale du 6 octobre 1966 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Ordonnance fédérale du 17 octobre 1984 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (PBC).

Règlement du 14 août 1985 concernant les dérogations à l'obligation de construire des abris de protection civile.

Règlement du 29 janvier 1986 sur les mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton.

Loi du 15 septembre 1987 sur l'administration des sections militaires et les fonctions de chef de section.

Loi d'exécution du 11 septembre 1995 de la législation fédérale sur la protection civile.

## Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Amiguet, Frédéric, *Les milices vaudoises*, Lausanne, L. Martinet, 1914, 542 p.

Chuard, Jean-Pierre, « Les milices vaudoises : quelques aspects de leur histoire », dans *Revue militaire suisse*, 1953, pp. 183-198.

Graffenried, Philippe de, *Actes de la police judiciaire*, Mauraz, Impr. Chabloz SA, 1981, 223 p. (Coopération des polices cantonale et municipales, pp. 41-42).

Anselmier, Henri, *Les prisons vaudoises (1798-1871)*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1983, 422 p. (Bibliothèque historique vaudoise 77).

« La protection des biens culturels », Office fédéral de la protection civile, Berne, éd., 1984/1985, 46 p.

« Aide mémoire pour la protection des biens culturels », Office fédéral de la protection civile, Berne, éd. 1987, 49 p.

Anselmier, Henri, *Les prisons vaudoises (1872-1942)*, Lausanne, Réalités sociales, 1993, 475 p.

Meuwly, Olivier, *Armée vaudoise : évolution et démocratisation au XIX<sup>e</sup> siècle*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1994, 137 p.

Association des milices vaudoises, *Les milices vaudoises*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1995, 198 p. (*Collection Archives vivantes*)

Meuwly, Olivier, « organisation militaire et milices vaudoises », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne, 2003, pp. 165-170 (Bibliothèque historique vaudoise, 122).

Fumasoli, Patrice, « Gendarmerie et système pénitentiaire », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne, 2003, pp. 171- 175 (Bibliothèque historique vaudoise, 122).

- *Police municipale*

La loi sur les communes du 28 février 1956, art. 43, précise les attributions de la police :

1. la sécurité, l'ordre et le repos du public, soit la protection des personnes et des biens, la police des spectacles, divertissements et fêtes, la police des établissements publics et des débits de boissons alcooliques, la police de la circulation, les mesures relatives à la divagation des animaux
2. le service du feu
3. la salubrité, soit le contrôle des denrées alimentaires et des abattoirs, les mesures relatives à l'hygiène, et à la santé des hommes et des animaux, la propreté des voies et places publiques
4. la police des inhumations, des incinérations et des cimetières
5. la police des moeurs
6. la police du commerce et de l'industrie, soit le contrôle des activités commerciales temporaires ou ambulantes, la police des foires et des marchés, la protection du travail, l'ouverture et la fermeture des magasins
7. le recensement et le contrôle des habitants, la police des étrangers, la délivrance des actes d'origine, la tenue du rôle des électeurs
8. la police des constructions et la surveillance des chantiers
9. la police rurale
10. les mesures à prendre en cas de sinistres causés par les forces naturelles
11. la délivrance des déclarations, attestations et permis.

### Législation historique

Règlement communal sur les inhumations et le cimetière.

Code rural du 22 novembre 1911.

Règlement cantonal du 5 décembre 1986 sur les inhumations.

Code rural et foncier du 7 décembre 1987.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Grivel, Louis, *Histoire de la construction à Lausanne*, Lausanne, Archives communales, 1942-1943, 3 vol. multigraphiés (Recherches sur l'urbanisme, la police sanitaire, la police des constructions).

Graffenried, Philippe, *Actes de la police judiciaire*, Mauraz : Université de Lausanne, Faculté de droit, 1984, pp. 27-46 : historique, organisation de la police vaudoise et de la police locale.

Loetscher, Walter, *Les polices cantonales en Suisse = Die Kantonspolizeien in der Schweiz*, Martigny-Combe : W. Loetscher (Renens : Imprimeries Réunies Lausanne), 1991, pp. 192-195 (Police du canton de Vaud).

- *Pompiers et sapeurs pompiers*

#### Législation historique

Décret du 29 mai 1888 instituant une assurance contre les accidents en faveur des pompiers et sauveteurs.

Loi du 12 mai 1898 sur la police des constructions, modifiée par la loi du 17 janvier 1905 sur l'assurance en cas d'incendie et par la loi du 20 novembre 1906.

Loi du 17 janvier 1905 sur l'assurance contre l'incendie des bâtiments et du mobilier.

Règlement du 16 octobre 1905 pour l'assurance contre l'incendie des bâtiments et du mobilier.

Arrêté du 25 avril 1911 sur l'inspection des bâtiments au point de vue des dangers d'incendie.

Loi du 17 novembre 1952 sur l'assurance des bâtiments et mobilier contre l'incendie et les éléments naturels.

Arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1952 sur le service de ramonage.

Loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels.

Règlement d'application de la loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels.

Arrêté du 29 janvier 1975 sur le contrôle obligatoire des installations du chauffage au mazout.

Règlement du 25 septembre 1978 sur le service de défense contre l'incendie.

Règlement du 28 septembre 1990 concernant les fréquences et le tarif des frais du ramonage obligatoire.

Règlement du 12 février 1992 sur le contrôle obligatoire des installations de chauffage à combustion.

Loi du 17 novembre 1993 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS).

Règlement du 9 novembre 1994 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RSDIS).

Règlement du 6 juillet 1994 concernant les prescriptions sur la prévention des incendies.

Règlement communal sur le service de défense contre l'incendie.

Arrêté du 11 janvier 1995 sur le ramonage et le contrôle des installations de chauffage.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

*Journal des sapeurs-pompiers suisses*, Organe de la Société suisse des sapeurs-pompiers, Berne, 1889 et suivants.

Coutaz, Gilbert, *Histoire de la lutte contre le feu à Lausanne : à l'occasion du centenaire du bataillon des sapeurs-pompiers, 1882-1982*, Lausanne, Imprimeries réunies, 1982, 95 p.

Thurre, Pascal, *Tout feu, tout flamme*, Chapelle-sur-Moudon, éd. Ketty & Alexandre, 1988, 167 p.

## **N Instruction publique (Ecole), Cultes (Paroisse)**

Il est conseillé de subdiviser cette section en deux sous-sections distinctes :

**Na** Ecole

**Nb** Paroisse

Dans le cas des groupements scolaires, considérés comme une association intercommunale, la commune siège conserve les archives du groupement, la classe villageoise conservant uniquement les documents témoins de sa propre activité.

### **Na Ecole**

### Législation historique

Arrêté du 24 octobre 1803 concernant les parents qui négligent d'envoyer leurs enfants aux écoles.

Loi du 28 mai 1806 sur l'instruction publique.

Règlement du 16 octobre 1806 pour les écoles.

Règlement du 6 octobre 1808 pour les écoles.

Règlement du 16 janvier 1811 pour les collèges.

Loi du 10 décembre 1833 sur l'instruction publique.

Loi du 24 janvier 1834 sur les écoles primaires.

Règlement du 2 août 1834 pour les écoles primaires.

Loi du 24 janvier 1834 sur les écoles publiques primaires.

Loi du 24 décembre 1834 sur les écoles moyennes.

Loi du 21 décembre 1837 sur les collèges.

Loi du 12 novembre 1846 sur l'instruction publique.

Circulaire du 19 décembre 1846 aux municipalités sur le renouvellement des commissions d'inspection des classes.

Règlement du 12 juin 1847 pour les écoles primaires.

Décrets de pouvoirs pour l'enseignement agricole (Bois-Bougy), 4 décembre 1854, 14 mai 1859, 30 janvier 1864, 7 septembre 1877.

Arrêté du 12 mars 1862 sur l'uniformité des moyens d'instruction dans les écoles.

Loi du 31 janvier 1865 sur l'instruction publique.

Règlement du 7 juillet 1865 sur l'école primaire.

Règlement général du 26 janvier 1870 pour les collèges communaux.

Décret de secours des 21 mai 1875, 1<sup>er</sup> juin 1876 pour les constructions scolaires.

Décret du 19 novembre 1890 concernant la gratuité des fournitures scolaires.

Loi du 15 mai 1906 sur l'instruction publique primaire.

Arrêté du 17 mai 1907 sur la répression des absences scolaires, la perception des amendes et la conversion de celles-ci en emprisonnement.

Loi du 25 février 1908 sur l'instruction publique secondaire.

Loi du 18 mai 1911 concernant l'enseignement destiné aux enfants arriérés.

Loi du 25 octobre 1920 sur l'enseignement agricole.

Arrêté du 29 décembre 1950 sur le contrôle médical des établissements d'instruction secondaire.

Loi du 25 mai 1960 sur l'instruction publique primaire et l'enseignement ménager postscolaire.

Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1961 concernant l'hygiène dans les écoles publiques et privées.

Règlement du 11 avril 1961 d'application de la législation précédente.

Loi du 14 décembre 1965 sur l'orientation et la formation professionnelle.

Concordat du 14 décembre 1970 intercantonal sur la coordination scolaire.

Loi du 24 février 1975 appliquant la législation fédérale encourageant la gymnastique et les sports.

Règlement du 29 décembre 1977 sur les constructions scolaires primaires et secondaires.

Loi du 19 mai 1980 sur l'orientation professionnelle.

Règlement du 3 septembre 1980 sur l'orientation professionnelle.

Loi scolaire du 12 juin 1984. Règlement d'application du 25 juin 1997.

Loi du 12 juin 1984 sur l'enseignement privé. Règlement d'application du 11 juin 1986.

Loi du 27 mai 1987 sur la formation professionnelle agricole.

Loi du 19 septembre 1990 sur la formation professionnelle. Règlement d'application du 22 mai 1992.

## Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

La bibliographie étant abondante sur ce sujet, on voudra bien se référer à :

Favey, Pierre-Yves, Gloor, Pierre, *Lausanne : Bibliographie établie à l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de l'unification des deux villes*, Lausanne, Bibliothèque municipale de Lausanne, 1982, VI + 178 p. (Polaire, h.s. 1).

Favey, Pierre-Yves, Veillon, Armand, *Une école pour l'école : 150 ans d'Ecole normale dans le Canton de Vaud*, Lausanne, 1983, pp. 175-198.

Bourquin, Jean-Christophe, « Les radicaux vaudois et l'école primaire. Mainmise révolutionnaire sur l'éducation du peuple, 1845-1850 », dans *Revue historique vaudoise*, 109, 2001, pp. 148-163.

Vautier, Rémy, « Les classes primaires de l'église libre de Lausanne (1851-1908) », dans *Revue historique vaudoise*, 109, 2001, pp. 165-188.

Quinche, Nicolas, « Les écoles publiques », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne, 2003, pp. 318-323 (Bibliothèque historique vaudoise, 122).

Czaka, Véronique, « Le bon genre en gymnastique. Le corps enseignant à Lausanne (1870-1914) », dans *Revue historique vaudoise*, 112, 2004, pp. 11-28

## **Nb**

### **Paroisse**

- *Cultes – Paroisse*

*L'article 37 du règlement ecclésiastique du 15 septembre 1982 précise que « Le Conseil de paroisse conserve les procès-verbaux de ses propres séances et les archives de la paroisse. Il vérifie une fois l'an la bonne tenue des registres paroissiaux ».*

*Sous le vocable « Eglise A Venir », l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud vit une profonde mutation engendrée par des impératifs financiers et sociaux. Après quatre ans d'études, ce plan issu d'Orchidée II sera concrétisé en principe au printemps 2000. Le nombre de paroisses passera de 158 à 84 et engendrera une révision de la loi ecclésiastique.*



Se trouvent habituellement aux Archives communales, les documents paroissiaux concernant le soutien aux pauvres et la surveillance de l'école.

***Les églises dépendant de l'Etat de Vaud voient leurs archives revenir de droit aux Archives cantonales vaudoises.***

### Législation historique

Décret du 14 mai 1804 chargeant les communes du transport des matériaux nécessaires à l'entretien et à la construction des temples et cures.

Loi du 8 mai 1805 supprimant les cures allemandes dans le canton, à l'exception de celle de Lausanne.

Loi du 2 juin 1810 sur l'exercice de l'une des deux religions dans une commune où cette religion n'est pas actuellement établie, modifiée par la loi du 22 janvier 1834 sur la liberté religieuse, par le code pénal, par la constitution et la législation fédérale et par décret du 30 novembre 1878.

Loi du 22 janvier 1834 sur la liberté religieuse.

Loi ecclésiastique du 14 décembre 1839.

Règlement du 4 février 1842 sur les visites d'église.

Décret du 28 janvier 1847 sur la séparation de la paroisse catholique de Villars-le-Terroir, de celle d'Echallens.

Décret du 28 novembre 1866 autorisant la séparation de la partie catholique de la commune de Poliez-Pittet, de la paroisse de Bottens, et la formation d'une paroisse catholique de Poliez-Pittet, modifiée par décret du 19 mai 1874.

Décret du 30 novembre 1878 abrogeant l'art. 6 de la loi du 2 juin 1810 sur l'exercice de l'une des deux religions.

Constitution du canton de Vaud du 1<sup>er</sup> mars 1885, art. 13-15.

Eglise anglicane. Décret du 28 février 1886 autorisant la Société anglaise « Colonial and continental Church Society » à acquérir les terrains nécessaires pour la construction de chapelles destinées au culte de l'Eglise nationale anglicane.

Eglise écossaise. Décret du 10 mai 1889 confirmant le droit de propriété d'immeubles acquis dans les communes du Châtelard et de Lausanne par l'Eglise libre d'Ecosse.

Loi ecclésiastique du 18 novembre 1908.

Arrêté du 17 mars 1914 déterminant la circonscription des paroisses, des suffragances paroissiales et des arrondissements ecclésiastiques, ainsi que la composition des conseils paroissiaux.

Arrêté du 17 mars 1934 déterminant la circonscription des paroisses et des arrondissements ecclésiastiques, ainsi que la composition des conseils paroissiaux.

Loi du 25 mai 1965 sur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, mise à jour en 1977, dite Loi ecclésiastique.

Loi du 16 février 1970 sur l'exercice de la religion catholique.

Arrêté du 14 mai 1971 d'application de la loi du 16 février 1970 sur l'exercice de la religion catholique.

Règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud du 15 septembre 1982, abrogeant celui du 12 décembre 1969.

Règlement du 8 décembre 1989 déterminant la circonscription des paroisses et des arrondissements ecclésiastiques, ainsi que la composition des conseils de paroisse.

Règlement du 17 décembre 1993 déterminant la circonscription des paroisses et des arrondissements ecclésiastiques, ainsi que la composition des conseils de paroisse.

*Directives pour les archives des paroisses et des arrondissements*, février 1995, 1 brochure.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

« Bibliographie vaudoise – Index général » dans *Encyclopédie Illustrée du Pays de Vaud*, vol. 12, 24 Heures, Lausanne, 1987, 398 p.

Marion, Gilbert, « *Paroisses et pasteurs de la Broye au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Classe de Payerne 1675-1798* », Lausanne, Presses Centrales Lausanne SA, 1990, 278 p. (Bibliothèque historique vaudoise 101).

*Vaud à livres ouverts : bibliographie du canton de Vaud, 1987-1995*, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire du canton de Vaud, Section de documentation, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1996, 407 p.

Reymond, Bernard, « L'église réformée vaudoise et ses pasteurs sous l'Acte de Médiation », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne, 2003, pp. 171- 175 (Bibliothèque historique vaudoise, 122).

Gardaz, Philippe, « Les catholiques », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne, 2003, pp. 171- 175 (Bibliothèque historique vaudoise, 122).

Fiaux, Isabelle, « Collaborateurs ou perturbateurs ? les pasteurs huguenots réfugiés dans les paroisses des Classes de Lausanne et Morges au temps du refuge (1670-1715) », dans *Revue historique vaudoise*, 112, 2004, pp. 29-53.

Schaeren, Nicole, « Des particularismes locaux à l'exception montreusienne. Histoire institutionnelle de la paroisse de Montreux (1790-1821) », dans *Revue historique vaudoise*, 113, 2005, pp. 169-185.

Secretan, Bernard, *Eglise et vie catholique à Lausanne du XIXe siècle à nos jours*, Lausanne, 2006, 357 p. (Bibliothèque historique vaudoise, 127).

- Cette lettre n'est pas utilisée pour éviter une confusion avec la lettre **Q**.

## **P** Parchemins

Actes officiels, conventions, jugements et titres passés entre la commune et des tiers, relevés sur un support en parchemin.

- Les parchemins déposés dans les Archives communales débutent à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et s'arrêtent au début du XIX<sup>e</sup> siècle.
- Ces pièces ont été groupées selon leur support, mais en réalité, elles peuvent être considérée comme des conventions (section **E**) ou des affaires judiciaires (section **U**) ou de questions relatives à la population (section **Ra**). Leur regroupement se justifie dans la mesure où il facilite l'étude politique ou institutionnelle de la commune.
- Comprenant habituellement les pièces les plus anciennes, cette section mérite une attention particulière, voire une analyse résumée pièce à pièce.

### Législation historique

Ce type de document n'est soumis à aucune législation particulière. Néanmoins, il est possible de consulter les registres de formulaires notariaux aux Archives cantonales vaudoises, dans la sous-section **Bf**, *Coutumiers, franchises, notariat*.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Giry, Arthur, *Manuel de diplomatique : diplômes et chartes, chronologie technique, éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes, les chancelleries, les actes privés*, Paris, Hachette, 1894, réimpression Slatkine, Genève, 1975, XVI + 944 p.

Galbreath, Donald-Lindsay, *Inventaire des sceaux vaudois*, Lausanne et Genève, Payot, 1937, XIX + 340 p., XXIV fol. de planches.

Bouïard, Alain de, *Manuel de diplomatique française et pontificale*, Paris, éd. Auguste Picard, 1929 et 1948, 2 volumes (1. Diplomatique générale, 2. L'acte privé).

Devos, Roger, Gabion, Robert, Mariotte, Jean-Yves, Nicolas, Jean, Abry, Christian, *La pratique des documents anciens*, Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy, 1978, 335 p.

Jackson, Donald, *Histoire de l'écriture*, Paris, Denoël, 1982, 176 p.

Pernoud, Régine, *La plume et le parchemin*, photographies de Jean-Vigne, Paris, Denoël, 1983, 91 p.

Moyse, Gérard, Bernardin, Pierre, *Lire les archives des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Exercices de paléographie française moderne appliquée aux documents des Archives de la Haute-Saône*, Vesoul, Les Amis des Archives, 1991, 1 fascicule.

Rück, Peter, *Pergament. Geschichte. Struktur. Restaurierung. Herstellung*, Thorbecke, Sigmaringen, 1991, 480 p. (Historische Hilfswissenschaften 2)  
*Comprend une abondante bibliographie.*

Coutaz, Gilbert, avec la collaboration de Pierre-Yves Favez et Sandrine Fantys, « Un patrimoine exceptionnel et complexe aux Archives cantonales vaudoises : les archives médiévales », Chavannes-près-Renens, 2002, 55 p.

## **Q** Vie civique (Elections, votations)

*Le Conseil général ou communal est chargé de l'organisation et de la surveillance des scrutins.*

### Remarques

Les résultats de toutes les élections et votations sont envoyés à la Préfecture du district et à la Chancellerie de l'Etat à Lausanne qui se charge de la publication des résultats et qui les conserve sans limite de durée.

### Législation historique

Arrêté du 12 mars 1803 sur l'ouverture d'un registre civique.

Circulaire du 12 mars 1803 à cet égard.

Loi du 29 mai 1812 sur les assemblées électorales de cercles et de communes.

Arrêté du 13 novembre 1813 sur les assemblées électorales de communes.

Loi du 8 septembre 1893 sur l'exercice des droits politiques en matière fédérale, cantonale et communale.

Loi du 2 mars 1908 sur l'exercice des droits politiques en matière fédérale, cantonale et communale.

Loi du 17 novembre 1948 sur l'exercice des droits politiques.

Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques. Règlement d'application du 1<sup>er</sup> novembre 1989.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Meylan, Jean, Maillard, Philippe, Schenk, Michèle, *Aux urnes citoyens : 75 ans de votations fédérales par l'affiche*, Prilly-Lausanne, A. Eiserlé, 1977, 158 p.

Frey, Olivier, *Urbanisme et élections au conseil communal : le cas de Lausanne (1965-1977)*, 1978, 156 p., dactyl. (Mémoire de licence de la faculté des Lettres de l'Université de Lausanne).

Ville de Lausanne, Office d'études socio-économiques et statistiques, *Modalités et pratique de la démocratie semi-directe dans les communes suisses*, Lausanne, 1981.

Rebord, Philippe, *Le comportement électoral des vaudois à propos de quelques votations (1922-1924), analyse exploratoire*, Lausanne, 1982, 2 vol., dactyl., (Mémoire de licence de la faculté des Lettres de l'Université de Lausanne).

Saudan, Guy, *Aspects de la vie politique à Lausanne*, sous la direction de Jean Meylan, Lausanne, Office d'études socio-économiques et statistiques, 1982-1984, 2 vol. (votations 1845-1981 ; élections 1882-1982).

Knussel, René, *Les secrets de l'isoloir*, Lausanne, Réalités sociales, 1990, 157 p.

Meyer, Jean, *Les élections communales vaudoises*, [s.l.], [s.n.], [1994 ?], Nyon, chez l'auteur, 204 p.

Meyer, Jean, *Droit et pratique des élections communales vaudoises*, Neuchâtel, Ides et Calendes, 1995, 203 p.

Rüf, Florian, « Du système majoritaire à la proportionnelle. Quand le système électoral vaudois reflète le paysage politique », dans *Les Constitutions vaudoises 1803-2003. Miroir des idées politiques*, dirigé par Olivier Meuwly avec la collaboration de Bernard Voutat, Lausanne, 2003, pp. 119-130 (Bibliothèque historique vaudoise, 123).

Schorderet, Pierre-Antoine, « L'invention de l'initiative populaire dans le canton de Vaud (1830-1845) », dans *Les Constitutions vaudoises 1803-2003. Miroir des idées politiques*, dirigé par Olivier Meuwly avec la collaboration de Bernard Voutat, Lausanne, 2003, pp. 99-118 (Bibliothèque historique vaudoise, 123).

## **R**      **Statistiques : population, agriculture, viticulture, bétail, élevage, industrie, commerce**

Il est conseillé de subdiviser cette section en trois sous-sections distinctes :

- Ra**      Population (Contrôle de l'habitant, bureau des étrangers, recensements, état civil, confessions, personnel communal, etc.)
- Rb**      Agriculture, élevage du bétail, viticulture, cultures céréalières, cultures maraîchères, etc.
- Rc**      Industrie, commerce. Office communal du travail

Les informations statistiques essentielles sont conservées aux Départements de la sécurité et de l'environnement, de l'économie et des finances, Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) à Lausanne.

De nombreuses publications spécialisées concernent des données chiffrées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Ra Population

Sous le concept « population », les Archives communales regroupent des documents de provenance variée ; il n'est pas aisé de savoir d'emblée quels sont les documents uniques (ou originaux), conservés indéfiniment, des doubles dont la conservation n'est pas indispensable.

Plusieurs types d'informations établies par la commune sont transmises à l'administration cantonale, puis à la Confédération.

Aux niveaux **fédéral** et **cantonal**, la source principale concernant la population est l'état civil fédéral instauré depuis 1876, dépendant du Département fédéral de justice et police.

Au niveau **cantonal**, l'état civil cantonal a divisé le canton en 78 arrondissements et veille à la tenue des registres d'état civil et de la célébration des mariages.

Le Département de la sécurité et de l'environnement, au travers de l'Office cantonal de contrôle des habitants et de police des étrangers, ainsi que l'Office cantonal des requérants d'asile, gèrent le contrôle des habitants, le contrôle des étrangers et les requérants d'asile (y compris asile, rapatriements et expulsions).

Au niveau **communal**, chaque commune est tenue d'avoir un bureau du Contrôle des habitants. Sur demande de certaines communes, le Département de justice et police et des affaires militaires avait chargé la gendarmerie du contrôle des habitants d'une région. Le poste de gendarmerie exerce alors toutes les fonctions d'un bureau communal.

Le contrôle des habitants et bureau des étrangers est destiné à fournir aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin sur l'identité, l'état civil et le lieu d'établissement ou de séjour des Suisses ou des étrangers résidant plus de trois mois dans le canton.

La loi suisse s'applique aux Suisses et aux étrangers.

Les tribunaux transmettent certains documents aux communes concernant leurs ressortissants, tels les jugements de divorces, par exemple.

Ainsi, les documents conservés dans les Archives communales sont parfois pléthoriques et redondants. Ils peuvent néanmoins faciliter les recherches sur place ou être considérés comme des « copies de sécurité ».

## Contenu

Le contrôle de l'habitant ne dépend pas du greffe municipal, mais de la police municipale qui a la responsabilité de ce secteur. C'est par pure commodité si ces papiers finissent aux Archives communales. Il est normal que l'on ne trouve aucune indication sur le contrôle de l'habitant dans les « Directives pour secrétaires municipaux ».

*Le fichier du contrôle de l'habitant recense tous les individus, qu'ils soient Suisses ou étrangers. C'est donc la source la plus importante et la plus complète sur la population. Les premières fiches, de 1935 à 1955 environ, étaient jaunes, les suivantes vertes et actuellement blanches. Les organismes suivants reçoivent des doubles des fichiers du contrôle de l'habitant : les paroisses catholique et protestante, la Recette du district, la Caisse maladie, l'assurance incendie, le registre civique, le Bureau vaudois d'adresses, le chef de section (armée).*

Les **populations nomades**, soit les colporteurs, les artisans, les tziganes et les vanniers peuvent être appréhendés au travers du « Registre des visas et patentes », placé dans la sous-section **Rc**, Industrie et commerce.

## Législation historique

Lois fédérales des 3 février 1860 et 23 juillet 1870 sur les recensements fédéraux.

Loi fédérale du 26 mars 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers.

Loi du 22 novembre 1939 sur le contrôle des habitants.

Règlement d'exécution du 1<sup>er</sup> mars 1949.

Arrêté du 16 septembre 1975 sur les inhumations, les incinérations et les interventions médicales pratiquées sur les cadavres. A son article 31, cet arrêté précise que les autorités communales sont tenues de conserver dans leurs archives les pièces relatives aux inhumations et aux incinérations pendant **30 ans au minimum**. Le sort ultérieur de ces archives est réglé par le directeur des Archives cantonales vaudoises.

Loi fédérale sur l'asile du 5 octobre 1979.

Ordonnance fédérale du 20 octobre 1982 sur le registre central des étrangers.



Loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants.

Règlement d'application du 28 décembre 1983.

Règlement cantonal du 5 décembre 1986 sur les inhumations, les incinérations ou les interventions médicales pratiquées sur les cadavres.

Règlements des 20 août 1986 et 6 janvier 1988 modifiant le précédent.

Loi du 25 novembre 1987 sur l'état civil.

Règlement d'application du 23 décembre 1987 mentionnant les pièces remises par l'état civil aux communes.

Ordonnances fédérales I et II du 22 mai 1991.

Règlement communal sur les inhumations.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

« Vaud », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, tome II, pp. 726-736.

*Annuaire statistique du canton de Vaud*, Service cantonal de recherche et d'information statistiques, 1977 et suivants, Lausanne (avant 1981, Office de statistique de l'Etat de Vaud).

Lambercy, Urbain, « La répartition des compétences entre Confédération et cantons en matière de police des étrangers. Etude du droit suisse de la police des étrangers », Mauraz, Imprimerie Chabloz, 1983, 377 p. (Thèse présentée à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne).

*Guide du préposé « Les Suisses »*, établi par l'Office cantonal de contrôle des habitants et de police des étrangers (OCE) et l'Association vaudoise des contrôleurs d'habitants et bureau des étrangers (AVDCH), Lausanne, 1987, 1 classeur.

*Bulletin généalogique vaudois*, 1987 et suivants, éd. du Cercle vaudois de généalogie, Chavannes-près-Renens, 1 fascicule annuel.

Meyer, Jean, *Analyse du règlement statutaire et développement d'une politique du personnel de la ville de Nyon*, Chavannes-près-Renens, IDHEAP, Institut de hautes études en administration publique, 1993, 14 p. (Cahiers de l'IDHEAP

N° 102).

Pictet, Robert et Egger, Jean-Jacques, « *L'archivage dans les C(ontrôles) des H(abitants) et les B(ureaux des) E(trangers)* », Jongny-sur-Vevey, 1998, 38 p. + 13 p. (texte dactyl.).

Hubler, Lucienne, « La démographie », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne, 2003, pp. 279-283 (Bibliothèque historique vaudoise, 122).

Hubler, Lucienne, « Immigration et émigration », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne, 2003, pp. 284-288 (Bibliothèque historique vaudoise, 122).

Rovère, Sandrine, « L'immigration dans le canton de Vaud au début du XIXe siècle. L'exemple de Lausanne », dans *Revue historique vaudoise*, 112, 2004, pp. 71-85.

## **Rb Agriculture, viticulture, élevage, bétail, culture des champs, cultures maraîchères, etc.**

Les informations statistiques essentielles sont conservées au Département de l'économie, Service de l'agriculture, au Service de la viticulture et au Service vétérinaire cantonal, ainsi qu'au Département des finances, Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) à Lausanne.

De nombreuses publications spécialisées concernent des données statistiques depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Législation historique

Loi fédérale du 3 octobre 1951 sur l'agriculture.

Loi du 23 novembre 1964 sur l'arboriculture.

Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature.

Loi du 21 novembre 1973 sur la viticulture.

Règlement du 29 décembre 1982 relatif aux mesures en faveur de la culture des champs.

La législation étant abondante sur ce sujet, on voudra bien se référer aux *Répertoires de la législation vaudoise*.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

La bibliographie étant abondante sur ce sujet, on voudra bien se référer à :

« Agriculture », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. I, pp. 20-34.

« Viticulture », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. II, pp. 799-806.

Chevallaz, Georges-André, « Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime », Lausanne, Rouge, 1949, 272 p. (Bibliothèque historique vaudoise 9).

Nicolas-Obadia, Georges, *Atlas statistique agricole vaudois, 1806-1965*, Lausanne, Service cantonal vaudois de l'urbanisme, 1974, 152 p. et 191 f. (Cahiers de l'aménagement régional 16).

« Bibliothèque vaudoise – Index général » dans *Encyclopédie Illustrée du Pays de Vaud*, volume 12, 24 Heures, Lausanne, 1987, 398 p.

*Vaud à livres ouverts : bibliographie du canton de Vaud 1987-1995*, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire du canton de Vaud, Section de documentation, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1996, 407 p.

## **Re Industrie et commerce. Office communal du travail**

La plus grande partie des renseignements concernant le commerce, l'artisanat et les entreprises dans les communes se trouvent habituellement dans les dossiers de l'Office communal du travail.

Ceux-ci sont constitués en grande partie de législation, de circulaires et de documentation cantonale ou fédérale et ne présentent donc pas un grand intérêt sur le plan communal.

Toutefois, ces dossiers comportent des pièces intéressantes qui mériteraient d'être conservées à part, car elles concernent directement les entreprises locales. La liste qui suit n'est pas exhaustive, mais elle présente des aspects précis de l'évolution locale du commerce et de l'industrie. Pour certaines communes de petite ou

moyenne importance, elles seront parmi les seules pièces à permettre de reconstituer leur histoire économique.

Concernant les entreprises elles-mêmes

- a) fiche d'entreprise industrielle (émise annuellement par le canton)
- b) fiche d'entreprise non industrielle (tenue à jour par l'OCT)
- c) questionnaire annuel sur les entreprises (individuel)
- d) recensement annuel (cantonal)

Concernant le personnel

- e) questionnaire à remplir par l'employeur
- g) statistique du marché du travail (individuelle)
- g) personnel de moins de 18 ans révolus
- h) permis concernant la durée du travail
- j) permis de travail de jour à deux équipes

### Sur le plan historique

Les articles 2 et 56 de la loi du 18 novembre 1935 sur le commerce prévoient la constitution d'un registre des commerçants. Cette pièce, lorsqu'elle existe, est fondamentale dans le domaine économique.

### Constructions et bâtiments

Dans les dossiers des permis de construire, ainsi que sous « urbanisme » pour les plans partiels d'affectation ou de zone (zones d'activité ou zones industrielles), dans la section **J**, Bâtiments privés.

### Divers

Enfin, pour compléter le dossier de chaque entreprise, il ne faut pas oublier : les brochures d'inauguration, anniversaires et commémorations diverses, lancement d'un produit, photographies, réclame et publicité, liste de produits, etc.

Les brochures et « Le Memento communal » sont aussi intéressants à conserver s'ils contiennent une liste de tous les commerçants, artisans, industriels et sociétés de la commune.

On conservera le numéro de la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud* intitulé « L'alphabet des communes vaudoises » consacré à la présentation de sa commune.

Les informations statistiques essentielles sont conservées au Département de l'économie, Service de l'économie et du tourisme et au Service de la police du commerce, ainsi qu'au Département des finances, Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) à Lausanne.

De nombreuses publications spécialisées conservent des données statistiques depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Législation historique

Arrêté du 12 novembre 1887 ordonnant l'affichage de la loi fédérale du 23 mars 1877 concernant le travail dans les fabriques.

Arrêté du 3 décembre 1887 relatif à l'exécution des lois fédérales du 23 mars 1877, concernant le travail dans les fabriques, du 25 juin 1881 et du 26 avril 1887 sur la responsabilité civile.

Loi du 18 novembre 1890 sur la tenue du registre du commerce.

Loi du 16 mai 1894 sur les poids et mesures.

Règlement du 8 janvier 1895 d'exécution de la loi précitée.

Loi du 5 mai 1899 sur la police du commerce.

Règlement d'exécution, du 8 décembre 1899, de la loi sur la police du commerce, modifiée par arrêtés des 2 octobre 1903 et 5 avril 1904.

Arrêté du 10 mars 1909 concernant les cinématographes.

Décret du 26 novembre 1913 concernant les cinématographes et leur exploitation.

Loi du 26 novembre 1919 concernant l'application de la loi fédérale du 18 juin sur le travail dans les fabriques.

Loi du 1<sup>er</sup> décembre 1919 donnant aux autorités communales les compétences nécessaires pour fixer l'heure de fermeture des magasins.

Loi du 12 décembre 1922 abrogeant et remplaçant par des dispositions nouvelles les articles 7, 8 et 9 de la loi du 26 novembre 1919 concernant l'application dans le canton de Vaud, de la loi fédérale du 18 juin 1914 sur le travail dans les fabriques.

Loi du 6 mai 1924 concernant l'exécution dans le canton de Vaud, de la loi fédérale du 6 octobre 1923 statuant des dispositions pénales en matière de registre du commerce et de raisons de commerce.

Arrêté du 26 avril 1932 complétant les dispositions de l'article 15 de l'arrêté du 4 octobre 1927 sur les cinématographes et les dépôts de films et instituant une commission cantonale de contrôle des films cinématographiques.

Loi du 18 novembre 1935 sur la police du commerce, règlement d'exécution de la loi du 18 novembre 1935 sur la police du commerce, du 27 mars 1936, et règlement d'application du 31 mars 1967.

Loi du 27 novembre 1963 sur le cinéma et règlement d'application du 3 septembre 1982.

Loi du 11 février 1970 sur le tourisme.

Règlement d'application du 28 novembre 1970 de la loi sur le tourisme.

Loi du 29 septembre 1975 sur le logement prévoit la création de l'Office communal du travail dans toutes les communes de plus de 10'000 habitants.

Loi du 22 mai 1984 sur le commerce d'occasion et règlement d'application du 16 novembre 1984.

Loi du 11 décembre 1984 sur les auberges et les débits de boissons.

Règlement du 31 juillet 1985 d'exécution de la loi précitée.

Loi du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame.

Règlement du 31 janvier 1990 d'application de la loi précitée.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

La bibliographie étant abondante sur ce sujet on voudra bien se référer à :

« Bibliothèque vaudoise – Index général » dans *Encyclopédie Illustrée du Pays de Vaud*, volume 12, 24 Heures, Lausanne, 1987, 398 p.

*Vaud à livres ouverts : bibliographie du canton de Vaud 1987-1995*, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire du canton de Vaud, Section de documentation, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1996, 407 p.

« L'alphabet des communes vaudoises » concernant la présentation de sa commune paru dans la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud*.

## **S Sociétés locales, associations et ententes intercommunales. Archives de provenance externe. Fonds privés (famille et entreprise)**

*Les associations intercommunales peuvent être assimilées aux sociétés locales. Dans ce cas, leurs archives sont conservées à la commune- siège de l'association.*

[Voir Section 4.5](#)

### Législation historique

Code civil suisse, art. 60 et suivants.

*Les sociétés locales sont en principe régies par le droit privé. Elles n'ont pas l'obligation légale de remettre leurs archives à la commune. Toutefois, faisant partie intégrante du patrimoine communal, elles méritent d'être conservées. Pour éviter la dispersion des documents entre les différents membres du comité (secrétaire, président ou caissier), la commune propose habituellement une armoire séparée à chacune des sociétés en activité.*

*Les archives des sociétés dissoutes sont placées dans les Archives communales.*

Règlement des sociétés locales.

Loi du 11 février 1970 sur le tourisme. Règlement d'application du 28 octobre 1970.

Loi du 11 septembre 1978 sur les campings et caravanings résidentiels. Règlement d'application du 23 avril 1980.

Règlement du 19 février 1993 fixant le barème de la taxe cantonale de séjour.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

La bibliographie étant abondante sur ce sujet on voudra bien se référer à :

« Bibliothèque vaudoise – Index général », dans *Encyclopédie Illustrée du Pays de Vaud*, volume 12, 24 Heures, Lausanne, 1987, 398 p.

*Vaud à livres ouverts : bibliographie du canton de Vaud 1987-1995*, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire du canton de Vaud, Section de documentation, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1996, 407 p.

Citons néanmoins :

*Sociétés et sociabilité au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Section d'histoire de l'Université de Lausanne, 1986, Colloque à l'Université de Lausanne, 13-14 juin 1986, 108 p. (Etudes et mémoires de la section d'histoire de l'Université de Lausanne, 5)

« Les archives dans l'entreprise. Guide des durées de conservation », *Association des archivistes français*, Paris, 1997, 138 p.

Jost, Hans-Ulrich, « Histoire des sociétés et de la sociabilité », dans *Les Suisses*, sous la direction de Paul Hugger, Lausanne, Payot, 1992, pp. 467-484.



Dénéreaz-Murisier, Monique, « Le patrimoine des entreprises. Valeur. Gestion. Conservation. », Office fédéral de l'éducation et de la science. Berne, 1994, 86 p.

Coutaz, Gilbert, avec la collaboration de Florence Dugrillon, « Quelles politiques pour quelles archives privées aux Archives cantonales vaudoises », dans *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises 2003*, Chavannes-près-Renens, 2004, pp. 35-65.

## T Fonds à durée temporaire

### Contenu

Les communes furent chargées de créer un « Office communal de ravitaillement » et ont parfois conservé quelques documents relatifs au ravitaillement durant le Premier Conflit mondial :

- cartes de ravitaillements et denrées à prix réduit, 1917-1919
- législation et circulaire du ravitaillement, 1917-1919
- correspondance

Concernant l'économie de guerre, les communes furent chargées de créer un « Office communal de l'économie de guerre » et sont seules à conserver les documents relatifs à leurs administrés. Les circulaires et la législation de l'économie de guerre sont intégralement conservées aux Archives cantonales vaudoises.

Plusieurs communes se sont illustrées dans des « Oeuvres de secours aux victimes de la guerre », entre 1945 et 1950 environ, au travers de l'accueil de réfugiés ou d'actions de parrainage de villages sinistrés durant le Second Conflit mondial.

### Législation historique

Conservée intégralement aux Archives cantonales vaudoises et aux Archives fédérales, à Berne.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

L'exemple vaudois est présenté dans les *Comptes rendus au Conseil d'Etat de l'activité du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, service du ravitaillement*, Lausanne, 1916-1920, 1 volume par année.

*Feuille fédérale Suisse et Recueil des Lois Suisses*, Berne, 1921, vol. III, pp. 473-570 et vol. V, pp. 195-284.

*L'économie de guerre en Suisse, 1939-1948. Rapport du Département fédéral de l'économie publique*, publié par la Centrale fédérale de l'économie de guerre, Berne, 1951, 162 p.

## U **Affaires judiciaires**

### Contenu

*L'intérêt documentaire réside surtout dans les informations touchant la vie quotidienne, les coutumes agraires ou familiales, les usages communaux liés à la transmission orale.*

*Cette section fut davantage exploitée par les juristes, les généalogistes, les ethnologues et les toponymistes. Les procès sur les droits de bourgeoisie contiennent parfois des recherches généalogiques fouillées, établies à partir de documents disparus ou de la tradition orale.*

*Les toponymistes et les géographes y trouvent encore des mentions sur les anciens tracés de chemins et une profusion de lieux-dits liés au morcellement intense du territoire.*

*Les relations entre groupes sociaux ou familles, le jeu des influences au sein des Conseils, les tensions entre les bourgeois et les habitants, liés à l'inégale répartition des bénéfices des revenus communaux, apparaissent au travers des audiences des Cours de justice et des Tribunaux.*

*Bien des actes établis par des officiers de justice s'approchent de la section E, conventions, titres et droits communaux.*

### Législation historique

Loi du 6 juin 1803 sur les juges et justices de paix.

Circulaire du 9 août 1803 renfermant les instructions pour les juges de paix.

Loi du 7 juin 1803 sur l'établissement des tribunaux de district.

Loi du 6/9 juin 1803 sur la division du canton en 60 cercles et obligations des chefs-lieux de cercles.

Loi du 30 mai 1815 sur l'organisation des tribunaux de district.

Loi du 2 juin 1815 sur les juges et justices de paix.

Loi du 4 janvier 1832 sur l'organisation des tribunaux de district.

Loi du 4 janvier 1832 sur les juges et justices de paix.

Loi du 31 janvier 1846 sur l'organisation judiciaire.

Loi du 8 avril 1863 sur l'organisation judiciaire.

Loi du 23 mars 1886 révisant l'organisation judiciaire et les codes de procédure civile et pénale.

Loi du 15 mai 1911 sur l'organisation judiciaire.

Arrêté du 22 janvier 1946 ordonnant la remise aux Archives cantonales vaudoises des anciens registres de notaires, des « manuels » des cours de justice et des registres des consistoires.

Loi du 16 décembre 1947 d'organisation judiciaire.

Loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

La bibliographie étant abondante sur ce sujet on voudra bien se référer à :

« Bibliothèque vaudoise – Index général », dans *Encyclopédie Illustrée du Pays de Vaud*, volume 12, 24 Heures, Lausanne, 1987, 398 p.

*Vaud à livres ouverts : bibliographie du canton de Vaud 1987-1995*, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire du canton de Vaud, Section de documentation, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1996, 407 p.

Citons néanmoins :

Crousaz, Aymon de, « L'organisation judiciaire du canton de Vaud pendant les périodes de Savoie et Berne », dans *Journal des tribunaux*, XXXIV, 1885, pp. 129-152, 166-177.

« Justice », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. II, pp. 15-22.

Zwahlen, Henri, « Le jugement des contestations administratives dans le Canton de Vaud », dans *Journal des tribunaux*, 3. *Droit cantonal*, 1939, N° 2, pp. 34-51.

Ruymbeke, Guy van, *Les juridictions de paix vaudoises des origines à 1889*, Lausanne, 1987, 177 p. (Bibliothèque historique vaudoise 85).

Conod, Philippe, « Le jury civil ou l'impossible justice populaire », dans *Les Constitutions vaudoises 1803-2003. Miroir des idées politiques*, dirigé par Olivier Meuwly avec la collaboration de Bernard Voutat, Lausanne, 2003, pp. 153-159 (Bibliothèque historique vaudoise, 123).

Tappy, Denis, « L'organisation judiciaire », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne, 2003, pp. 140-145 (Bibliothèque historique vaudoise, 122).

Vautier, Clément, « La destitution du tribunal du canton du Léman. Une énergique intervention du Conseil exécutif de la République helvétique en 1800, à la suite d'un libelle anarchique », dans *Revue historique vaudoise*, 112, 2004, pp. 147-157.

**V** Cette lettre n'est pas utilisée pour éviter une confusion avec la lettre U.

## **W Transports, communications**

La commune gère des relations contractuelles avec les sociétés de transport en commun. Elle participe souvent au déficit des compagnies privées (chemins de fer, cars postaux, SAPJV, etc.).

### Législation historique

La législation étant abondante sur ce sujet, on voudra bien se référer au *Répertoire systématique de la législation vaudoise (RSV)*.

### Bibliographie

La bibliographie étant abondante sur ce sujet on voudra bien se référer à :

« Bibliothèque vaudoise – Index général », dans *Encyclopédie Illustrée du Pays de Vaud*, volume 12, 24 Heures, Lausanne, 1987, 398 p.

*Vaud à livres ouverts : bibliographie du canton de Vaud 1987-1995*, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire du canton de Vaud, Section de documentation, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1996, 407 p.

Vion, Eric, « Les routes vaudoises à l'époque de la République helvétique », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Textes réunis par C. Chuard, E. Hofmann, F. Jequier, G. Marion, S. Rial, A. Rochat, D. Tappy, Lausanne, 2003, pp. 266-278 (Bibliothèque historique vaudoise, 122).

Desponds, Liliane, Lüthi-Graf, Evelyne, « Le tramway Vevey-Montreux-Chillon », dans *Revue historique vaudoise*, 112, 2004, pp. 87-102.

## X Divers : objets et souvenirs

### Contenu

*Documents sur supports divers n'entrant généralement pas dans les sections précédentes.*

*Cette section peut contenir des objets qui accompagnent l'activité de différents services, ou qui en symbolisent la fonction : sceau, brassard, drapeau, tableau, diplôme, plat et assiette, distinction sportive (gymnastique, couronnes, channes, etc.) etc. L'aspect « musée » sera vraisemblablement très présent.*

Citons à titre d'exemples :

- Remerciements pour participation au financement du « Don national Suisse », de l'Expo 64, pour participation aux Mobilisations 1914-1918 et 1939-1945.
- Pavillons et armoiries communales des Expositions nationales 1939 et 1964.
- Armes communales sur vitraux ou plats armoriés.
- Plats aux armoiries communales.
- Photocopies de documents historiques provenant de sources extérieures aux Archives communales, mais traitant de l'histoire locale (peuvent être placés dans les sections correspondantes).
- Brochures et livres sur l'histoire communale ou sur des institutions ayant leur siège sur le territoire communal, bibliothèque à l'usage de l'archiviste ou des services, centre de documentation, etc.
- Commémorations d'actes politiques, d'anniversaires, de la première mention communale, de familles bourgeoises de la commune (les RoCHAT de la Vallée, par exemple).
- Sceaux communaux.

### Législation historique

Arrêté du 10 février 1925 relatif aux armoiries communales.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Travaux de recherches relatifs aux armoiries communales (1900-1931), dossiers en consultation aux Archives cantonales vaudoises sous la cote **K XVI d.**

Galbreath, Donald-Lindsay, *Armorial 182audois*, Genève, Slatkine, 1977, 2 vol. Réimpression de l'édition de Baugy-sur-Clarens 1934-1936.

Galbreath, Donald-Lindsay, *Inventaire des sceaux vaudois*, Lausanne, Genève, Payot, 1937, 340 p + XXIV f. de planches.

Dessemontet, Olivier, *Armorial des communes vaudoises*, textes Olivier Dessemontet, dessins Louis-F. Nicollier, Lausanne, Spes, 1972, 269 p.

*Les communes vaudoises et leurs armoiries*, 3 t., Chapelle-Vaudanne (sur-Moudon), éd. Ketty & Alexandre, 1991-1995.

Favez, Pierre-Yves, « Les armoiries vaudoises du Moyen Age à nos jours », dans *Revue historique vaudoise*, 111, 2003, pp. 9-37.

## **Y Images et son**

*Les dépôts d'archives communaux développent de plus en plus la collecte de ce type de document.*

Citons pour mémoire :

- Les collections de photographies privées
- Les films de manifestations
- Les cérémonies de jumelage avec réalisation d'un reportage, interview, etc.
- « Fêtes comme chez vous », émission de la Radio romande, etc

La conservation de ce précieux patrimoine est souvent liée à la fibre patrimoniale du responsable des archives ou de quelques personnes passionnées.

Les objets particulièrement encombrants peuvent intéresser les institutions spécialisées dans la sauvegarde du « patrimoine industriel ».

### Principes

*Conservation* des documents visuels ou sonores contenant des renseignements significatifs sur la vie politique, économique, scientifique, technologique, sociale, sportive, culturelle ou mondaine de la commune.

Le détenteur de l'exemplaire principal est l'organe producteur.

*Conservation* des photographies sur des supports argentiques, parfois noir/blanc. Tirage périodique des pellicules couleur et des enregistrements sonores.

*Éliminer* les documents à double ou comprenant des défauts.

### Photographies

- *Conservation* des photographies et cartes postales contenant des renseignements significatifs sur la vie politique, économique, scientifique, technologique, sociale, sportive, culturelle ou mondaine de la commune.

*Conservation* des photographies et cartes postales qui constituent une documentation unique ou la plus complète sur une personne, un événement, un sujet en rapport avec la commune.

*Élimination* des enregistrements possédant des défauts techniques majeurs impossibles à corriger (mauvaise exposition, hors cadre), faisant double ou multiple emploi et dont on possède le négatif, altérés par un agent chimique ou biologique.

### Films

- *Conservation* des films (images animées) créés dans le cadre d'un service communal, complétant des documents conservés sur d'autres supports, contenant des renseignements significatifs sur la vie politique, économique, scientifique, technologique, sociale, sportive, culturelle ou mondaine de la commune.

*Élimination* des copies dont on possède l'original et une copie de consultation, les chutes positives et négatives, les films dont la détérioration est trop avancée pour en permettre ou justifier la restauration

### Documents télévisuels

- *Conservation* de documents télévisuels couvrant des événements à caractère politique, économique, scientifique, technologique, social, culturel, sportif ou mondain survenus sur le territoire communal ou régional pour autant qu'une large place soit faite à la commune.

*Élimination* des copies dont on possède l'original et une copie de consultation, les chutes positives et négatives, les bobines dont la détérioration est trop avancée pour en permettre ou justifier la restauration.

### Enregistrements sonores

- *Conservation* des documents sonores (disques, bandes audio ou cassettes) contenant des renseignements significatifs sur la vie politique, économique, scientifique,

technologique, sociale, sportive, culturelle ou mondaine de la commune.

Conservation des enregistrements sonores qui constituent une documentation sonore unique ou la plus complète sur une personne, un événement, un sujet en rapport avec la commune.

*Elimination* des enregistrements possédant des défauts techniques majeurs impossibles à corriger (inaudibles), faisant doublé emploi, altérés par un agent chimique ou biologique.

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution et renvoient à une abondante bibliographie.*

*Conservation des images fixes*, Paris, La Documentation française, 1977.

Coutaz, Gilbert, « La place de la photographie dans un dépôt d'archives. Les pratiques des Archives cantonales vaudoises », Rapport d'Activité 2013 des Archives cantonales vaudoises, dossiers thématique, URL : [http://www.patrimoine.vd.ch/fileadmin/groups/19/PDF/Dossier\\_th%C3%A9matique\\_2013\\_site.pdf](http://www.patrimoine.vd.ch/fileadmin/groups/19/PDF/Dossier_th%C3%A9matique_2013_site.pdf).

Ferry, Ferréol de et Pérotin-Dumon, Anne « Archives photographiques », dans *La Gazette des Archives*, N° 103, Paris, 1978, pp. 236-243.

Ferry, Ferréol de, « Archives photographiques et photographie dans les archives », dans *La Gazette des Archives*, N° 111, Paris, 1980, pp. 249-257.

Castellani, Christian, « Archives audiovisuelles : objectifs et missions », dans *La Gazette des Archives*, N° 111, Paris, 1980, pp. 335-354.

Fédération internationale des archives du film, *Manuel des archives du film*, Bruxelles, Fédération internationale des archives du film, 1980, XI +151 p.

Goulard, Claude, « La conservation des microformes », dans *Bulletin du CIMAB* (CIMAB Encyclopédie), septembre 1983.

Leary, William H. *Le tri des photographies en archivistique, étude RAMP et principes directeurs*, Paris, UNESCO, 1985, 74 p. (PGI-85/WS/10).

Hendriks, Klaus B., *La conservation et la restauration des documents photographiques dans les institutions d'archives et les bibliothèques : une étude RAMP, accompagnée de principes directeurs* (Programme général d'information et UNISIST). Paris, Unesco, 1985, 93 + 27 p.

Cartier-Bresson, Anne et Quétin, Michel, « La préservation des photographies. Notes sur un colloque récent », dans *La Gazette des Archives*, n° 128, 1985,



pp. 17-49.

Berche, Claire, « Cotation et catalogage de l'image animée et sonorisée », dans *Actes du 27<sup>e</sup> Congrès national des archivistes français (Limoges, 1985)*, Paris, 1986, pp. 19-20.

*Panorama des archives audiovisuelles : contribution à la mise en œuvre d'une archivistique internationale*, Paris, La Documentation française, 1986, 298 p.

Klaue, Wolfgang, « Les documents audiovisuels en tant qu'archives », dans *11<sup>e</sup> Congrès international des archives*, Paris, 1988, 5 p.

Bonnot, Isabelle. « La photocopie », dans *Préservation, conservation et conditionnement des archives avec les moyens d'aujourd'hui*. Actes du XXIX<sup>e</sup> congrès national des archivistes français, Moulins, 15 octobre 1987, Paris, Archives nationales, 1989, pages 37-44.

*Le témoignage oral aux archives. De la collecte à la communication*, Paris, Archives nationales, 1990, 1 fascicule.

*Ces documents qui bougent et qui parlent : Les archives audiovisuelles à l'âge de l'informatique*, dans Actes du colloque organisé par le Conseil international des archives et les Archives nationales du Canada (30 avril – 3 mai 1990), 1992, 318 p.

*Les documents graphiques et photographiques. Analyse et conservation. Travaux du centre de recherches sur la conservation des documents graphiques 1991-1993*, Paris, Archives nationales, 1993, 1 fascicule.

Barbeito, Juan-Manuel, *La création d'archives sonores au niveau d'une commune : les Archives de la Ville de Lausanne, une expérience en cours*, Genève, Institut d'études sociales. Ecole supérieure d'information documentaire, 1994, 2 vol.

Calas, Marie-France; Fontaine, Jean-Marc, *La conservation des documents sonores*, Paris, CNRS Editions, 1996, 1 fascicule.

« Limite non-frontière : aspects du cinéma dans le canton de Vaud », dans *Revue historique vaudoise*, 1996, pp. 9-239.

## **Z Inventaires**

### Contenu

Dans une commune de moyenne importance, l'inventaire des archives communales apparaît souvent dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Les Archives cantonales

vaudoises photocopient systématiquement les anciens inventaires d'archives communales et les mettent à disposition des lecteurs en section **Ai**, *Inventaires des archives communales et autres*.

- Il est recommandé de relever les mentions d'inventaires antérieurs mentionnés dans les procès-verbaux du Conseil ou ceux de la Municipalité, au répertoire.
- De nombreux inventaires effectués entre 1798 et 1830 ne sont souvent que des listes de titres, créances, livres et papiers de la Bourse communale et de la Bourse des pauvres. Leur intérêt n'est pas négligeable.

### Législation historique

Arrêté du 22 janvier 1946 ordonnant la remise aux Archives cantonales vaudoises des anciens registres des notaires, des « manaux » des cours de justice et des registres du consistoire.

Arrêté du 10 avril 1959 ordonnant la remise aux Archives cantonales vaudoises des terriers et des cadastres antérieurs à 1803.

Loi du 19 septembre 1978 sur les activités culturelles.

Règlement du 6 octobre 1989 pour les Archives cantonales vaudoises.

Directives pour le classement des Archives communales (circulaire jaune, réactualisation périodique).

### Bibliographie

*Les ouvrages sont cités par ordre chronologique de parution.*

Les Archives cantonales vaudoises ont constitué par copie une collection de tous les répertoires d'archives communales connus, consultables en sous-section **Ai** *Inventaires des archives communales et autres*.

Millioud, Alfred, « Un ancien catalogue des archives épiscopales de Lausanne », [XVI<sup>e</sup> siècle], dans *Revue historique vaudoise*, 1900, pp. 11-16.

« Archives », dans *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Rouge, 1914-1921, t. I, pp. 79-81.

Dessemontet, Olivier, *Histoire des Archives cantonales vaudoises, 1798-1956*, Imprimerie La Concorde, Lausanne, 1956, 48 p.

Duchain, Michel, « La collaboration entre les services administratifs et les archives », dans *La Gazette des Archives*, No. 21, Paris, 1957, pp. 10-34.

*Manuel d'archivistique : théorie et pratique des Archives publiques en France*, Association des archivistes français, Paris, SEVPEN, 1970, 805 p.

Perotin, Yves, Mady, Jacqueline, Rigault, Jean, « La numérotation continue », dans *Manuel d'archivistique*, Paris, SEVPEN, 1970, pp. 200-201.

Duchain, Michel, « Le préarchivage : quelques clarifications nécessaires », dans *La Gazette des Archives*, N° 71, Paris, 1970, pp. 226-236.

Naud, Gérard, « Pré-archiver ? D'abord analyser », dans *La Gazette des Archives*, N° 75, Paris, 1971, pp. 185-189.

Duchain, Michel, « Les procédures de tri dans les archives départementales », dans *La Gazette des Archives*, N° 77, Paris, 1972, pp. 75-87.

« Les Archives cantonales vaudoises », dans *Les institutions ou le pouvoir chez les Vaudois*, Lausanne, 24 Heures, 1974, p. 100 (Encyclopédie Illustrée du Pays de Vaud, 5).

Duchain, Michel, « Le respect des fonds en archivistique : principes théoriques et problèmes pratiques », dans *La Gazette des Archives*, N° 97, Paris, 1977, pp. 71-96.

Chabord, Marie-Thérèse, Du Bois Rouvray, Xavier, Ribault, Jean-Yves, « La formation des archives et le préarchivage », dans *La Gazette des Archives*, N° 99, Paris, 1977, pp. 200-225.

Devos, Roger, Gabion, Robert, Mariotte, Jean-Yves, Nicolas, Jean, Abry, Christian, *La pratique des documents anciens. Actes publics et notariés, documents administratifs et comptables*, Annecy, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1978, 335 p.

Wettstein, Laurette, *Les classements d'archives du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle aux Archives cantonales vaudoises*, Lausanne, 1979, 21 p., dactyl.

Burckard, François. « Les éliminations », dans *La Gazette des Archives*, N° 108, Paris, 1980, pp. 9-19.

Duchain, Michel, « Tri, sélection, échantillonnage. A propos de deux manuels et d'une circulaire », dans *La Gazette des Archives*, N° 120, Paris, 1983, pp. 41-50.

Guyotjeannin, Olivier, « Tris et échantillonnages : emprise et théorie », dans *La Gazette des Archives*, N° 124, Paris, 1984, pp. 5-25.

L'Huillier, Hervé, « La rédaction des bordereaux de versement », dans *La Gazette*

*des Archives*, N° 125, Paris, 1984, pp. 203-215.

Coutaz, Gilbert, *Histoire des archives de la ville de Lausanne, des origines à aujourd'hui 1401-1986*, Lausanne, Imprimeries Populaires, 1986, 123 p.

Pictet, Robert, *Archives et archivistes vaudois : bref survol bibliographique*, Lausanne, 1989, 25 p., dactyl. (nombreuses bibliographies d'archivistes communaux).

Couture, Carol (dir.), *La normalisation en archivistique : un pas de plus dans l'évolution d'une discipline. Mélanges Jacques-Ducharme*, Québec, Documentor et Association des archivistes du Québec, 1992, 184 p.

*Guide des Archives cantonales vaudoises*, Chavannes-près-Renens, 1993, seconde édition, 141 p. (spécialement pp. 16-17).

Coutaz, Gilbert, avec la collaboration de Jean-Jacques Eggler, Marcel Ruegg et Monique Favre, *Guide des Archives de la Ville de Lausanne*, Lausanne, 1993, 164 p.

Meyer, Jean, « La gestion des archives communales », dans *Trait d'union des communes vaudoises*, N° 110, mai 1993, pp. 8-11.

*La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, 630 p.

Rousseau, Jean-Yves, Couture, Carol, *Les fondements de la discipline archivistique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1994, XXII + 348 p.

Ville de Lausanne – Instructions concernant les relations entre les Archives et les services de l'Administration communales, novembre 1994, 1 fascicule.

Couture, Carol, « Evaluation d'archives et calendriers de conservation » dans *Arbido* 7-8/98, p. 10.13

Sardet, Frédéric, « Apologie pour un archivage électronique au niveau communal : la démarche lausannoise » dans *Geschichte und Informatik*, Berne, 1998, vol. 9, pp. 79-83.

Coutaz, Gilbert, « L'inventaire de 1394 des archives de l'évêque de Lausanne. Contribution à une histoire archivistique du Pays de Vaud », dans *Revue historique vaudoise*, 109, 2001, pp. 89-132.

Coutaz, Gilbert, « La modernité d'un traité sur la manière de classer les archives : la place de Denis de Thurey (1687-1770) dans l'histoire des archives au XVIIIe siècle, en Suisse », dans *Archives*, 37, 2, 2005-2006, pp. 5-30.

Coutaz, Gilbert, Archives officielles et archives privées : relations obligées ou distantes ? Points de vue des Archives cantonales vaudoises », dans *Archives*,

*histoire et identité du mouvement ouvrier.* Alda De Giorgi, Charles Heimberg,  
Charles Magnin (éd.), Genève, 2006, pp. 206-211.